

RAPPORT DU JURY – 7 octobre 2024

Extension du Collège de La Sallaz

Nouvelle construction pour la création de classes supplémentaires,
d'un accueil parascolaire et d'une salle de rythmique polyvalente

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré organisé en procédure ouverte selon le règlement SIA 142



Organisateurs de la procédure :

Ville de Lausanne
Direction du logement,
de l'environnement et de l'architecture
Service d'architecture et du logement
Rue du Port-Franc 18
CH-1003 Lausanne

farra zouboulakis & associés
avenue de l'avant-poste 5
1005 Lausanne

Maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction de l'enfance, de la jeunesse
et des quartiers
Service des écoles et du parascolaire
Place Chauderon 9
Case postale 5032
1001 Lausanne

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	Préambule	4
1.1	Introduction	4
1.2	Situation générale	4
1.3	Périmètre du concours	4
1.4	Objectifs	5
2.	Rappel des principales clauses relatives à la procédure	6
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	6
2.2	Forme de mise en concurrence	6
2.3	Conditions de participation	6
2.4	Calendrier du concours	7
2.5	Prix, mentions et indemnités	7
2.6	Composition du jury	8
2.7	Critères d'appréciation	9
2.8	Propriété des projets	9
2.9	Litiges et recours	9
3.	Cahier des charges – Programme (résumé)	10
3.1	Prescription urbanistique	10
3.2	Patrimoine bâti	10
3.3	Patrimoine paysager	10
3.4	Degré de sensibilité au bruit	10
3.5	Mobilité	11
3.6	Durabilité et performances énergétiques et écologiques	11
3.7	Biodiversité	12
3.8	Gestion des eaux	12
3.9	Coût cible	12
3.10	Programme	13
4.	Jugement	15
4.1	Projets rendus	15
4.2	Liste des devises des projets rendus	15
4.3	Examen préalable	16
4.3.1	Délais	16
4.3.2	Anonymat	16
4.3.3	Respect du règlement programme	16
4.4	Acceptation des projets au jugement	17
4.4.1	Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142	17
4.4.2	Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142	17

4.5	Organisation du jugement	17
4.6	Premier tour d'élimination	18
4.7	Deuxième tour d'élimination	18
4.8	Troisième tour d'élimination	19
4.9	Expertises	19
4.10	Tour de révision de l'ensemble des projets	19
4.11	Classement, attribution des prix et mentions	20
4.12	Recommandations du jury	20
4.13	Conclusions	20
4.14	Approbation	21
4.15	Levée de l'anonymat	22
4.15.1	Projets classés	22
4.15.2	Projets non classés	24
5.	Projets classés et critiques	33
6.	Autres projets rendus	69

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique pour la désignation des personnes dans le seul but de faciliter la lecture.

Mot de la présidente du jury

Le site du concours, bien que modeste en superficie, est exceptionnel. Ses arbres majestueux et l'ambiance sereine qui y règne constituent des atouts que nous devons préserver avec soin. Cependant, la présence d'une route fréquentée pose un défi pour la qualité de vie des lieux.

Organisé selon la SIA 142, le concours représente une occasion idéale d'envisager des solutions innovantes. Grâce à une étude de faisabilité, il a été possible de vérifier la capacité du site ainsi qu'effectuer un travail préalable d'investigation sur le patrimoine bâti et végétal, permettant de définir minutieusement le périmètre.

Il est essentiel de créer des liens avec les quartiers environnants et de valoriser le patrimoine bâti. Une mise en œuvre rationnelle et rapide, ainsi que des solutions pédagogiques novatrices adaptées aux besoins évolutifs de l'école de demain, sont primordiales. L'objectif est de bâtir un environnement exemplaire sur le plan énergétique et écologique, en privilégiant une approche low-tech. Cela fait partie des attentes exprimées par la Ville de Lausanne, maître d'ouvrage, qui sont décrites dans la directive aux architectes. Voici un extrait de cette directive :

« Osons réinventer l'espace scolaire en le transformant en un tiers-lieu dynamique, propice à l'apprentissage et au bien-être. Reconfigurons l'école comme une entité vivante, élargissant son impact bien au-delà de la salle de classe, pour en faire un lieu d'intégration sociale et un accélérateur de citoyenneté active. »

Nous souhaitons une architecture ouverte et inclusive, favorisant l'intégration de la communauté et la connexion avec la nature. La structure doit respirer avec ses usagers, inspirer par sa forme et éduquer par sa fonction. Les participants ont été invités à prendre part à cet acte de création audacieux. Ensemble, imaginons des espaces qui répondent aux besoins d'aujourd'hui tout en anticipant ceux de demain. »

Le jury s'est réuni pendant trois jours pour déterminer quel projet serait retenu pour la suite. Nous avons eu l'opportunité d'analyser 30 projets, tous de qualité et chacun apportant une contribution précieuse à la compréhension du site et de ses enjeux. La force des concours réside dans la diversité des réponses, qui permettent d'aborder les différentes problématiques.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury pour leurs engagements lors des journées de jugement des projets.

Je remercie également le maître d'ouvrage, dont la présence et les convictions, en choisissant une procédure comme le concours SIA 142, promeuvent une culture du bâti de qualité.

L'interdisciplinarité de l'équipe de travail et du jury permet aujourd'hui de soutenir un projet à l'unanimité et de le recommander pour la poursuite des études au maître d'ouvrage.

Carole Pont Bourdin, le 08.10.2024.

1. Préambule

1.1 Introduction

En raison de l'augmentation nécessaire de la capacité d'accueil du Collège de La Sallaz, la Ville de Lausanne souhaite agrandir ce site et organise un concours de projet d'architecture et d'ingénierie civile SIA 142 en procédure ouverte à un degré portant sur la réalisation d'une extension du Collège sur le site de l'établissement actuel.

1.2 Situation générale

Le Collège de La Sallaz est situé sur la parcelle n°3373, appartenant à la Ville de Lausanne, le long de l'Avenue de La Sallaz. Cette parcelle d'une surface de 23'921 m² est composée d'une zone d'utilité publique accueillant le Collège et une salle de gymnastique, ainsi que d'une zone d'équipements sportifs et de loisirs de plein air qui accueille, elle, un terrain multisport. La parcelle est bordée par l'Avenue de Beaumont, ainsi que du Chemin Pierre-de-Plan. Cet emplacement est particulièrement bien desservi par les transports publics, ce qui est indispensable pour un établissement scolaire. La station de métro du m2 « Sallaz » ainsi que l'arrêt de bus n°6 « Sallaz » se trouvent à moins de 5 minutes à pied.

1.3 Périmètre du concours

Le périmètre d'intervention du concours représente environ 1'000 m² et comprend un pavillon sportif qui sera à démolir pour les besoins du concours. L'ensemble du programme des locaux du présent concours devait être implanté dans le périmètre d'intervention. Il était attendu des concurrents une réflexion globale d'aménagements des cheminements piétons et des accès au sein d'un périmètre élargi, appelé périmètre de réflexion (cf. fig.1). Seul le programme de l'extension faisait l'objet du mandat attribué dans la cadre du présent concours.

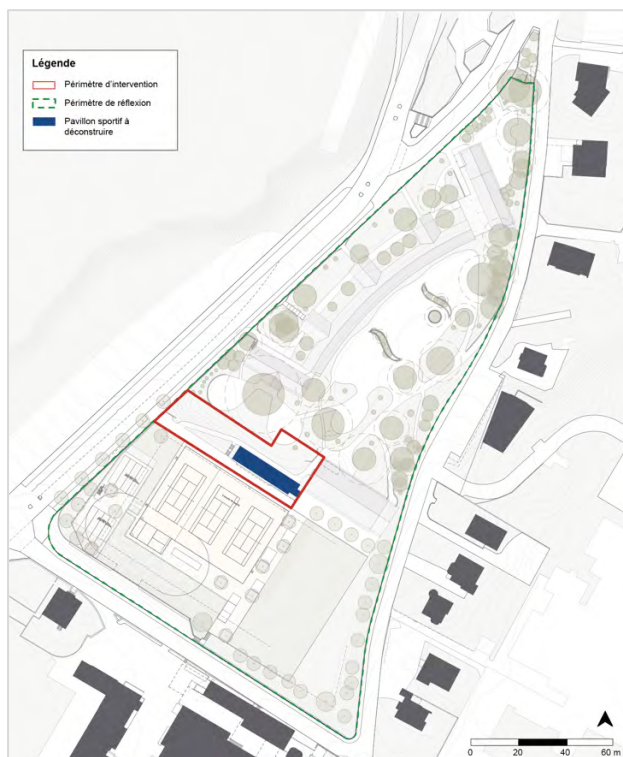


Fig.1 : Le site du Collège de La Sallaz et le périmètre d'intervention en rouge

1.4 Objectifs

Les objectifs du concours étaient les suivants :

- qualité architecturale et intégration de la nouvelle construction dans un contexte présentant un intérêt patrimonial bâti et arboré ;
- qualité de l'implantation et du système constructif préservant le sol, le patrimoine arboré et ses systèmes racinaires ;
- qualité des abords et des aménagements extérieurs et articulation entre le site scolaire, son préau et la zone d'équipements sportifs et de loisirs de plein air ;
- qualité de l'intégration à la topographie, aux aménagements paysagers du site et aux liaisons piétonnes qui font partie des réseaux de mobilité douce du quartier et, en particulier, la liaison entre le préau scolaire existant et les terrains sportifs ;
- prise en compte des besoins des usagers du site, des collaborateurs, élèves et visiteurs ;
- approche innovante en matière environnementale et de développement durable ;
- mise en œuvre efficiente de la nouvelle construction dans un site scolaire et sportif en activité (durée et emprise de chantier restreintes).

2. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (Service des écoles et du parascolaire). Cette dernière a mandaté le Service d'architecture et du logement de la Ville de Lausanne et le bureau farra zouboulakis & associés pour l'organisation de la présente procédure.

2.2 Forme de mise en concurrence

Le concours de projet d'architecture et d'ingénierie civile, en procédure ouverte à un degré, était régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la Société suisse des architectes et des ingénieurs - SIA n°142, édition 2009.

Le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents, du seul fait de participer au présent concours, en reconnaissent le caractère obligatoire.

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.

La présente procédure est régie par le droit des marchés publics, à savoir :

- L'accord GATT/OMC révisé du 30.03.2012 sur les marchés publics ;
- L'accord bilatéral du 21 juin 1999 entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 01.06.2002 ;
- L'accord intercantonal sur les marchés publics du 15.11.2019 (AIMP 2019) ;
- La loi cantonale vaudoise du 14.06.2022 sur les marchés publics ;
- Le règlement cantonal vaudois du 29.06.2022 sur les marchés publics.

L'annonce officielle du concours a été publiée sur le site Internet www.simap.ch et reprise dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

2.3 Conditions de participation

Le concours était ouvert à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes et d'ingénieurs civils établis en Suisse ou dans un État signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics révisé du 30.03.2012 qui offre la réciprocité aux mandataires établis en Suisse pour autant qu'ils répondent aux conditions suivantes :

Pour les architectes :

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Écoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Écoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent ;
- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) en qualité d'architecte, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Pour les ingénieurs civils :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil, délivré soit par l'une des Écoles polytechniques fédérales (EPF) ou par une faculté de niveau universitaire, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger équivalent ;
- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) en qualité d'ingénieur civil, au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).

Les bureaux portant la même raison sociale, même issus de cantons, régions ou pays différents, ne pouvaient déposer qu'un seul projet en qualité de membre d'un groupement. Les bureaux ne portant pas la même raison sociale mais faisant partie d'une même holding pouvaient participer chacun à un groupement sous réserve que ces bureaux étaient inscrits distinctivement au registre du commerce et que la participation de la maison-mère dans ces bureaux ne dépassait pas 20 %.

Ces conditions de participation devaient être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure. Une copie du diplôme ou d'un justificatif témoignant de l'inscription au REG était à joindre à l'inscription.

Les équipes devaient obligatoirement être composées d'architectes et d'ingénieurs civils. L'architecte était le pilote de l'équipe et l'interlocuteur principal du maître de l'ouvrage. Les professionnels ne pouvaient pas participer à plusieurs équipes simultanément.

La mixité des genres dans la composition des équipes était encouragée.

2.4 Calendrier du concours

Phase	Date
Publication :	Mardi 7 mai 2024
Remise des documents :	Mardi 7 mai 2024
Inscription (délai d'ordre) :	Mardi 6 août 2024
Dépôt des questions :	Mardi 11 juin 2024
Réponses aux questions :	Vendredi 28 juin 2024
Remise des projets :	Vendredi 6 septembre 2024
Remise des maquettes :	Vendredi 20 septembre 2024
Vernissage de l'exposition et remise des prix :	Mardi 26 novembre 2024
Exposition des projets :	27 novembre – 6 décembre 2024

Depuis la publication du concours le 7 mai 2024, le calendrier est resté identique à l'exception de la date du vernissage de l'exposition et de la remise des prix, initialement prévue le mercredi 27 novembre 2024, qui a changé pour le mardi 26 novembre 2024.

2.5 Prix, mentions et indemnités

Conformément à l'art. 17 SIA 142 et à son annexe « Détermination de la somme globale des prix » (révision juin 2015), la somme globale des prix et mentions éventuelles s'élevait à CHF 156'000 HT.

Le cahier des charges du concours prévoyait l'attribution de 4 à 6 prix, y compris d'éventuelles mentions. Selon l'art. 17.3 du règlement SIA 142, des mentions peuvent être attribuées pour 40% de cette somme au maximum.

2.6 Composition du jury

Le jury était constitué de :

Présidence

Mme Carole Pont Bourdin Architecte EPFL SIA FAS FSU, *Mijong*, Sion

Vice-présidence

Mme Natacha Litzistorf Conseillère municipale, Directrice en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture, Ville de Lausanne

M. David Payot Conseiller municipal, Directeur en charge de l'enfance de la jeunesse et des quartiers, Ville de Lausanne

Membres professionnels

M. Alexandre Berset Architecte MA HES SIA, *Berset Brugisser*, Renens

M. Leo Girardi Ingénieur civil ETH SIA OTIA, *Messi & Associati SA Studio d'ingegneria*, Bellinzona

Mme Kristina Sylla Widmann Architecte UDM FAS SIA, *Sylla Widmann architectes*, Genève

Mme Charlotte Viarouge Architecte AAM, *Atelier Pulver Architectes*, Bienne

M. Harold Wagner Architecte ETH, Adjoint à la Cheffe du Service d'architecture et logement, Ville de Lausanne

Mme Jeanne Wellinger Architecte ETH SIA, *JET Architectes Sàrl*, Lausanne

Membres non professionnels

Mme Barbara de Kerchove Cheffe du Service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne

Mme Valérie Gyax Directrice de l'établissement scolaire de La Sallaz, Lausanne

Suppléants professionnels

M. Leonardo Snozzi Ingénieur civil ETH SIA OTIA, *Ruprecht Ingegneria sa*, Pazzallo

Mme Annalisa Caimi Architecte EPFL, Cheffe de projet, Service d'architecture et du logement, Ville de Lausanne

Suppléants non professionnels

M. Oriol Carità Chef du domaine des infrastructures et bâtiments du Service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne

M. Julien Chapuis Doyen des Collèges de La Sallaz et de Riant-Pré et des 3èmes et 4èmes années, Lausanne

Spécialistes-conseils

Mme Marion Vanlauwe	Architecte paysagiste FSAP SIA, Coordinatrice grands projets, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
M. Manuel Bauer	Ingénieur physicien, <i>Estia</i> SA, Lausanne
Mme Silvia Navarra	Économiste de la construction, <i>IEC</i> SA, Lausanne

Depuis la publication du concours le 7 mai 2024, la composition des spécialistes conseils est restée identique à l'exception de Mme Marion Vanlauwe qui a remplacé M. Emmanuel Graz et Mme Silvia Navarra qui a remplacé M. Daniel Dorsaz.

2.7 Critères d'appréciation

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- respect du cahier des charges, du programme et du règlement ;
- intégration dans le contexte urbain, paysager et patrimonial en générant un ensemble harmonieux avec les bâtiments existants et respectueux du parc arboré ;
- qualités fonctionnelles et spatiales du projet (accès, organisation programmatique, système distributif) ;
- cohérence de la proposition du concept structurel et constructif (en lien avec les objectifs énergétiques et environnementaux) favorisant une mise en œuvre rationnelle et rapide afin de respecter le délai visé pour la mise en service du bâtiment ;
- prise en compte des besoins des usagers et principalement de l'enfant en générant un lieu d'enseignement synonyme de plaisir, permettant le développement de la vie sociale et pédagogique dans le quartier et en recherchant des solutions novatrices en matière de formulation et d'organisation des espaces pédagogiques, adaptées aux besoins évolutifs de l'école de demain ;
- construction d'un ensemble qui soit exemplaire, innovant et qui réponde aux standards énergétiques et écologiques les plus élevés, conformément aux politiques de la Ville de Lausanne en matière de durabilité, d'accessibilité, d'efficacité énergétique, de biodiversité et de promotion de la nature en ville ;
- économie de moyens, rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation et respect de l'objectif budgétaire prévu.

L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

2.8 Propriété des projets

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des concurrents. Les documents relatifs aux propositions des concurrents primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

2.9 Litiges et recours

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification.

Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'art. 28 du règlement SIA 142, éd. 2009. Les appréciations du jury sont sans appel.

3. Cahier des charges – Programme (résumé)

3.1 Prescription urbanistique

Le périmètre du concours se situe en zone d'utilité publique du Plan Général d'Affectation de la Ville de Lausanne.

La modification du Plan Général d'Affectation (PGA) a été soumise à l'enquête publique jusqu'au 16 mai 2024. Les projets du concours étaient ainsi soumis aux règles en force et futures. Les dispositions les plus contraignantes s'appliquaient.

Hauteur des bâtiments

Le plan d'affectation fixe une limite à 17,00 mètres pour les façades. Cependant, dans un souci d'intégration au contexte environnant, il a été demandé aux concurrents de proposer des gabarits qui démontrent par leur volumétrie une capacité à créer un ensemble harmonieux et équilibré avec les bâtiments scolaires adjacents.

3.2 Patrimoine bâti

Au sein de la parcelle n°3373, plusieurs constructions existantes sont inscrites au recensement architectural (recensées en note *2*). Les projets devaient s'attacher à valoriser ces bâtiments existants et respecter l'identité historique du site.

3.3 Patrimoine paysager

Une partie de la parcelle n° 3373 figure au recensement ICOMOS des parcs et jardins historiques de la Suisse. La parcelle est également marquée par la présence de nombreux éléments paysagers dont des arbres remarquables tels que le grand cèdre, des murets ainsi qu'une pierre-à-sabot datant de 1912, visible au long de l'Avenue de la Sallaz. Une attention toute particulière devait être apportée au grand cèdre, situé à proximité du périmètre d'intervention, ainsi qu'à la conservation du patrimoine arboré existant, l'optimisation de l'emprise du bâtiment et la limitation de revêtements imperméables.

Les arbres présents dans le périmètre d'intervention pouvaient faire l'objet d'une dérogation, sous réserve de démonstration de l'impossibilité d'une autre implantation par les concurrents.

Cependant et conformément à la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) : tout le patrimoine arboré est protégé, sans limitation de diamètre et de hauteur. Ainsi, tous les concurrents étaient invités à éviter autant que possible l'abattage des arbres situés dans le périmètre d'intervention.

3.4 Degré de sensibilité au bruit

La parcelle n°3373 présente une sensibilité au bruit de degré II et III. Le périmètre d'intervention présente également une sensibilité au bruit de degré II et III.

Les projets devaient prendre en compte cet élément et proposer des solutions architecturales appropriées qui permettent de respecter les valeurs d'exposition du DS III et réduire l'exposition au bruit vers l'Avenue de la Sallaz et ce afin de garantir un enseignement de qualité.

3.5 Mobilité

Le périmètre d'intervention est traversé par un chemin piéton menant à la salle de gymnastique. Son tracé pouvait être modifié, selon l'appréciation des concurrents. Cependant, afin de garantir un lien entre les deux zones scolaire et sportive, le maître d'ouvrage souhaitait :

- que le lien entre le préau scolaire existant et la salle de gymnastique soit maintenu ;
- qu'une liaison, accessible au public (y compris en dehors des horaires scolaires), entre le préau et la zone de sport soit maintenue en prolongeant le chemin piéton existant ;

Il était également demandé aux concurrents de garantir le lien entre le site scolaire et le centre de vie enfantine « les falaises », situé au bâtiment des falaises, Avenue de la Sallaz 11, 1005 Lausanne.

De manière générale, un des enjeux du projet de l'extension est la mise en valeur et le renforcement des cheminements piétons existants.

Le projet devait être parfaitement intégré dans le site, notamment en ce qui concerne les accès pour les mobilités douces.

Accessibilité et stationnement

Des places de stationnement pour les besoins du Collège existant sont implantées au nord de la parcelle. Compte tenu de cette offre présente sur le site, aucune nouvelle place n'était à prévoir dans le cadre de ce projet.

L'accès à l'extension est prévu exclusivement par la mobilité douce. Aucun accès automobile n'était prévu hormis pour les véhicules de service et d'intervention. L'accès mobilité douce se fait depuis l'Avenue de la Sallaz et l'Avenue de Beaumont.

Ainsi, il a été demandé aux concurrents de :

- garantir les accès pompiers au niveau de la plateforme de l'école et de la plateforme des terrains de sports de Pierre-de-Plan ;
- maintenir les accès véhicules (urgences, PMR, livraisons,...) depuis l'Avenue de la Sallaz.

3.6 Durabilité et performances énergétiques et écologiques

Dans un objectif de lutte contre les changements climatiques, la Ville de Lausanne s'est fixé les objectifs suivants : zéro émission directe d'ici à 2030 pour la mobilité et zéro émission pour l'ensemble des émissions directes au plus tard à 2050. Des mesures de réduction des émissions couplées à des mesures sociales et d'adaptation aux changements climatiques feront de Lausanne une ville 0% carbone et 100% solidaire.

Le projet devait répondre aux standards énergétiques et écologiques les plus élevés (Minergie P-ECO ou équivalent) nécessitant une conception exemplaire du bâti. Une labélisation n'était pas souhaitée.

Des constructions en matériaux biosourcés et géosourcés comme le bois étaient souhaitées pour ce projet. Les concurrents étaient toutefois libres d'expérimenter et de proposer d'autres approches constructives innovantes pour autant qu'elles soient en phase avec la lutte contre les changements climatiques.

L'ensemble des propositions du concours devaient être réfléchies sous l'aspect de la durabilité et des adaptations aux changements climatiques et ce en correspondance avec les différentes thématiques abordées dans le Plan climat lausannois.

Les projets devaient également considérées l'efficacité de la ventilation naturelle, l'inertie thermique des locaux et la qualité de la protection solaire extérieure.

3.7 Biodiversité

La Ville souhaite promouvoir la biodiversité en renforçant l'infrastructure biologique et en favorisant la protection et la création de milieux favorables à son développement.

Les concurrents étaient invités à intégrer les exigences élevées de la qualité écologique selon la norme SIA 312 ainsi qu'à suivre les recommandations de la Ville concernant la végétalisation des toitures, notamment pour la réalisation de toitures biodiversifiées combinées à la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

3.8 Gestion des eaux

Les surfaces imperméables liées au projet ainsi que le ruissellement des eaux à l'intérieur du site devaient être limités. La gestion des eaux devait répondre aux directives municipales relatives à la gestion des eaux, aux principes des villes éponges, et l'infiltration des eaux est à mettre en œuvre.

Des mesures de rétention d'eau sur l'ensemble des toitures, avec végétalisation compatible avec la production d'énergie solaire devaient être proposées.

3.9 Coût cible

Le projet lauréat devra, à l'issue du développement, permettre de respecter le coût cible de : 12'500'000.- CHF TTC (CFC 1 à 9).

Ce coût porte sur la construction de l'extension ainsi que les aménagements de ses abords immédiats, dans le périmètre d'intervention.

3.10 Programme

Le programme prévu pour l'extension du Collège de La Sallaz comprend 5 classes 1-4P harmoS, des locaux pour l'accueil parascolaire, une antenne administrative, ainsi qu'une salle de rythmique à usage polyvalent élargi (sport, réunions).

total surfaces intérieures m ²	1'705
SPd surfaces intérieures arrondies	1'710
SBPd surfaces brutes de plancher murs compris	2'050
surfaces extérieurs arrondies	60

Taux de référence des surfaces servantes par rapport aux surfaces servies			Environ 25%		
n°	affectation – désignation	nb	surfaces utiles net (m ²)	remarques / impératif de fonctionnement	Total (m ²)
1.0	Programme scolaire				864
1.01	Circulation	1	Environ 25%	zone vestiaire pour chaque classe dans le hall / surface selon typologie projet + casiers individuels	Env. 173
1.02	Salle de classe : pour enseignement 1-4 harmoS	5	78	1 point d'eau avec égouttoir eau CH+F	390
1.03	Salle multi usages	1	100	80m ² + 20m ² rangement. Si possible un accès à la salle depuis le programme scolaire et un accès indépendant	100
1.04	Salle de dégagement divisible	2	40	20m ² + 20m ² compris besoins appui/CIF/CIA/MO	80
1.05	WC garçons	4	3.5	1 WC pour 15 garçons, 1 lavabo pour 2 WC	14
1.06	WC filles	4	3.5	1 WC pour 15 filles, 1 lavabo pour 2 WC	14
1.07	WC handicapés et enseignants	3	5	1 par étage + rez	15
1.08	Local d'entretien nettoyage	3	8	1 par étage + rez. Point d'eau vidoir eau CH+F. Rayonnage matériel et grille de vidange pour auto-laveuse	24
1.09	Local technique CVSE	1	40		40
1.1	Ascenseur	1	4		4
1.11	Local poubelles	1	10		10
2.0	Accueil parascolaire			Accès à l'accueil indépendant de l'accès au programme scolaire	402
2.01	Circulation	1	Environ 25%	zone circulation, hall	Env. 80
2.02	Vestiaire	1	26	84 crochets	26
2.03	Salle à manger / salle polyvalente	1	112	mobilier 48 pl.	112
2.04	Salle polyvalente	1	56		56
2.05	Salle polyvalente	1	28		28
2.06	Bureau responsable	1	15		15
2.07	Bureau équipe éducative	1	20		20
2.08	Local nettoyage et buanderie	1	10	vidoir, colonne de lavage	10
2.09	Cuisine de régénération	1	25	accessible aux livraisons	25
2.1	WC adultes	1	5	local équipé PMR 1 WC + 1 lavabo	5
2.11	WC enfants	7	3.5	1 WC + 1 lavabo. Mutualisables avec les WC école situés à proximité	25

Concours d'architecture et d'ingénierie civil à un degré en procédure ouverte

Extension du Collège de La Sallaz

Rapport du jury

3.0	Antenne administrative				63
3.01	Circulation	1	Environ 25%	zone circulation, hall. Vestiaire et effets personnels (sacs scolaires, pantoufles)	Env. 13
3.02	Salle des maîtres	1	50	avec cuisinette équipée frigo-évier (4-5 modules), séparer les espaces de pause et de travail	50
4.0	Salle de rythmique polyvalente			accès à la salle possible depuis le programme scolaire mais également prévoir un accès indépendant pour les sociétés le soir	376
4.01	Circulation	1	Environ 25%	zone circulation, hall. Vestiaire et effets personnels (sacs scolaires, pantoufles)	Env. 73
4.02	Salle de rythmique polyvalente	1	250	Salle de Rythmique à usage élargi – hauteur 5m	250
4.03	Local de rangement rythmique	1	15		15
4.04	Local de rangement – polyvalent	1	10		10
4.05	Vestiaires élèves	1	20	pas de douche	20
4.06	Vestiaires adultes	1	4		4
4.07	WC	1	3.5	WC + 1 lavabo. Mutualisables avec les WC école étant à proximité	4
5.0	Surfaces extérieures				60
5.01	Surface de préau couvert (pour les besoins de la nouvelle extension)	1	60		60

4. Jugement

Le jury s'est réuni au complet les 24 et 25 septembre 2024 et le 07 octobre 2024 au f'ar - forum d'architecture à Lausanne.

L'examen préalable des projets a été effectué par l'organisateur technique du concours pour ce qui concerne les documents demandés et le respect du programme. Les résultats de ces contrôles ont été consignés sur un tableau comparatif.

La synthèse de l'examen préalable a fait l'objet d'un rapport remis et exposé aux membres du jury.

4.1 Projets rendus

30 inscriptions valables ont été enregistrées dans les délais impartis par le secrétariat du concours.

30 projets ont été rendus dans les conditions et délais prescrits par le programme du concours.

Les projets devaient parvenir à l'adresse du maître de l'ouvrage jusqu'au vendredi 6 septembre à 16h30 au plus tard ou être postés en courrier recommandé dans le délai prescrit.

La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat du maître de l'ouvrage avec la mention de la devise.

Les projets ont été numérotés par ordre d'arrivée.

Les maquettes devaient parvenir à l'adresse du maître de l'ouvrage jusqu'au vendredi 20 septembre à 15h00 au plus tard.

4.2 Liste des devises des projets rendus

N°	Devise
1	TETRIS
2	D143
3	diaphragme
4	MIKADO
5	EXTRA MUROS
6	TETRIS (2)
7	BACKGAMMON
8	BOIS PIERRE SABOT
9	UN AIR DE FAMILLE
10	APFELSCHORLE
11	CASIMIR
12	rololoro
13	CIEL
14	E Pluribus Unum

15	LA RUCHE
16	ROBIN HOOD
17	PORTALCHAZ
18	SOUS LE CÈDRE
19	Pierre et le loup
20	Au pied du cèdre
21	RÉSINE
22	LES TRIPLÉS
23	Chope la banane
24	ABBA
25	SUBERIDAI
26	Kairos
27	Chéri.e, j'ai surélevé l'école
28	TCHOU TCHOU
29	OPUS
30	Sous le Cèdre (2)

4.3 Examen préalable

Conformément à l'art 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Cet examen, effectué sans jugement de valeur par le bureau farra zoumboulakis & associés, a été mis à la disposition du jury a porté sur le respect des prescriptions de rendu et des divers points énoncés dans le programme du concours (Document A1) ainsi que dans le document « Réponses aux questions ».

4.3.1 Délais

Tous les documents, y compris les maquettes ont été remis dans les délais.

4.3.2 Anonymat

Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat. Le respect de l'anonymat a été confirmé pour l'ensemble des documents remis.

4.3.3 Respect du règlement programme

Les exigences ont été dans l'ensemble respectées. Les quelques dérogations et omissions constatées lors de l'examen préalable ne portent pas sur des éléments déterminants pour leur appréciation.

- Les projets sont complets dans leurs parties essentielles.
- Les projets semblent tous compréhensibles et ne laissent pas supposer d'intentions déloyales.

Aucun projet n'a dérogé au programme des locaux de manière significative. Quelques projets n'ont toutefois ponctuellement pas rempli toutes les exigences demandées. Les éléments de

programme manquants et les écarts de +/- 10% de surfaces par rapport au programme ont été signalés.

Les projets suivants n'ont pas respecté les dispositions suivantes :

Périmètre d'intervention du concours

- Débord de toiture (partiel) hors périmètre	Projets n°6, n°8, n°10, n°11, n°12, n°18
- Réaménagement intérieur (partiel) des bâtiments existants hors périmètre	Projet n°15, n°29
- Accès (partiel) hors périmètre	Projets n°1, n°20, n°29
- Préau couvert hors périmètre	Projet n°18, n°20, n°29
- Surélévation du Collège et la salle de gymnastique existants hors périmètre	Projet n°27

4.4 Acceptation des projets au jugement

4.4.1 Exclusion du jugement selon art. 19.1a de la norme SIA 142

Le jury a considéré que les libertés prises par certaines propositions ne justifiaient pas une exclusion du jugement, celles-ci n'ayant pas été livrées de manière incomplète dans leurs parties essentielles.

Le jury a décidé à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

4.4.2 Exclusion de la répartition des prix selon art. 19.1b de la norme SIA 142

L'analyse plus détaillée des projets a permis au jury de définir les cas éventuels d'exclusion de la répartition des prix selon l'art. 19.1b du règlement SIA 142. Le jury a décidé à l'unanimité d'exclure de la répartition des prix, les propositions qui s'écartaient des dispositions du programme sur les points essentiels suivants :

- Surélévation des bâtiments existants hors périmètre d'intervention	Projet n°27
--	-------------

Pour le reste, le jury a considéré que certaines libertés prises par ces propositions ne justifiaient pas une exclusion des prix, celles-ci ne s'écartant pas des dispositions du programme sur des points essentiels et/ou ne leur ayant pas donné un avantage par rapport aux autres concurrents.

4.5 Organisation du jugement

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires. Seuls les projets retenus pour le classement final seront commentés de façon individuelle. Les critères énoncés dans le règlement-programme sont rappelés et confirmés. Si, à chaque tour, l'ensemble des critères de jugement sont sous-jacents, le jury développe et approfondit à chaque tour les critères d'appréciation sur lesquels il met plus particulièrement son accent.

Le jury a, dans un premier temps, pris connaissance de l'ensemble des projets individuellement et par petits groupes. Le jury a également effectué une visite du site avant de procéder par tours éliminatoires.

4.6 Premier tour d'élimination

Le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours. Le jury a éliminé les projets suivants qui présentaient des lacunes ou des défauts en regard des critères annoncés :

N°	Devise
3	diaphragme
6	TETRIS (2)
7	BACKGAMMON
10	APFELSCHORLE
17	PORTALCHAZ
19	Pierre et le loup
20	Au pied du cèdre
22	LES TRIPLÉS
23	Chope la banane
24	ABBA
27	Chéri.e, j'ai surélevé l'école

4.7 Deuxième tour d'élimination

Le jury procède au deuxième tour d'élimination, en affinant son travail d'analyse sur la base des critères d'appréciation du concours. Les projets suivants ont été écartés :

N°	Devise
2	D143
5	EXTRA MUROS
15	LA RUCHE
16	ROBIN HOOD
29	OPUS
30	Sous le Cèdre (2)

4.8 Troisième tour d'élimination

Le jury a opéré un nouveau tour d'élimination, en analysant les projets restants de manière plus détaillée. Les projets suivants sont écartés :

N°	Devise
4	MIKADO
8	BOIS PIERRE SABOT
9	UN AIR DE FAMILLE
11	CASIMIR
18	SOUS LE CÈDRE
25	SUBERIDAI
28	TCHOU TCHOU

Suite à ces trois tours de jugement, le jury a effectué un passage devant l'ensemble des projets et a confirmé le choix de procéder à une analyse plus fine des 6 projets restants.

4.9 Expertises

Le jury a pris connaissance de l'ensemble des expertises effectuées par les spécialistes-conseils sur les 6 projets sélectionnés.

Par rapport au respect du plan général d'affectation (PGA), les projets ont été analysés par le Service d'urbanisme de la ville de Lausanne. Tous les projets sont conformes. Certains points relatifs au respect de l'indice d'utilisation du sol et la hauteur ne pouvaient être établis et contrôlés avec certitude à ce stade du concours. Ils sont donc réservés.

Le jury a ensuite procédé à une analyse plus fine des 6 projets au regard de ces expertises.

4.10 Tour de révision de l'ensemble des projets

Suite à ces trois tours d'élimination, le jury a effectué un tour de révision et prend les décisions suivantes :

Le projet n°6 *TETRIS* (2), initialement écarté au 1^{er} tour est remonté au 2^{ème} tour.
Le projet n°25 SUBERIDAI, initialement écarté au 3^{ème} tour est retombé au 2^{ème} tour.

Pour le reste, le jury a confirmé les éliminations des projets aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tours et le maintien pour le classement final des 6 projets suivants :

N°	Devise
1	<i>TETRIS</i>
12	rololoro
13	CIEL
14	E Pluribus Unum
21	RÉSINE
26	Kairos

4.11 Classement, attribution des prix et mentions

Le jury disposait d'un montant de 156'000.- HT pour l'attribution de de 4 à 6 prix et mentions conformément au programme du concours.

Sur la base des critères d'appréciation énoncés dans le programme, tenant compte de l'ensemble des délibérations du jury, des expertises des spécialistes-conseils, des critiques détaillées de chaque projet sélectionné, le jury a procédé au classement final des projets et a décidé à l'unanimité du classement suivant.

Le classement des projets et l'attribution des 6 prix sont établis à l'unanimité comme suit :

1^{er} rang	1 ^{er} prix	projet n°26 Kairos	CHF 50'000.- / HT
2^{ème} rang	2 ^{ème} prix	projet n°12 lololoro	CHF 33'000.- / HT
3^{ème} rang	3 ^{ème} prix	projet n°1 TETRIS	CHF 28'000.- / HT
4^{ème} rang	4 ^{ème} prix	projet n°13 CIEL	CHF 20'000.- / HT
5^{ème} rang	5 ^{ème} prix	projet n°14 E Pluribus Unum	CHF 15'000.- / HT
6^{ème} rang	6 ^{ème} prix	projet n°21 Résine	CHF 10'000.- / HT

4.12 Recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage de retenir le projet n°26 Kairos pour la poursuite du mandat des études et la réalisation, sous réserve de la décision des autorités compétentes. Conformément aux remarques contenues dans la critique, ce projet contient un fort potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études. Le jury engage les auteurs à établir un dialogue attentif avec le maître de l'ouvrage pour favoriser un développement harmonieux du projet.

Le jury relève et salue les grandes qualités du projet qui devront être conservées dans le développement du projet et recommande au lauréat de prendre en compte les améliorations suivantes :

- approfondir les réflexions sur la toiture proposée au regard des objectifs de la Ville de Lausanne : la forme du toit, sa matérialité ainsi que l'adéquation entre la présence des panneaux photovoltaïques et l'avant toit devront être affinés ;
- affiner le fonctionnement du préau couvert qui est aujourd'hui mélangé avec les sas d'entrée du programme. Ce préau couvert devra être développé en prenant en compte un projet global (préau couvert pour les besoins de l'extension et préau couvert répondant aux besoins des surfaces actuellement existantes) ;
- développer des réflexions orientées sur la durabilité, notamment en ce qui concerne la ventilation naturelle des espaces et la configuration des ouvertures.

4.13 Conclusions

Le jury tient à relever la tâche difficile qui était demandée aux concurrents, notamment du fait de périmètre restreint, des contraintes réglementaires et des enjeux nombreux et complexes.

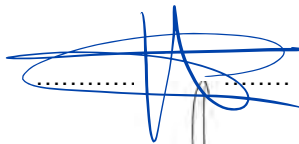
Le jury remercie chaleureusement toutes les équipes pour leur importante contribution. La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis au jury de choisir une excellente réponse au cahier des charges du concours.

4.14 Approbation

Le présent rapport est adopté par le jury le 31/10/2024.

Présidence

Mme Carole Pont Bourdin



Vice-présidence

Mme Natacha Litzistorf

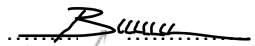


M. David Payot



Membres professionnels

M. Alexandre Berset



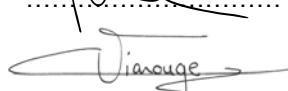
M. Leo Girardi



Mme Kristina Sylla Widmann



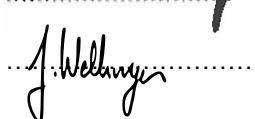
Mme Charlotte Viarouge



M. Harold Wagner



Mme Jeanne Wellinger

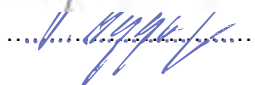


Membres non professionnels

Mme Barbara de Kerchove



Mme Valérie Gygax



Suppléants professionnels

M. Leonardo Snozzi



Mme Annalisa Caimi

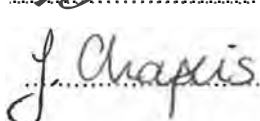


Suppléants non professionnels

M. Oriol Carità



M. Julien Chapuis



4.15 Levée de l'anonymat

Suite aux conclusions et recommandations du jury, il est procédé à la levée de l'anonymat, en suivant l'ordre de classement des projets primés, puis en suivant la numérotation des projets.

4.15.1 Projets classés

1^{er} rang – 1^{er} prix

projet n°26

Kairos

Architecte pilote**GNWA- Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH**

Adresse

Förllibuckstrasse 10, 8005 Zurich

Responsable(s) du projet

Cristina Gonzalo Nogués

Collaborateur·trice(s)

Markus Weck, Cloé Sermier, Anita Gustuti

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**WaltGalmarini AG**

Adresse

Drahtzugstrasse 18, 8008 Zurich

Responsable(s) du projet

Gregorij Meleshko

Collaborateur·trice(s)

-

2^{ème} rang – 2^{ème} prix

projet n°12

rololoro

Architecte pilote**Aeby Perneger & Associés SA**

Adresse

Avenue de la Gare 41, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Patrick Aeby

Collaborateur·trice(s)

Carlos Cebollero, Riccardo Guglielmi, Marco Coppola

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**INGPHI SA**

Adresse

Rue centrale 7, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Bernard Adam

Collaborateur·trice(s)

Rui Freitas, Florent Iseni, André Ventura

3^{ème} rang – 3^{ème} prix**projet n°1****TETRIS****Architecte pilote****Esposito +Javet architectes FAS SIA**

Adresse

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Alfonso Esposito

Collaborateur·trice(s)

Giulia Bisciaio

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Sollertia SA**

Adresse

Rue du Coppet 14, 1870 Monthey

Responsable(s) du projet

Lionel Brochellaz

Collaborateur·trice(s)

Valentin Fürst

4^{ème} rang – 4^{ème} prix**projet n°13****CIEL****Architecte pilote****groupement temporaire fala atelier Ida & continentale klg**

Adresse

Herzogstrasse 2, 8044 Zurich

Responsable(s) du projet

Ahmed Belkhdja, Giuli Galasso

Collaborateur·trice(s)

Natalia Voroshilova

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Le Collectif SA**

Adresse

Clos de la Fonderie 11, 1227 Carouge

Responsable(s) du projet

John-Alexandre Sinclair Magnin

Collaborateur·trice(s)

Fabio Carton Fibbi

5^{ème} rang – 5^{ème} prix**projet n°14****E Pluribus Unum****Architecte pilote****Marzano Polikar architectes**

Adresse

Chemin des Ramiers 22, 1009 Pully

Responsable(s) du projet

Grégoire Polikar, Lorenzo Marzano

Collaborateur·trice(s)

Mathilde Thiriot, Nicolas Olivier

Consultant·e(s)

Perenzia Ingénieurs en physique du bâtiment :
Romain Kilchherr**Ingénieur·e(s) civil·e(s)****co-struct AG**

Adresse

Förrlibuckstrasse 225, 8005 Zürich

Responsable(s) du projet

Fabrice Meylan

Collaborateur·trice(s)

-

6^{ème} rang – 6^{ème} prix

projet n°21

Résine

Architecte pilote

STUDIO4 Sàrl

Adresse

Chemin des Mouettes 4, 1007, Lausanne

Responsable(s) du projet

Elena Blanchaert, Gian Marco Maddalena,
Sebastiano Mignosa, Orlando Hartmann

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

In Situ SA, architecte paysagiste : Benjamin Stierlin

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

MFIC Ingénieurs civils SA

Adresse

Route du Bois 17, 1024, Ecublens

Responsable(s) du projet

Miguel Fernandez, Antonio Garcia

Collaborateur·trice(s)

-

4.15.2 Projets non classés

projet n°2

D143

Architecte pilote

EXTUDIO

Adresse

Plaza de los Mostenses, 1, Oficina B, Centro, 28015,
Madrid, Espagne

Responsable(s) du projet

Javier Mosquera González

Collaborateur·trice(s)

Néstor Montenegro Mateos, Alejandro Aguilar Carrillo

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

LMP Ingeniería Estructuras & Fachadas, S.L

Adresse

Calle Sor Ángela de la Cruz 26, 1-111, 28020,
Madrid, Espagne

Responsable(s) du projet

Borja Herraiz

Collaborateur·trice(s)

-

projet n°3

diaphragme

Architecte pilote

Blum Sieber architectes sàrl

Adresse

Rue de Gruyères 18, 1630 Bulle

Responsable(s) du projet

Romain Blum

Collaborateur·trice(s)

Colin Sugnaux, Noémie Bory, Déborah Monnier,
Bertrand Pittet

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Willi Ingénieurs SA

Adresse

Avenue des Alpes 43, Case postale 1643, 1820
Montreux

Responsable(s) du projet

Marco Molteni

Collaborateur·trice(s)

-

Concours d'architecture et d'ingénierie civil à un degré en procédure ouverte

Extension du Collège de La Sallaz

*Rapport du jury***projet n°4****MIKADO****Architecte pilote****sermet gross architectes sàrl**

Adresse

Rue du Simplon 25, 1006 Lausanne

Responsable(s) du projet

Thierry Sermet

Collaborateur·trice(s)

Margaux Clivaz, Rafaël Schneiter, Nicolas Gross

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**DMA Ingénieurs SA**

Adresse

Boulevard de Pérolles 55, 1700 Fribourg

Responsable(s) du projet

Raymond Devaud

Collaborateur·trice(s)

-

projet n°5**EXTRA MUROS****Architecte pilote****dSA Daniele Stendardo Architectes sàrl**

Adresse

Route des Acacias 43, 1227 Les Acacias

Responsable(s) du projet

Daniele Stendardo

Collaborateur·trice(s)

Sylvère Menningen, Jose Pérez, Blanca Perez

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**VERSO INGENIERIE sàrl**

Adresse

Rue Eugène-Marziano 17-21, 1227 Les Acacias

Responsable(s) du projet

Silvio Scaramuzzino

Collaborateur·trice(s)

-

projet n°6**TETRIS (2)****Architecte pilote****Atelier d'architecture Perret**

Adresse

Avenue Louis-Ruchonnet 18, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Jacques Perret, Andrea Yonna

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**MP Ingénieurs Conseils SA**

Adresse

Rue du Centre 16, 1023 Crissier

Responsable(s) du projet

Sébastien Di Federico

Collaborateur·trice(s)

Alexandre Angéloz

projet n°7**BACKGAMMON****Architecte pilote****Cecilia Juliano Architecte et atelier 1 + 1= 1**

Adresse

Chemin du Bois-de-Vaux 19B, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Cecilia Juliano

Collaborateur·trice(s)

Gisela Maza, David Diederich

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**T Ingénierie (Vaud) SA**

Adresse

Place St-François 2, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Romain Pasquier

Collaborateur·trice(s)

Verena Pierret

projet n°8**BOIS PIERRE SABOT****Architecte pilote****DISERENS MAUREL ARCHITECTES**

Adresse

Rue Pépinet 3, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Ludovic Maurel

Collaborateur·trice(s)

Agathe Pénicaud, Rodrigo Del Canto

Consultant·e(s)

Ingénieur feu : MP Ingénieurs Conseils, Patrick Ebner
Physique du bâtiment : Gartenmann Engineering,
Nolwenn Barbé**Ingénieur·e(s) civil·e(s)****Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA**

Adresse

Avenue de la Gare 10, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Andrea Bassetti, Etienne Bouleau

Collaborateur·trice(s)

Patrick Valeri, David Pelichet

projet n°9**Un air de famille****Architecte pilote****FAZ architectes**

Adresse

Rue du Jura 32, 1201 Genève

Responsable(s) du projet

Véronique Favre, Tanya Zein

Collaborateur·trice(s)

Thileli Adaoudi, Nicolas Alfaro, Emma Bregnard,
Simon Durand, Vincent Gautier, Emma Leroy, Léna
René Worms

Consultant·e(s)

Fire safety

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**KLX engineering Sàrl**

Adresse

Rue du 31 décembre 69, 1207 Genève

Responsable(s) du projet

Friedrich Kalix

Collaborateur·trice(s)

-

projet n°10**APFELSCHORLE**

Architecte pilote**Groupe Grothmann, Kürkcü, Dorn, Wilhelm**

Adresse

Singapurstrasse 5, 20457 Hamburg, Allemagne

Responsable(s) du projet

Can Grothmann, Johanna Dorn, Sarah Wilhelm, Ahmet Kürkcü

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

Strawberry Studio : Finn Martens

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**ifb frohloff staffa kühl ecker - Beratende Ingenieure PartG b B**

Adresse

Rheinstrasse 45 – 46, 12161 Berlin. Allemagne

Responsable(s) du projet

Prof. Dr.-Ing. Michael Staffa

Collaborateur·trice(s)

-

projet n°11**CASIMIR**

Architecte pilote**MPH architectes**

Adresse

Rue Saint-Martin 9, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Olaf Hunger

Collaborateur·trice(s)

Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Kawtar Mokssit, Briana Prelicz, Manon Richir

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**ab ingénieurs sa**

Adresse

Place de la Bourse aux Fleurs 3, 1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) du projet

Yves Giampietro

Collaborateur·trice(s)

Martin Parisi, Jason Langenegger

projet n°15**LA RUCHE**

Architecte pilote**NUNES MICHEL**

Adresse

Route de Valleiry 48, 1284 Chancy

Responsable(s) du projet

Michel Nunes

Collaborateur·trice(s)

Emma Nunes, Florian Jornod

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**B+S**

Adresse

Chemin Rieu 8, 1208 Genève

Responsable(s) du projet

Marcio Bichsel

Collaborateur·trice(s)

-

Concours d'architecture et d'ingénierie civil à un degré en procédure ouverte

Extension du Collège de La Sallaz

*Rapport du jury***projet n°16****ROBIN HOOD****Architecte pilote****Costea Missonnier Architectes Sàrl**

Adresse

Chemin du Grand-Champ 5, 1008 Prilly

Responsable(s) du projet

Cristina Costea

Collaborateur·trice(s)

Jean-Noël Missonnier

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Timbatec ingénieurs bois SA**

Adresse

Avenue de la Gare 49, 2800 Delémont

Responsable(s) du projet

Johann Maître

Collaborateur·trice(s)

François Gross

projet n°17**PORTALCHAZ****Architecte pilote****Tommaso Facchini studio di architettura**

Adresse

Via Lavizzari 3, 6900 Lugano

Responsable(s) du projet

Tommaso Facchini

Collaborateur·trice(s)

Simon Cattaneo

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Passera & Associati Studio d'Ingegneria civile SA**

Adresse

Via alla Sguancia 5, 6912 Lugano - Pazzallo

Responsable(s) du projet

Dr Ing. Stefano Campana

Collaborateur·trice(s)

Stefano Campana, Riccardo Maestriani

projet n°18**SOUS LE CEDRE****Architecte pilote****LOCALARCHITECTURE SARL**

Adresse

Côtes-de-Montbenon 6, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Laurent Saurer

Collaborateur·trice(s)

Andrew Hugonnet, Magda Teglia, Ibraim Imeri, Jivan Baer

Consultant·e(s)

Paysagegestion : Julie Imholz

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Cambium**

Adresse

Rue des Prés-du-Lac 30B, 1400 Yverdon-les-Bains

Responsable(s) du projet

Nils Baertschi

Collaborateur·trice(s)

Vivian Louvel

projet n°19**Pierre et le loup****Architecte pilote****Kimio Fukami Architecte Sàrl**

Adresse

Chemin des Fleurettes 28, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Kimio Fukami

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**AIC Ingénieurs Conseils SA**

Adresse

Avenue Tissot 2bis, 1006Lausanne

Responsable(s) du projet

André Alves, Andrea Lavelli

Collaborateur·trice(s)

Saskya Zarate, Ricardo Boquete, Daniel Ladrière,
Alice Wietlisbach, Nicolas Ré, Marc Belet**projet n°20****Au pied du cèdre****Architecte pilote****butikofer de oliveira architectes**

Adresse

Avenue Marc-Dufour 5, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Olivia de Oliveira, Serge Butikofer

Collaborateur·trice(s)

Tri Minh Michel Lu

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Alberti Ingénieurs SA**

Adresse

Avenue Eugène-Rambert 1, 1005 Lausanne

Responsable(s) du projet

Patrick Alberti

Collaborateur·trice(s)

Philippe-Etienne Blais

projet n°22**LES TRIPLES****Architecte pilote****Atelier Simplon Architectes SàRL****A-roh**

Adresse

Rue du simplon 25, 1006 Lausanne

Responsable(s) du projet

Samuel Odic, Agathe Sautet

Collaborateur·trice(s)

Maylis Pillet, Matthieu Friedli

Consultant·e(s)

Marco Sonderegger

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**MONOD-PIGUET + ASSOCIES****Ingénieurs Conseils SA**

Adresse

Avenue de Cour 32, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Benjamin Moroni

Collaborateur·trice(s)

Morgane Lang

projet n°23**Chope la banane**

Architecte pilote**Bureau d'architecture Bertola & Cie**

Adresse

Chemin de la Colice 2, 1023 Crissier

Responsable(s) du projet

Davide Di Capua

Collaborateur·trice(s)

Morgane Houlmann, Fereshteh Reyvandi, Fabien Buccino

Consultant·e(s)

BGAP architecte paysagiste : Isaline Cherubin
Groupe H2 : Laurent Blanc**Ingénieur·e(s) civil·e(s)****Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA**

Adresse

Place du Casino 4- CP, 1110 Morges

Responsable(s) du projet

Giuseppe Donia

Collaborateur·trice(s)

Arlinde Hasani, Romain Rütli

projet n°24**ABBA**

Architecte pilote**MAD-Architectes Sàrl**

Adresse

Avenue de Béthusy 19, 1005 Lausanne

Responsable(s) du projet

Andrea Fioroni

Collaborateur·trice(s)

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot, Suzon Remoissenet

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Sten Rettby**

Adresse

En Meguettaz 11, 1073 Savigny

Responsable(s) du projet

Sten Rettby

Collaborateur·trice(s)

-

projet n°25**SUBERIDAI**

Architecte pilote**atelier ba.le**

Adresse

Klybeckstrasse 141, Gebäude K24, 4057 Bâle

Responsable(s) du projet

Constance Leroy, Robin Bader

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Bernard et Forestier Ingénieurs civils Sàrl**

Adresse

Chemin du Canal 3, 1305 Penthaz

Responsable(s) du projet

Kevin Forestier

Collaborateur·trice(s)

Bertrand Favre

Concours d'architecture et d'ingénierie civil à un degré en procédure ouverte

Extension du Collège de La Sallaz

*Rapport du jury***projet n°27****Chéri.e, j'ai surélevé l'école****Architecte pilote****Deschenaux Architectes Sàrl + Madeleine architectes Sàrl**

Adresse

Rue de Zaehringen 7, 1700 Fribourg

Responsable(s) du projet

Valenti Deschenaux, Antoine Béguin

Collaborateur·trice(s)

Sara Mendes Da Cunha, Thibaut Servier, Ruben Mahler, Loïs Andrey, Maxence Derlet, Anouk Chastonay, Christophe Aebi

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Société Coopérative 2401**

Adresse

Avenue des Alpes 50, 1820 Montreux

Responsable(s) du projet

Julien Pathé

Collaborateur·trice(s)

Luca Varini, Elodie Vautrin

projet n°28**TCHOU TCHOU****Architecte pilote****Le Roy architectes Sàrl**

Adresse

Route de l'Etraz 20a, 1260 Nyon

Responsable(s) du projet

Philippe Le Roy

Collaborateur·trice(s)

Valentin Rey, Kevin Pilet, Oliver Lütjens

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**INGEWOOD**

Adresse

Rue du Chanoine Broquet 2, 1890, St-Maurice

Responsable(s) du projet

Léonard Dorsaz

Collaborateur·trice(s)

Cahu Adrien, Jörg Bétrisey, Nathan Francey

projet n°29**OPUS****Architecte pilote****Mar Atelier Sàrl**

Adresse

Avenue du Tribunal-Fédéral 2, 1005 Lausanne

Responsable(s) du projet

Maria Cunha

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**structurame SA**

Adresse

Rue du Môle 42bis, 1201 Genève

Responsable(s) du projet

Damien Dreier

Collaborateur·trice(s)

Guillaume Allimann

projet n°30**Sous le Cèdre (2)**

Architecte pilote**Thévenaz Architectes**

Adresse

Avenue de Chailly 44, 1012 Lausanne

Responsable(s) du projet

Eric Thévenaz, Manon Thévenaz

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Kälin & associés**

Adresse

Rue des Fontenailles 21, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Jean-François Kälin

Collaborateur·trice(s)

Nikolaï Rossier

5. Projets classés et critiques

1^{er} rang – 1^{er} prix

projet n°26

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Consultant·e(s)

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Kairos

GNWA- Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH

Förllibuckstrasse 10, 8005 Zurich

Cristina Gonzalo Nogués

Markus Weck, Cloé Sermier, Anita Gustuti

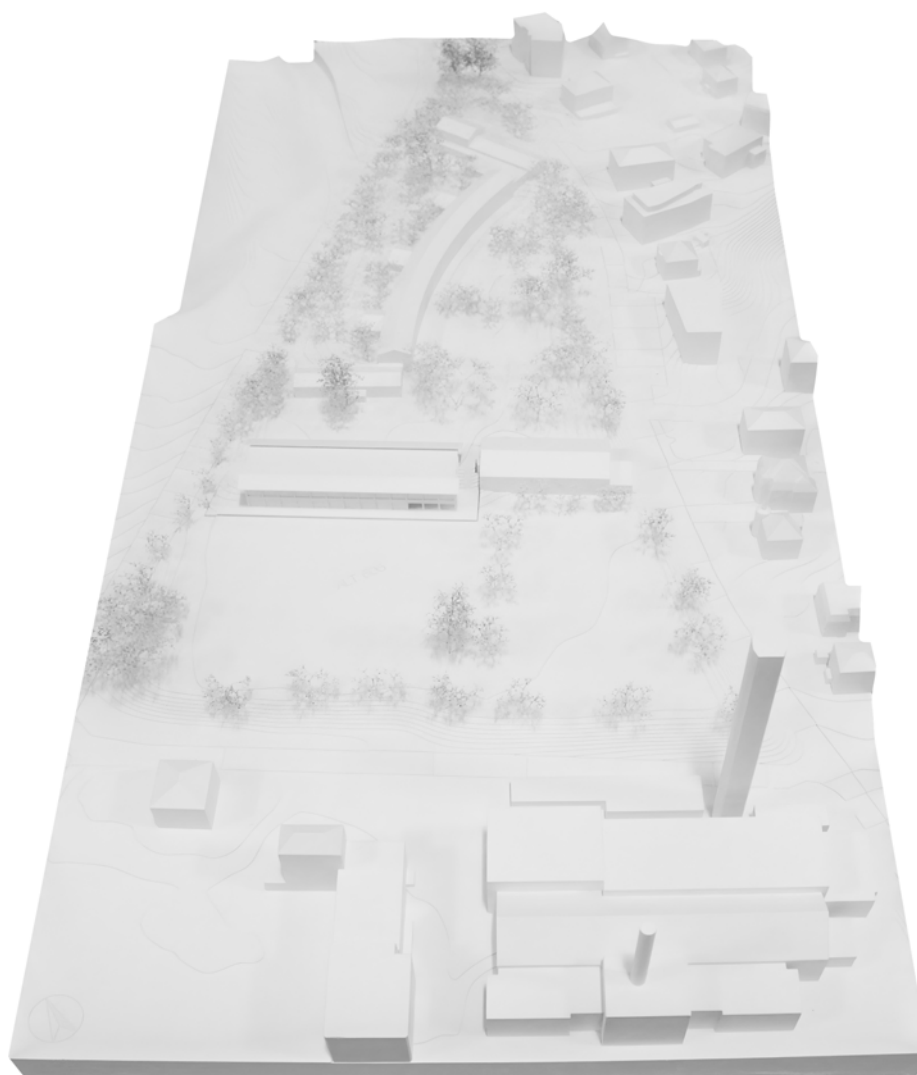
-

WaltGalmarini AG

Drahtzugstrasse 18, 8008 Zurich

Gregorij Meleshko

-



Intégration urbaine et paysagère dans le site

Le projet met en valeur les éléments constitutifs du site en se posant discrètement contre la pente du terrain et en retrait des limites côté avenue de la Sallaz et avenue de Beaumont, dans une volumétrie basse qui s'aligne à la hauteur des bâtiments existants. Le bâtiment se développe tout en longueur avec l'expression d'une construction légère en bois et celle d'une marquise de toiture saillante qui confère à l'extension un caractère pavillonnaire qui s'intègre de manière douce au sein du patrimoine arboré et bâti extraordinaire du site.

L'implantation des entrées est bien définie et fournit des accès différenciés selon les programmes. Sur le plateau haut, l'APEMS et l'école s'ouvrent sur le parc et le préau scolaire, chacune disposant d'une entrée et d'un couvert généreux. Le jury apprécie les deux saillies présentes dans la façade qui jouent un rôle identitaire et qui permettent d'affirmer le caractère public de ces entrées.

La salle de rythmique s'ouvre sur le plateau bas du site en lien avec la salle de gymnastique existante. La relation difficile, frontale et exigüe avec le grillage des courts de tennis est gérée de manière astucieuse en dégagant un parvis d'entrée couvert à l'angle sud-est. Ce geste permet de mettre la nouvelle entrée en retrait des courts de tennis et en lien avec celle du bâtiment existant de la gymnastique, les deux étant alors alignées. Cette disposition renforce la relation que le nouveau bâtiment entretient avec les espaces extérieurs et le bâti existants. Une nouvelle placette se dessine alors dont on devine le potentiel urbain et programmatique pour les enfants. À ce titre, le jury estime la proposition d'une double entrée sur le hall non nécessaire et recommande de renforcer l'entrée couverte.

L'accessibilité nord-sud du site est assurée par un escalier situé entre la salle de gymnastique et le nouveau bâtiment, s'insérant de manière harmonieuse dans le réseau de promenades paysagères existantes. Sa dimension reste cependant insuffisante et manque d'un véritable caractère public. Le jury regrette que la liaison douce pour les personnes à mobilité réduite se fasse par l'ouest du site ou par l'avenue de La Sallaz tout en appréciant l'attention particulière à la préservation des éléments patrimoniaux du site que sont les murets par le choix de ce parcours.

Le projet met l'accent sur les revêtements perméables pour la gestion des eaux de surfaces et renforce les qualités paysagères du site.

Organisation fonctionnelle et spatiale du programme

Le jury salue la grande clarté de l'organisation en plan des trois différents programmes qui démontre une bonne compréhension du fonctionnement et du besoin des utilisateurs.

Le plan est structuré de manière symétrique en cinq bandes par une alternance de pleins et de vides traversants. Au centre du plan, de part et d'autre des deux entrées dédiées à l'APEMS et à l'école, un escalier droit relie tous les étages ainsi que l'aile droite avec l'aile gauche. Ce noyau de circulation distribue également les sanitaires, l'ascenseur et les services. De part et d'autre se dégagent des halls généreux qui traversent le bâtiment et disposent de vues sur le parc et sur la zone sportive. Leurs dimensions permettent d'imaginer facilement une appropriation polyvalente pour d'autres usages.

Les espaces de l'APEMS sont judicieusement posés au nord pour s'ouvrir sur le parc arboré, les autres éléments du programme parascolaire comme la cuisine et les bureaux sont placés au sud. Le projet réussit parfaitement à bien séparer les espaces parascolaires, en particulier les zones d'activités et de repas. Toutefois, la possibilité de clore certaines parties du programme entre elles, notamment entre l'accueil et l'administration, aurait été bienvenue. Le fonctionnement des vestiaires de l'APEMS pose question, le jury invite les concurrents à apporter une solution qui permet d'imaginer autrement les vestiaires que comme des bancs qui peuvent encombrer l'espace du hall.

Le hall ouest dédié à l'école permet de distribuer la salle multi-usage judicieusement tournée vers le Cèdre, les bureaux et la salle des maîtres. Concernant l'escalier menant aux classes

situées à l'étage, le jury recommande d'en inverser le sens pour plus de fluidité entre les espaces situés au rez et à l'étage ainsi qu'une meilleure séparation avec l'APEMS.

Le jury apprécie l'organisation en deux clusters du plan d'étage, chacun étant composé de deux salles de classe et d'une salle de dégagement divisible dans la continuité du hall. Au centre, la cinquième salle profite d'un double accès. Cette typologie fait écho au bâtiment original de La Sallaz. L'espace central de chacun des clusters sert de vestiaire. Son dimensionnement est généreux et offre des possibilités multiples d'utilisation pour un enseignement décloisonné.

Le rez inférieur abrite le programme sportif. Le foyer généreux permet d'envisager l'accueil d'événements publics, de sociétés ou parents d'élève par exemple. La grande hauteur de la salle de rythmique est gérée par un enfoncement de la salle dans le terrain et un décrochement en coupe. L'accès PMR est garanti et élégant. La position des rangements en façade pourrait être retravaillée.

Les surfaces extérieures, bien que fonctionnelles et de qualité, manquent de clarté avec des préaux partagés et qui peuvent être confondus avec les sas d'entrée.

En conclusion, l'ensemble du programme est disposé selon une organisation spatiale particulièrement bien pensée, claire et cohérente. La gradation claire entre les zones publiques, semi-publiques et privées est mise en avant favorisant ainsi un environnement d'apprentissage efficace et agréable. Le projet Kairos présente des espaces de circulation généreux qui peuvent être utilisés comme espaces d'apprentissage partagés. Le groupement des salles de classe favorise une bonne synergie entre les zones de travail et de dégagement. Les distributions sont bien éclairées, et les orientations des classes variées.

Qualité et cohérence architecturale en relation avec le concept structurel et constructif

La façade est rythmée par une ossature bois qui présente une trame bien proportionnée et élégante. Le jury apprécie les contre-cœurs, alignés à la hauteur des tables des salles de classe, qui permettent de limiter l'apport de soleil et diminuer la surchauffe estivale. Ces éléments de remplissage sont proposés en brique de terre crue offrant un beau contraste de matériaux avec le bois.

L'ajout d'une marquise en panneaux photovoltaïques confère à ce pavillon un caractère résolument contemporain et cherche à affirmer son caractère durable. Le projet offre un brise soleil supplémentaire au sud de l'étage des classes ainsi qu'une zone abritée de la pluie contre le préau au nord. Cet avant-toit reprend par ailleurs le langage architectural du bâti existant. Le jury salue cette composition et souhaite que ce concept soit approfondi dans sa forme et sa matérialité, au regard des objectifs de la Ville de Lausanne.

La structure porteuse est composée de planchers mixtes bois-béton. Pour le rez inférieur, le projet prévoit une structure porteuse en béton armé. Afin de garantir une faible épaisseur du système porteur au-dessus de la salle de rythmique, le projet prévoit deux treillis en croix qui ont une fonction de voiles.

Durabilité

L'enveloppe thermique est performante avec deux couches ventilées en façade. La ventilation prévue de façon naturelle nécessiterait cependant plus de développement.

La matérialité des dalles et des murs assure une bonne inertie. L'orientation des salles de classe est bien pensée pour l'éblouissement.



Kairos

Concept architectural

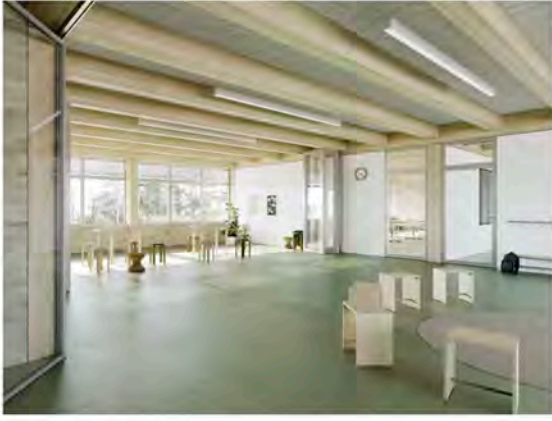
L'entrée de projet était l'édification d'un site de qualité architecturale dans un environnement rural caractéristique. L'implantation de l'école primaire de La Sallaz est un défi de taille. Le site est une parcelle agricole de 10 hectares, bordée au nord par la route nationale et au sud par la route communale. Le projet est une extension de l'école existante, qui a été construite en 1970. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural. Le projet est une extension de l'école existante, qui a été construite en 1970. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural.

Flexibilité et évolution, Enjeux de l'école de demain

Le projet se situe dans un contexte rural caractéristique de la région de La Sallaz. Les enjeux de l'école de demain sont nombreux. Il s'agit de créer un bâtiment flexible et évolutif, capable de répondre aux besoins changeants de la communauté scolaire. Le projet est une extension de l'école existante, qui a été construite en 1970. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural.



CONCOURS - EXTENSION DU COLLEGE DE LA SALLAZ



Organisation et programme

Le programme d'extension de l'école primaire de La Sallaz est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue entre les acteurs du projet. Il s'agit de créer un bâtiment flexible et évolutif, capable de répondre aux besoins changeants de la communauté scolaire. Le projet est une extension de l'école existante, qui a été construite en 1970. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural.

Matériaux

L'objectif de ce projet est de développer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural. Le projet est une extension de l'école existante, qui a été construite en 1970. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans le paysage rural.



2^{ème} rang – 2^{ème} prix

projet n°12

rololoro

Architecte pilote

Aeby Perneger & Associés SA

Adresse

Avenue de la Gare 41, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Patrick Aeby

Collaborateur·trice(s)

Carlos Cebollero, Riccardo Guglielmi, Marco Coppola

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

INGPHI SA

Adresse

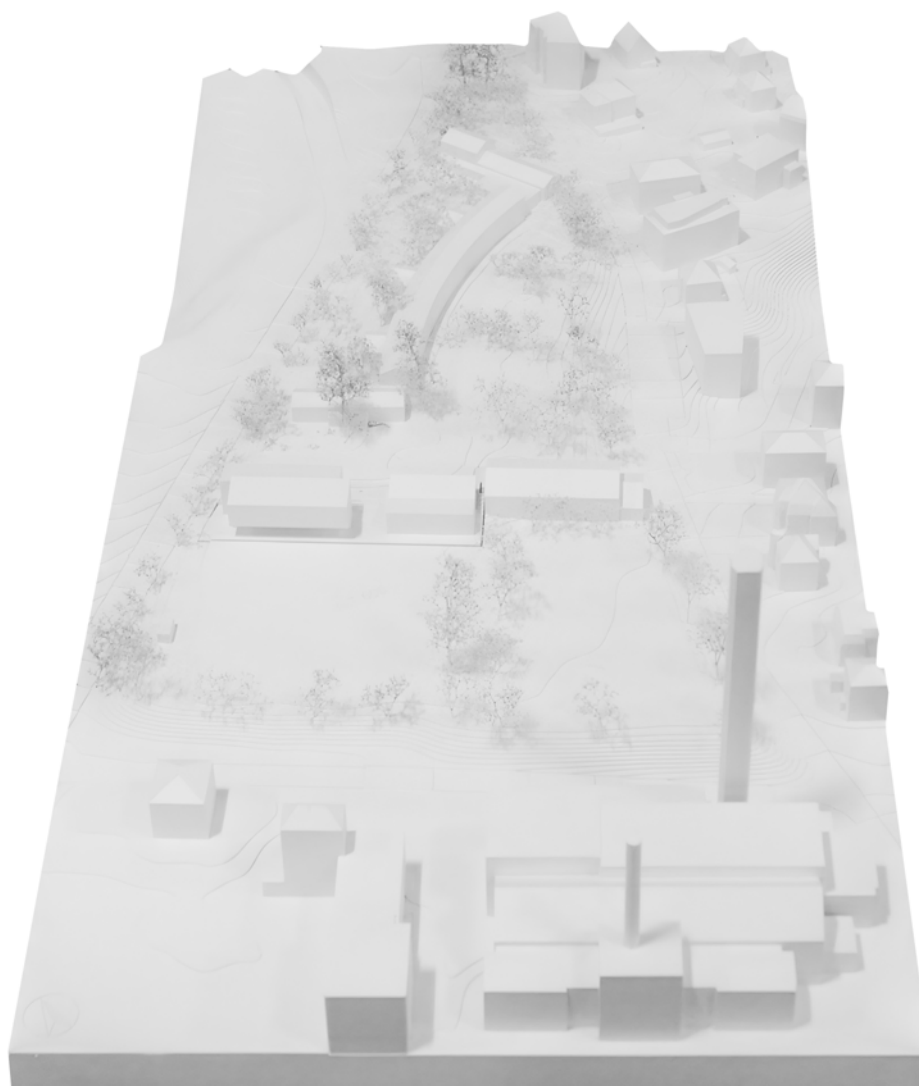
Rue centrale 7, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Bernard Adam

Collaborateur·trice(s)

Rui Freitas, Florent Iseni, André Ventura



Intégration urbaine et paysagère dans le site

Les auteurs du projet proposent deux volumes pavillonnaires posés de part et d'autre du périmètre du concours, traversés par un espace généreux aménagé en rampes et gradins plantés qui lie le préau existant de l'école et la zone sportive située en contrebas. Cet espace est conçu pour être pleinement accessible aux personnes à mobilité réduite et favorise une circulation fluide et sécurisée entre les espaces scolaires et sportifs.

Le volume implanté à l'est du périmètre accueille la salle de rythmique et profite d'un accès indépendant grâce à la mutualisation de l'entrée de la salle de gymnastique existante, située à proximité. Un escalier étroit se glisse entre la salle de gymnastique existante et ce nouveau volume. Cette disposition pose question et ne semble pas très aboutie.

Le volume implanté côté ouest, lui, regroupe les salles de classe ainsi que les espaces parascolaires. Cette implantation offre un nouveau visage à l'Avenue de La Sallaz avec une articulation du volume et un accès dessiné. Cependant, le jury s'interroge sur la proximité très importante du bâtiment avec les éléments patrimoniaux que sont les murets qui forment la limite à l'angle nord-ouest du site.

Le projet exploite la topographie du site pour la disposition du programme. Il dispose l'entrée du programme scolaire au nord en lien avec le complexe scolaire existant et le parascolaire en contrebas au niveau des courts de tennis.

Les toits inclinés des deux volumes s'inscrivent dans la continuité du complexe scolaire existant, mettant en avant l'intégration du projet dans l'ensemble architectural et paysager remarquable du site.

Organisation fonctionnelle et spatiale du programme

Le jury apprécie la distribution bien définie en demi-niveaux du programme scolaire qui permet une liaison verticale centrale traversante et qui offre aussi bien des espaces partagés par petits groupes et des relations transversales à l'échelle du bâtiment.

L'organisation efficace et superposée des étages supérieurs découle d'un plan clair et économe en surface de distribution qui repose sur une couronne de classes autour d'un noyau formé par un escalier judicieusement élargi et des espaces de dégagement généreux.

Le jury apprécie le groupement de deux salles de classe qui crée un dégagement commun pouvant être exploité comme un espace d'apprentissage et de travail collaboratif et partagé. Cette organisation rappelle celle du bâtiment original de La Sallaz. Les salles de classe profitent d'une orientation multiple et sont traversantes.

Bien que le fonctionnement soit clair, ce plan présente quelques points faibles. L'escalier de l'école débouche sur de grands espaces de dégagement mais qui présentent un potentiel d'appropriation limité. L'implantation des salles de dégagement est peu compatible avec le besoin d'intimité lorsque les élèves apprennent seuls ou au sein du groupe d'apprentissage. Aussi, les surfaces dédiés pour les vestiaires sont insuffisantes. Ce manque conditionne l'exploitation des espaces de distribution imaginée pour d'autres besoins que la circulation.

L'accès à la salle multi-usages depuis le parc arboré est apprécié mais son implantation à l'angle nord-ouest du périmètre le rend abrupt et peu visible.

Situés au rez inférieur, face aux courts de tennis, les espaces parascolaires profitent d'une entrée indépendante abritée par le porte-à-faux des étages supérieurs. La division de l'espace de la salle à manger, en deux sous-espaces pose question. Cela engendre un manque de lumière et une différenciation de hauteur. De manière générale, le jury regrette la configuration peu qualitative du programme parascolaire avec notamment sa cuisine en position défavorable.

Un couloir de liaison fonctionnel permet, à cet étage, de rejoindre la salle de rythmique et la salle de gymnastique. Cette liaison est toutefois peu qualitative, sombre et sinueuse.

Les espaces extérieurs sont bien conçus avec un préau bien pensé et une traversée intéressante entre les deux nouveaux bâtiments. Les aménagements extérieurs s'intègrent dans le parc scolaire existant de manière douce, en les complétant avec des surfaces semi-perméables appropriables et des plantations compensatoires.

En conclusion, par ses volumétries contenues, le projet respecte l'échelle du site. La composition en deux entités permet une fluidité bienvenue entre le haut et le bas du site, offrant une perméabilité et facilitant les parcours multiples pour toutes et tous. L'écho à l'organisation en demi-niveaux de l'école existante est apprécié, car offrant une spatialité qualitative. Le jury regrette cependant que la générosité des halls partagés ne puisse pas être effective à tous les niveaux ; la flexibilité d'aménagement et le rapport à l'extérieur étant susceptibles d'être préterités par la position des salles de dégagements aux étages supérieurs, ces dernières limitant également l'aménagement des vestiaires. Si les toitures en pente s'intègrent harmonieusement au site, le jury émet des réserves quant au choix des pans inversés de la salle de rythmique.

Qualité et cohérence architecturale en relation avec le concept structurel et constructif

Tant la structure que la matérialité sont pensées dans une vision de durabilité et dans l'affirmation de l'usage de matériaux écologiques employés selon leurs valeurs intrinsèques. La structure est prévue en terre armée provenant du site pour le radier et les murs de soutènements et en bois local pour la structure hors sol.

Durabilité

Le projet propose une configuration d'espaces favorables à la ventilation naturelle. La volonté d'utilisation de nouvelles techniques biosourcés comme le radier en terre projetée et la chape poncée en terre ciment sans revêtement est appréciée mais leurs applications restent à vérifier.

L'enveloppe du bâtiment est bien pensée. Les convecteurs basse température près des fenêtres sont favorables au confort thermique.

La toiture est entièrement dédiée à des panneaux solaires photovoltaïques, un ratio plein vide est pris en compte pour l'apport solaire, des protections solaires mobiles sont prévues ainsi qu'un système low-tech de ventilation naturelle des salles de jour comme de nuit. Le jury salue la compacité des volumes généraux qui augure d'une sobriété économique.

Les surfaces vitrées de la salle de rythmique nécessiteraient d'être optimisées pour un meilleur équilibre entre apport de lumière naturelle et isolation thermique.

CONCOURS - EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ *rololara*



Forme bâtie
 Le programme d'évaluation défini lors de l'étude préliminaire est à la fois clair et contraignant :
 Contraignant car il affirme la nécessité de clore le périmètre scolaire en le dotant d'une limite sur son flanc Sud.
 Clair car cette délimitation initiale est cohérente avec la préservation de la valeur patrimoniale du collège de la Sallaz et de son parc.
 Notre proposition se saisit des opportunités offertes par la topographie pour marquer le périmètre scolaire sur l'avenue de la Sallaz, offrir une continuité « verte » entre le parc scolaire et les équipements sportifs disposés au Sud et mettre en place une distribution interne du programme scolaire douce et adaptée à la petite enfance.

Caractère
 L'intention scolaire se présente dans la continuité morphologique du complexe existant. Deux maisons de fabrique hauteur, protégées par des toits inclinés, complètent le bâti. L'orientation et l'incision des différents plans de volume assurent la continuité formelle de la nouvelle salle de gymnastique avec la salle de gymnastique existante et permettent le fractionnement en deux volumes « couloirs » de la maison scolaire. Le caractère des nouvelles édifices est défini par leur matérialité et la « lisibilité » de leur mise en œuvre. Nous proposons une architecture simple, dont la conception et la réalisation s'appuient sur l'assemblage rationnel de formes et de matériaux. Chacun d'entre eux est utilisé pour ses qualités intrinsèques, il s'agit d'un prolongement de la stratégie constructive de l'école existante. Le principe résume tient à l'emploi de matériaux bio-sourcés : bois, terre, ... et au recours minimal au ciment.

Aménagements extérieurs
 Les aménagements proposés respectent et prolongent les principes déployés dans le parc scolaire existant. Ils proposent, dans le cadre du périmètre de réflexion, des interventions ponctuelles visant à diminuer les surfaces imperméables, intégrer les nouvelles constructions, clarifier l'accès à la salle de gymnastique existante et aménager une continuité « verte » vers les équipements sportifs en continuité.
 Le grand jardin scolaire offre des espaces de convivialité et de rencontre, ils sont appropriés et permettent des activités d'enseignement en plein air dans des contextes protégés et végétalisés.




Situation
 La configuration particulière du site : un promontoire perché sur le flanc Est du vallon creusé par le Flon et percé entre les Avenues de la Sallaz et de Bousuville, sous ce toit de hauteur de son contexte. La cote qui en résulte explique probablement sa vocation funéraire initiale au XIX^{ème}. Celle-ci a persisté jusqu'aux années 50 et au démantèlement du cimetière vers le Bois-de-Vieux qui libère la parcelle pour un programme scolaire. Les plus grands arbres encore présents sur le site sont les témoins de ce passé funéraire.

Intentions
 Nous proposons une intervention inscrite dans une continuité conceptuelle et formelle avec le bâti existant. Avec ambition et respect, nous proposons de :
 Respecter le contexte historique et la valeur paysagère du site.
 Prolonger les critères volumétriques existants.
 Décoder les principes d'organisation spatiale existants en explorant des variations sensibles.
 Poursuivre le développement du collège de La Sallaz en le dotant d'une façade sur l'avenue de la Sallaz.
 Compléter le parc scolaire en lui apportant une limite claire sur son flanc Sud.
 Relier le parc scolaire au terrain sportif et récréatif situé au Sud, en continuité, par une couverte verte traversée par une rampe adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Typologie et répartition programmatique
 Le programme est réparti en deux volumes distincts séparés par une couverte verte tant le haut et le bas du site.
 Le premier, qui abrite la salle de gymnastique polyvalente, est divisé dans le prolongement de la salle de gymnastique existante dont il partage les accès. Le second, qui reçoit le programme scolaire et le paracours, est disposé à l'Ouest du périmètre.
 La répartition programmatique explore la topographie du site, elle dispose l'entrée du programme scolaire au Nord, au niveau du complexe existant et le paracours en continuité, au niveau des cours de tennis. L'ensemble du programme est connecté par l'intérieur.
 La géométrie et la distribution du bâtiment scolaire offrent des espaces à l'échelle de l'enfant.
 L'entrée de l'école, croisée dans le bâtiment, fait office de plein couvert. Une distribution par demi-niveaux, inspirée par l'école existante, offre confort, continuité et fluidité au programme scolaire. Elle engendre un décalage des deux plans de toiture et une fenêtre ouverte au Nord sur toute la longueur de l'édifice.
 Cette ouverture apporte un complément de lumière naturelle au centre de l'édifice et permet sa ventilation nocturne.
 Chaque atelier, fait office de hall distribuant deux classes ou éléments programmatiques. Ils sont pensés comme des espaces d'enseignement alternatifs, les demi-volées d'escalier, agencées de grilles, les complètent et les relient.
 Le hall scolaire, en bout de parcours accueille les deux espaces de rangement sous une forme polyvalente et réversible.
 Les classes présentent un plan carré, permettant une grande variété d'occupation et d'aménagement. La façade intérieure de la classe est conçue comme un module perché de deux volumes habilités. Des éléments courbés permettent la ventilation douce et nocturne des classes et, plus généralement, de l'ensemble du programme scolaire tout en garantissant la sécurité des usagers.

Plan de situation 1:500



Concept structurel et choix des matériaux

La conception des structures porteuses, dans une intention de durabilité, est basée sur les critères d'économie de moyens, d'approvisionnement local et de démontabilité. Une attention particulière est portée à la mise en œuvre « du bon matériau au bon endroit ». Des structures rationnelles en terre et en bois permettent l'assemblage d'éléments préfabriqués « secs » en site de construction et un démontage aisé à la fin de la vie de l'ouvrage.

Les structures porteuses sont simples et rationnelles. Le maïs terre-enterré du rez inférieur, commun aux deux bâtiments, est constitué d'un radier généralisé et de murs en terre protégée armée, sur lequel se développent les structures en bois de l'école et de la salle de rythmique. L'école est composée de voiles en bois CLT, doublées sur une trame treillis acier, supportant des planchers en bois composite sciens-bois CLT. Les murs CLT sont habillés de terre protégée armée, de sorte à créer des façades pignon minimalistes et offrir une inertie thermique à l'intérieur. Le contreventement du bâtiment est assuré par le noyau en terre protégée armée de la cage d'ascenseur et par les voiles en bois CLT.

La salle de rythmique est composée de deux murs de référence en bois CLT habillés de terre protégée armée, entre lesquels se développent des fermes à treillis en bois et trants repoussés sur des colonnes en bois. Le contreventement du bâtiment est assuré par les deux voiles pignons et des trants intégrés dans les façades principales.

Les bâtiments, légers, sont fondés sur un radier commun en terre protégée armée avec un sol amélioré au moyen de granulats de verre collés et de gravier stabilisé au droit des descentes de charges afin de transmettre les efforts sur les couches de moellons et de moellons à quelques mètres de profondeur. Le choix des matériaux est guidé par le critère de limitation de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ à effet de serre sur toute la durée de vie du bâtiment, y compris les phases de construction et de déconstruction. Le recours à des matériaux renouvelables et recyclés de provenance locale et un approvisionnement basé sur le territoire sont favorisés.

L'ensemble de la structure bois est en épaisseur des forêts de la ville de Lausanne, labels BOS SUISSE et FSC, en vue de mener une opération « propre bois ». Les pignons en bois sont des pignons de bois lamellé-croisé GPP-CL. Les colonnes, les solives et les éléments de treillis sont en bois lamellé-croisé BLC GL24. Les classes de résistance sont intentionnellement limitées, dans un esprit « low-tech ». Les trants du treillis en bois sont en acier protégé. La terre protégée est fabriquée à partir des terres de la Suisse. Résultat des travaux d'excavations du projet. Elles sont triées, puis complétées de granulats et de liant.

Les proportions de la recette standard, constituée de 45% de terre d'excavation, 45% de granulats et 10% de liant, seront adaptées en fonction des qualités du terrain. Le mélange est protégé par une aluque. Les dernières recherches appliquées démontrent que les caractéristiques mécaniques sont suffisantes pour être mis en œuvre dans le cadre d'éléments de radiers et de murs de soutènement.

Réalisation des travaux, phasage du chantier

Pour garantir la sécurité des utilisateurs pendant les travaux, tout en optimisant les délais et les coûts de l'ouvrage, nous proposons de réaliser les travaux sur l'ensemble du périmètre en une seule étape.

Cette approche, planifiée en détail, permet d'assurer l'exploitation continue de la salle de gym et de l'école voisine situées au sud de la parcelle.

À l'été 16, nous envisageons de créer un nouvel accès temporaire entre le local des engins de la salle de gym et l'annexe de Beaumont. Ce passage facilitera la traversée entre le pignon de l'école et la zone sportive inférieure, proposant ainsi un accès direct, rapide et indépendant. De plus, nous compléterons ce nouvel accès par une rampe PMR accessible depuis le chemin Pierre de Plan.


L'accès à la salle de gym depuis le no-de-chaussée supérieur restera fonctionnel et sécurisé.

Concernant les véhicules de sécurité (ambulances, camions de pompier) ainsi que les bus pour la livraison de l'école primaire et de la salle de gymnastique, nous proposons, durant la phase de gros œuvre 1, un cheminement contournant la zone de pelouse et le sud-ouest des pistes de tennis.

Dès que les travaux de la façade sud de l'école seront terminés, les véhicules de sécurité pourront utiliser le passage sous le porte-à-faux, permettant ainsi de réduire le périmètre du chantier.

Les engins continueront d'utiliser les accès provisoires créés jusqu'à la fin des travaux.

Les zones de jardin seront protégées et le périmètre de la zone de chantier sera matérialisé afin de préserver les arbres de jeu des enfants. L'organisation du chantier respectera les contraintes spécifiques du site ainsi que les exigences des utilisateurs.




Demande énergétique réduite

Le bâtiment répond à des exigences équivalentes au label Mergie+ECO avec une demande énergétique très limitée. L'approvisionnement énergétique sera assuré d'une part par une toiture entièrement dédiée au solaire et un approvisionnement en énergies renouvelables d'autre part. La conception architecturale montre une autonomie accrue en lumière naturelle dans l'ensemble de l'ouvrage et compte pour la salle de rythmique. Les isolations privilégient les produits biosourcés à l'exception de l'isolation contre terrain. L'inertie est assurée par la mise en œuvre de chapes ponctuelles sans renforcements et de murs minces bois-terre armés. La conception des façades offre autocroisement des parois opaques tout en assurant une fraction élevée de performance. Les parois opaques et la toiture sont fortement isolées et les fenêtres sont en triple vitrage. Ceci assure une enveloppe thermique très performante qui limite drastiquement la demande de chaleur de l'ouvrage. La fraction vitrée complètement dimensionnée permet de garantir un facteur de lumière naturelle important et de limiter le recours à la lumière artificielle.

Système technique low tech

La planification de la ventilation naturelle permet de limiter les installations techniques et leur impact environnemental lié à l'énergie grise et à l'exploitation. Le renouvellement d'air des locaux est assuré par des prises d'air au rez inférieur et une évacuation de l'air chaud en toiture. Un système simple permettra également la ventilation transversaire des salles de classe vers les escaliers. Un concept dimensionné simple permettra aux utilisateurs de garantir la ventilation naturelle nocturne et la gestion des stores (hors occupation des salles). La façade dispose d'ouvrants équipés de ventilation d'été et des courants d'air chaud des fenêtres avec des grilles dédiées à la ventilation nocturne. L'utilisateur conservera la main pour le contrôle des installations.




Étage +1 1:200

No-de-chaussée supérieur 1:200

No-de-chaussée inférieur 1:200

CONCOURS - EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ *rololara*



Vue de la salle de gymnastique

Approvisionnement énergétique
L'approvisionnement énergétique est renouvelable d'une part par une toiture entièrement dédiée au solaire et un approvisionnement en chaleur par le chauffage à distance au même endroit.

Confort estival
L'architecture a été pensée afin de favoriser la résilience climatique.
Notamment en particulier que :
• Le confort estival est assuré par la ventilation naturelle,
• La bonne gestion des apports solaires grâce à un ratio optimal de surfaces vitrées et pleines et des protections solaires architecturales mobiles,
• L'inertie thermique est optimisée grâce à la masse des chapes apparentes dans les classes et des murs en construction méso-therme dans les couloirs.

Confort hivernal
Le confort hivernal est garanti par une enveloppe thermique très performante.
Par ailleurs la mise en œuvre de connecteurs combinés avec des connecteurs basse température contribue à atteindre le confort thermique hivernal idéal.

Tuile
Panneau photovoltaïque 20 cm
Cable acier 8 cm
L'isolant 8 cm
Panneau de distribution 12 cm
Panneau thermique 2 cm
Panneau de distribution 20 cm
Panneau bois 1 cm
Panneau bois 2 cm
Chape bois, voir R.C. 28 24 cm

Facile périphérique
Appuiement sur bois 8 cm
Panneau de support bois 8 cm
Panneau thermique bois/mur 10 cm
Panneau bois 1 cm
Panneau de distribution 2 cm
Panneau bois 2 cm
Panneau de distribution 20 cm

Facile isolant
Isolation isolant bois massif 8 cm
Isolation isolant 8 cm
Panneau de support en bois 8 cm
Panneau bois, voir R.C. 28 24 cm
Panneau thermique 2 cm
Panneau de distribution 20 cm

Composition dalle plancher bois
Chape ciment en béton armé 2 cm
Isolation isolant 8 cm
Panneau bois 1 cm
Panneau bois/mur 10 cm
Panneau bois, voir R.C. 28 24 cm

Composition plancher bois porte à fleur
Chape ciment en béton armé 2 cm
Isolation isolant 8 cm
Panneau bois 1 cm
Panneau bois/mur 10 cm
Panneau bois, voir R.C. 28 24 cm

Ruiler bois/mur
Chape ciment en béton armé 2 cm
Isolation isolant 8 cm
Panneau bois/mur 10 cm
Panneau bois, voir R.C. 28 24 cm

Schéma fonctionnement climatique
Protection solaire intégrée à la toiture
L'isolant mésotherme
Ventilation naturelle
Murs et plafonds isolants
Isolation extérieure
Chaque élément est traité individuellement
Chaque élément est traité individuellement
Murs et plafonds isolants
Murs et plafonds isolants

Coupe transversale AA' 1:200

Coupe transversale BB' 1:200

Coupe transversale CC' 1:200

Elevation Nord 1:200

Elevation Sud 1:200

Détail coupe 1:50

3^{ème} rang – 3^{ème} prix

projet n°1

TETRIS

Architecte pilote

Esposito + Javet architectes FAS SIA

Adresse

Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Alfonso Esposito

Collaborateur·trice(s)

Giulia Bisciaio

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Sollertia SA

Adresse

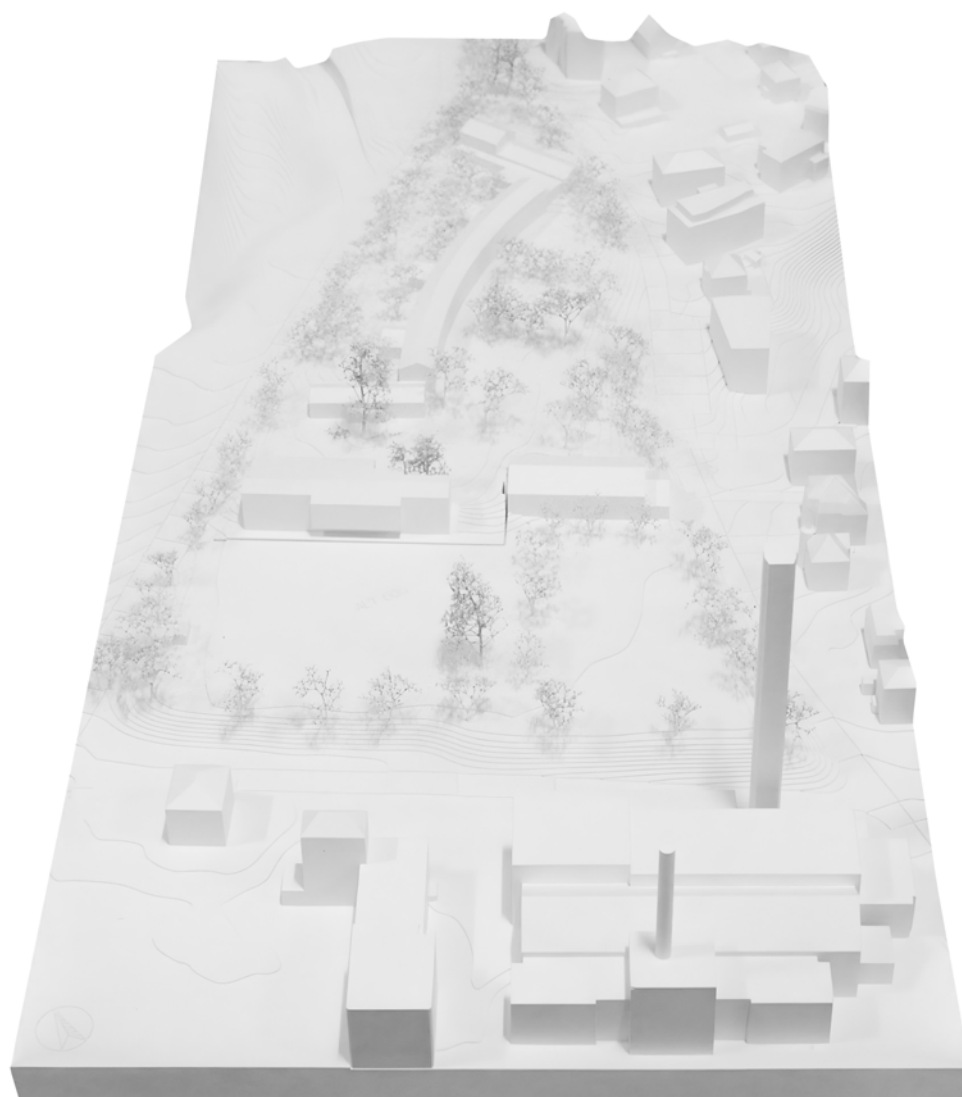
Rue du Coppet 14, 1870 Monthey

Responsable(s) du projet

Lionel Brochellaz

Collaborateur·trice(s)

Valentin Fürst



Intégration urbaine et paysagère dans le site

Le projet *TETRIS* se compose d'un volume finement découpé qui se faufile entre les arbres, tirant parti de la déclivité et des excavations existantes. Ce volume organique complète harmonieusement l'ensemble architectural, s'adapte aux contraintes du site, respecte l'emprise du Cèdre et des autres arbres tout en créant un espace perméable entre la salle de gymnastique existante et la nouvelle extension. L'intégration dans le contexte patrimonial est soigneusement pensée, notamment par la distance respectueuse établie entre le nouveau bâtiment et les éléments historiques tels que les murets et les murs de soutènement en moellons de pierre. Cette disposition subtile préserve la substance du site, tout en soulignant la relation entre le bâti contemporain et les structures patrimoniales existantes.

Le projet se compose de deux niveaux du côté du parc arboré de l'école et de trois niveaux du côté de la zone sportive. Le jury apprécie cette implantation, qui tire pleinement parti de la topographie du site, minimise les excavations et protège les racines du Cèdre. Cette approche révèle une sensibilité particulière à la préservation du patrimoine végétal.

Le jury apprécie le portique ouvert au rez-de-chaussée qui joue un rôle essentiel dans l'intégration spatiale du projet, favorisant une perméabilité visuelle entre la zone sportive et l'école. Ce dispositif architectural crée une situation de belvédère, offrant des perspectives dégagées sur l'environnement immédiat et renforçant le lien entre les différents programmes du site.

Le projet propose trois entrées différenciées au bâtiment. Le programme de l'école est accessible depuis le rez-de-chaussée, à l'Est du site. L'accès au programme parascolaire se fait depuis le parc arboré de l'école existante, à l'Ouest. La salle de rythmique et la salle multi-usages disposent d'une entrée indépendante située au rez-de-chaussée inférieur, en liaison avec les espaces extérieurs adjacents à la salle de gymnastique existante. Le projet reprend le principe d'insertion topographique de la salle de sport existante en proposant un double accès à la salle de rythmique, à la fois en partie haute et en partie basse.

Le jury regrette néanmoins le manque de développement en matière d'accessibilité, avec l'absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite et des solutions de mobilité douce entre le socle sportif et les préaux scolaires.

Organisation fonctionnelle et spatiale du programme

Le jury salue l'organisation claire et bien définie du programme. La diversité des orientations des salles de classe permet d'envisager des appropriations variées. La disposition des salles de classe, s'ouvrant parfois sur le parc et parfois sur la zone sportive, favorise la ventilation naturelle mais le jury émet néanmoins des réserves sur leurs qualités acoustiques car plusieurs salles de classe comportent des vitrages côté route.

Le groupement de deux, voire trois salles de classe pour la création d'un dégagement commun pouvant être exploité comme espace polyvalent, d'apprentissage et de travail partagé est apprécié.

Le jury apprécie les salles de dégagement qui prolongent les espaces de distribution. Cependant, ces salles apparaissent difficilement divisibles, avec des proportions peu exploitables et qui sont peu compatibles avec le besoin d'intimité des enfants durant les apprentissages essentiels, seul ou en groupe.

Le jury regrette le dimensionnement des vestiaires qui semble insuffisant. Ce manque conditionne l'exploitation des espaces de distribution pour d'autres besoins que la circulation.

Le positionnement habile de la salle multi-usages au rez inférieur, en résonance avec la salle de rythmique, autre élément de ce programme pouvant faire l'objet d'un usage externe public est apprécié.

En conclusion, le projet se distingue par un ordonnancement clair du programme scolaire avec une gradation fluide entre espaces publics, semi-publics et privés. Les espaces sont bien pensés, notamment avec des couloirs élargis pour une utilisation polyvalente et des groupements de salles de classe permettant des zones d'apprentissage partagées. L'insertion d'une salle multi-usage au rez-de-chaussée inférieur est particulièrement bien positionnée, tout comme l'orientation variée des classes. Cependant, des défis existent : les salles de dégagement sont jugées difficiles à diviser et mal proportionnées, et les vestiaires manquent d'espace. Sur le plan extérieur, le bâtiment offre un espace couvert généreux.

Qualité et cohérence architecturale en relation avec le concept structurel et constructif

La structure est composée de béton pour le rez inférieur et de bois-béton pour les étages supérieurs.

L'expression des façades apparaît générique et nécessiterait un travail d'intégration pour s'harmoniser avec les constructions environnantes.

Durabilité

Le jury apprécie l'utilisation des matériaux recyclés, notamment le béton, qui démontre la prise en compte des enjeux de durabilité. Il regrette cependant, le traitement insuffisant de l'aération naturelle et l'intégration des panneaux photovoltaïques au sein du projet.

La transparence des façades est appréciée mais la qualité thermique du bâtiment est pénalisée par la fraction vitrée élevée sur toutes les orientations.

La double orientation des classes pourrait être avantageusement supprimée, en particulier à l'ouest, rendant le bâtiment plus favorable pour les éblouissements, le confort d'été, le bilan thermique et la protection vis-à-vis du bruit de la route.

TETRIS



Concours d'architecture – Extension du Collège de La Sallaz



SITUATION
 Situé dans le quartier de La Sallaz sur les hauteurs de la Ville, le site est bien orienté et bénéficie d'une vue étendue sur les Alpes. Grâce à une série de vues d'angle, le terrain de forme trapézoïdale long et étroit est une opportunité en soi. La disposition des bâtiments existants couvre les salles de classe sur un volume délimité par la salle de sport et un accès orienté vers l'extérieur du terrain de sport adjacent. La toiture du coté adossé forme une terrasse adjacente au domaine scolaire par une face adossée et un chemin à l'an de nouveau doublé d'un escalier droit qui mène à l'aire sportive avec le plateau de l'école. La salle de sport de par sa situation en hauteur bénéficie d'un accès depuis le plateau de l'école et en combine depuis l'aire sportive.

Le terrain mis à disposition pour le futur agencement scolaire occupe une partie forte et isolée du site adossé caractérisé par une forte déclivité. La partie en amont de l'escalier offre une partie de site en complément par un volume planétaire qui relie entre elles les différentes composantes du site. L'école et son plateau en partie haute, la salle de sport et l'aire sportive en contrebas.

La forme organique proposée se glisse entre les arbres existants et les constructions voisines en respectant les lignes constructives existantes. La composition se donne à voir comme une série de volumes couvrant les uns par rapport aux autres de part et d'autre d'un axe de distribution central. Elle reprend la logique distribuée du bâtiment principal, des déplacements couverts en façade alternant des groupes de 2 ou 3 salles de classe. Ils sont reliés entre eux par un bloc de services commun (accueil, secrétariat, vestiaires, locaux de nettoyage et stockage) et des salles communes des élèves.

La topographie du site est exploitée et mise en valeur par le traitement de la coupe et la distribution du programme dans les différents étages. Le projet offre des accès différenciés pour chacune des parties distinctes du programme, tout en partie haute du côté du terrain adossé et un accès bas de côté des terrasses de sport. L'entrée de l'école et l'aire sportive ne sont pas reliés au site par un axe central et la salle polyvalente au rez-de-chaussée. Les salles de classe se trouvent à l'étage et sont reliées au site par un axe central et la salle polyvalente au rez-de-chaussée.



LE PARC DE L'ÉCOLE
 Le parc de l'école est maintenu dans son état d'origine, avec ses prairies différenciées et ses arbres matures. L'agencement de l'école vient remplir le parc perdu du parc traversé par un chemin de mobilité douce. La forme organique de l'école s'adapte pour conserver le caractère de haute qualité de ce terrain d'origine. Le chemin adossé est déplacé dans la partie ouest du site pour préserver la liaison entre le parc de l'école et le terrain de sport en contrebas. D'autres balcons extérieurs sont couverts des nouveaux accès de l'école et de l'aire sportive. Des grands couverts au rez-de-chaussée intérieurs et extérieurs font écho aux portiques couverts de la salle de sport. Un escalier long et plat couvre l'agencement central de la salle de sport et relie le parc de l'école avec les couverts de l'école, tout en respectant le caractère de l'agencement central de la salle de sport voisine.

MAINTIEN DU CARACTÈRE DE L'ÉCOLE DE QUARTIER
 L'agencement de l'école conserve la composition actuelle en conservant l'orientation pavillonnaire des constructions existantes, séparées par des dénivelés et des aménagements paysagers différenciés. Situé à proximité de la salle de sport existante, l'agencement en reprend le principe d'insertion dans le terrain, avec des accès au niveau du parc de l'école et du terrain de sport en contrebas. Les portiques couverts qui distribuent les différents accès de la salle de sport sont reliés à la nouvelle construction, combinant de l'ancien et du nouveau commun à l'ensemble. À l'intérieur, les dénivelés qui distribuent les salles de classe alternent avec du bâtiment ancien. Le saut d'altitude est évité en position centrale, de même que les services et l'accès aux salles communes de plan central avec le parc de l'école ou avec le côté du terrain de sport par un chemin de plan central évitant des hauts et des bas. Le dessin général de l'ensemble favorise la sécurité des enfants et le trace dans le contour du terrain des zones de jeux et d'échanges continues. Le dessin général de l'ensemble favorise la sécurité des enfants et le trace dans le contour du terrain des zones de jeux et d'échanges continues.

ORGANISATION
 Les salles de classe à l'étage se distribuent de part et d'autre d'un espace polyvalent ouvert en façade. Les salles de déchargement et de stockage prolongent les espaces de distribution et peuvent fonctionner de manière ouverte ou fermée. Au rez-de-chaussée, l'aire sportive est reliée à l'école par un accès différencié. L'aire sportive est reliée à l'école par un accès différencié. Au rez-de-chaussée, l'aire sportive est reliée à l'école par un accès différencié. L'aire sportive est reliée à l'école par un accès différencié. Au rez-de-chaussée, l'aire sportive est reliée à l'école par un accès différencié. L'aire sportive est reliée à l'école par un accès différencié.

EXCAVATIONS
 Le projet reprend les traces de l'école sportive, ainsi qu'une partie des murs contre terre existants sont conservés, permettant de conserver les accès existants, tout en intégrant les travaux de terrassement. Les parties existantes sont en béton armé recouvert et seront de sorte pour le reste de la construction qui est en bois.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE
 Les bâtiments remplissent la performance énergétique ou équivalente, sans forcément viser une certification, avec une utilisation des solutions pour l'isolation de l'enveloppe et l'isolation des murs et des toitures. Les murs et les toitures sont isolés avec un bon confort tout au long de l'année. L'isolation est assurée par la ventilation naturelle, en complément de la ventilation mécanique. Un rafraîchissement nocturne en pleine nuit est favorisé par l'usage de ces solutions. L'air est traité dans les salles de classe et les salles de réunion. Les salles de classe sont isolées avec des solutions de ventilation, particulièrement en période estivale. La ventilation du bâtiment sera étudiée de façon à minimiser les ponts thermiques et à assurer un confort thermique selon la norme ISO 5169. Les nouvelles parties permettent un bon confort thermique en hiver à l'aide de l'isolation et de la ventilation naturelle. L'ensemble architectural, notamment des protections solaires extérieures affectées à une partie fermée au-dessus.

STRUCTURE
 La coque en béton armé du rez-de-chaussée fait office d'ossature rigide de la structure en bois. Le béton permet de réaliser la dalle sur la dalle rythmique au moyen d'un système longitudinal autoportant séparé des colonnes sans pontons transversaux. Les décharges de charge amènent sur cette dalle demandant une structure massive de reprise.

- La porte à l'air du rez-de-chaussée est traitée comme suit :
 - Utilisation des colonnes de séparation à l'étage supérieur isolées verticalement
 - Des colonnes permettant d'ancrer les planchers longitudinalement et ramener les charges sur murs en béton du rez-de-chaussée

Plafond sans courbe au niveau de déchargement/hall du rez-de-chaussée (parties vitrées)

- Utilisation de sautoires en bois portant la dalle sur les poteaux existants
- Des sautoires servant d'ancrage au vide en bois de la dalle, vide qui sera renforcé des charges de part et d'autre jusqu'au mur béton du rez-de-chaussée.

Les actions horizontales agissant sur le bâtiment tel que le vent ou le séisme sont transférées à un noyau en béton traversant tous les étages, en transférant sur les dalles du vide les actions horizontales agissant sur les colonnes existantes dans la zone de compression.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
 L'organisation des aménagements s'articule dans un dessin simple qui combine avec les bâtiments paysagers existants qui sont protégés et complétés. Des balcons extérieurs alternent naturellement le parc de l'école avec le terrain de sport en contrebas. L'organisation dans un site à faible valeur paysagère, la proposition concerne les grands arbres existants et propose de maximiser les surfaces végétales et perméables du site. Les éléments paysagers existants tel que murs et murs de soutènement en moellons qui participent à l'unité du parc scolaire sont conservés et complétés. Des zones d'entretien végétales et de maintenance planétaire sont prévues sur le pourtour du volume orienté de l'ouvrage et des bords de travail baveux pour les utilisateurs, tout en favorisant la biodiversité du site.



Pavimentation exterieur
 Le paviment exterieur est traité comme suit :

- Utilisation de dalles de séparation à l'étage supérieur isolées verticalement
- Des colonnes permettant d'ancrer les planchers longitudinalement et ramener les charges sur murs en béton du rez-de-chaussée

Murs de soutènement
 Les murs de soutènement sont traités comme suit :

- Utilisation de sautoires en bois portant la dalle sur les poteaux existants
- Des sautoires servant d'ancrage au vide en bois de la dalle, vide qui sera renforcé des charges de part et d'autre jusqu'au mur béton du rez-de-chaussée.

Cheminements
 Les chemins sont traités comme suit :

- Utilisation de sautoires en bois portant la dalle sur les poteaux existants
- Des sautoires servant d'ancrage au vide en bois de la dalle, vide qui sera renforcé des charges de part et d'autre jusqu'au mur béton du rez-de-chaussée.

Structure portante
 La structure portante est composée de colonnes, de murs et de dalles. Les colonnes sont traitées comme suit :

- Utilisation de sautoires en bois portant la dalle sur les poteaux existants
- Des sautoires servant d'ancrage au vide en bois de la dalle, vide qui sera renforcé des charges de part et d'autre jusqu'au mur béton du rez-de-chaussée.

Concept énergétique
 Le bâtiment respecte les exigences de la norme ISO 5169. Les nouvelles parties permettent un bon confort thermique en hiver à l'aide de l'isolation et de la ventilation naturelle. L'ensemble architectural, notamment des protections solaires extérieures affectées à une partie fermée au-dessus.

Sanitaires distribués
 Les sanitaires sont traités comme suit :

- Utilisation de sautoires en bois portant la dalle sur les poteaux existants
- Des sautoires servant d'ancrage au vide en bois de la dalle, vide qui sera renforcé des charges de part et d'autre jusqu'au mur béton du rez-de-chaussée.





4^{ème} rang – 4^{ème} prix

projet n°13

CIEL

Architecte pilote

groupement temporaire fala atelier Ida & continentale klg

Adresse

Herzogstrasse 2, 8044 Zurich

Responsable(s) du projet

Ahmed Belkhodja, Giuli Galasso

Collaborateur·trice(s)

Natalia Voroshilova

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Le Collectif SA

Adresse

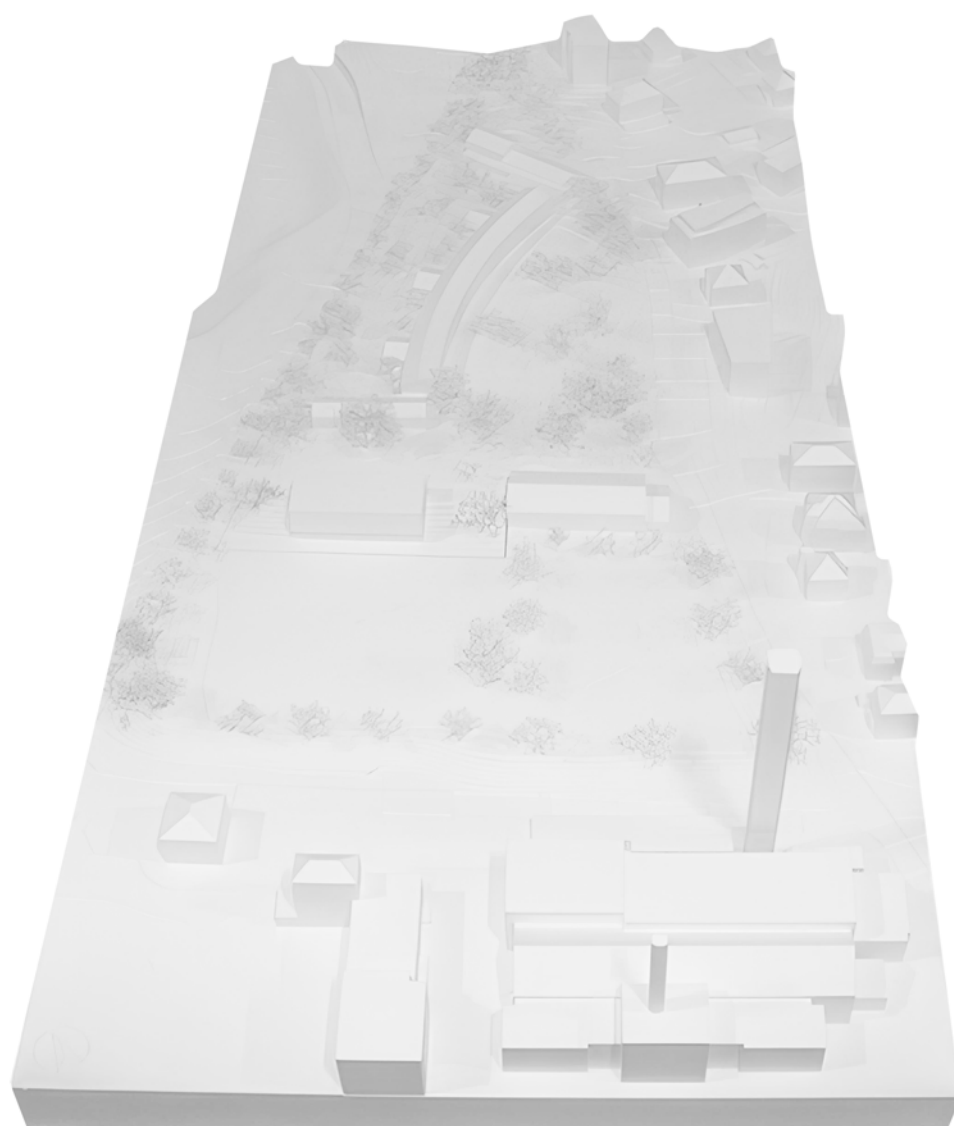
Clos de la Fonderie 11, 1227 Carouge

Responsable(s) du projet

John-Alexandre Sinclair Magnin

Collaborateur·trice(s)

Fabio Carton Fibbi



Intégration urbaine et paysagère dans le site

Le bâtiment projeté fait partie des propositions les plus compactes de ce concours. Les auteurs du projet proposent un volume unique qui tente de limiter son emprise au sol en gagnant en hauteur. Il définit sa propre géométrie tout en cherchant des similitudes avec les bâtiments alentours : l'empreinte est identique à celle de la salle de gymnastique existante et sa longueur est très proche de l'aile sud du Collège de La Sallaz. Le jury salue cette implantation qui réussit à rayonner à travers ce site.

Le volume du bâtiment se démarque néanmoins de l'existant par sa hauteur, trois niveaux sur la partie préau et de quatre niveaux sur la zone sportive. Cette position établit un vis-à-vis direct entre lui, le cèdre et l'aile sud du Collège existant et crée un rapport d'échelle qui peut paraître déséquilibré.

Par sa volumétrie soutenue, le projet parvient à prolonger le parc arboré existant de part et d'autre du bâtiment, en proposant deux passages judicieusement élargis aménagés et plantés. Le jury regrette que cette volumétrie compacte ne permette pas la conservation de l'ensemble du patrimoine arboré.

La clarté des accès entre les plateaux scolaires et sportifs est appréciée. Les entrées du programme scolaire et parascolaire prennent place naturellement sur le plateau haut, en lien avec le parc, avec des préaux séparés et répartis de chaque côté du cèdre tandis que l'entrée de la salle de rythmique se fait depuis le plateau bas, en synergie avec les autres activités sportives du site.

L'implantation de la salle de rythmique en configuration semi-enterrée engendre des volumes de terrassement significatifs.

Le jury apprécie les espaces de talus préservés grâce à l'implantation compacte du bâtiment mais ces derniers paraissent parfois fortement aménagés pour optimiser l'accessibilité et la circulation sur le site.

À l'ouest, une rampe a été conçue pour compléter l'offre de mobilité douce. À l'est, un escalier relie efficacement l'entrée principale à la salle de gymnastique et au parc préau.

Organisation fonctionnelle et spatiale

Le volume unique regroupe l'ensemble du programme. Le rez-de-chaussée inférieur comprend la salle de rythmique tandis que les étages supérieurs sont réservés au programme scolaire et parascolaire. Le jury regrette que la seule liaison intérieure entre le programme scolaire et la salle de rythmique soit par l'ascenseur.

La structure du plan des étages supérieurs se divise longitudinalement en deux parties. Une partie dédiée aux espaces de distribution et de services et une partie dédiée aux salles de classe et d'enseignement. Le jury salue ce plan qui permet une organisation des espaces à la fois rigoureuse et efficace. La possibilité en plan de créer des unités de travail de deux, voire trois salles de classe est appréciée.

Cependant, la largeur des couloirs des salles de classe latérales semble insuffisante pour l'accueil des élèves.

Le jury se questionne sur l'utilité d'un escalier supplémentaire pour accéder à la salle multi-usages, située en étage.

La flexibilité des salles de dégagement ainsi que la générosité des espaces communs qui s'ouvrent sur le grand cèdre sont un point fort de ce projet. Le jury apprécie l'espace de circulation principal qui peut être exploité comme un espace polyvalent, d'apprentissage et de travail partagé. La relation intérieur-extérieur réussie aux étages est cependant à regretter au niveau du rez-de-chaussée supérieur où les escaliers et les murs aveugles se succèdent sans permettre une réelle diffusion de la lumière naturelle. Les espaces de circulation intérieurs sont

peu éclairés et finissent souvent en impasse. La qualité du hall du programme scolaire peine à convaincre, de par sa géométrie et son manque de profondeur.

En conclusion, ce projet propose des espaces de circulation principale exploitables comme zones d'apprentissage partagées, mais cette flexibilité entraîne des conflits avec la circulation verticale constante. Les unités de travail créées entre les classes sont bien pensées, mais les couloirs sont jugés trop étroits, particulièrement au niveau de l'étage où la circulation partage des accès administratifs. Le manque de locaux sanitaires dans le programme parascolaire pose question, tout comme la taille insuffisante des espaces de service. Les surfaces extérieures sont perçues comme peu fonctionnelles, notamment avec des préaux confondus avec les entrées.

Qualité et cohérence architecturale en relation avec le concept structurel et constructif

La structure du rez-de-chaussée inférieur est en béton armé et les étages supérieurs en bois. La stabilité de l'ensemble est assurée par des noyaux en bois lamellé croisé et par des contreventements métalliques en façade.

Le jury salue le parti courageux de ce projet, la clarté de son implantation et ses qualités spatiales. Néanmoins, le dimensionnement ainsi que la disposition des espaces des différents programmes ne permettent pas de répondre aux besoins des utilisateurs. Aussi, le jury s'interroge sur l'échelle d'un tel volume, prenant une place trop importante en rapport avec le tissu urbain existant.

Le projet aspire à se fondre pleinement dans son environnement par le choix de sa teinte en façade, le dessin de ses menuiseries extérieures, ainsi que par le prolongement des espaces extérieurs du parc.

Durabilité

L'enveloppe thermique en ossature bois est assurée, toutefois, elle est affaiblie par la surface vitrée très importante au nord.

Le jury regrette la configuration peu favorable des stores et des ouvertures qui sont peu adaptées à la ventilation naturelle.

Le concept de protection solaire mériterait d'être mieux développé.

CONCOURS – EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ
 CIEL



Planche 1



Situation, implantation

Les besoins d'extension de l'école de La Sallaz offrent à la Commune une occasion de compléter le campus de l'établissement primaire, augmentant non seulement la capacité d'accueil des élèves, mais renforçant aussi son caractère : un ensemble de pavillons prenant délicatement place dans un parc. Le nouveau bâtiment est conçu comme un pivot entre l'axe Sud du bâtiment principal et la zone sportive en continuité. La nouvelle salle de rythmique polyvalente y est positionnée face aux terrains extérieurs, en vis-à-vis de la salle de gymnastique historique, offrant ainsi des synergies multiples entre ces différents équipements.

L'emprise du nouveau bâtiment est identique à celle de la salle de gymnastique historique, et sa longueur est similaire à celle de la façade Sud de l'école. Cette position connecte les deux volumes existants tout en mettant en valeur le grand cadre, qui devient le centre d'une place entre les deux édifices scolaires. Par sa compacité, le volume parvient à satisfaire toutes les exigences du programme tout en conservant l'échelle du site et son patrimoine arboré.



M2 - Surface

— Métro noir
 — Métro souterrain
 — TM
 — TM zone 30
 — mobile douce
 — lignes de circulation
 — zone sport

Accès au site

Aménagements extérieurs
 Grâce à son empreinte compacte, le bâtiment laisse presque entièrement intacte la topographie du site, préservant les parcours d'origine et permettant de réarticuler la connexion entre la place principale du campus et les terrains de sport avec une pente douce et de largeur généreuse. La position des entrées de l'école et de la nouvelle salle de rythmique polyvalente, ainsi que celle du gymnase existant renforcent encore plus ce nouvel accès piétonnier, garantissant également une simplicité des parcours et donnant une orientation claire au volume. Le nouvel accès piéton s'intègre dans le système actuel des parcours de mobilité douce du quartier et renforce son raccordement avec l'avenue de La Sallaz, augmentant la perméabilité du campus.

Grâce au volume compact du bâtiment, le parc existant est préservé autant que possible. Seuls deux arbres sont abattus pour l'opération. Le grand cadre situé près du site acquiert une nouvelle centralité avec l'insertion du nouveau volume, et autour de lui, il est prévu de réajuster les principaux espaces de jeu pour les élèves du nouveau bâtiment. Le dessin existant du préau est respecté mais les surfaces imperméables sont réduites drastiquement, notamment par l'utilisation de gravier. Le potager pédagogique est déplacé au sud du préau, dans une position où il profite d'un ensoleillement généreux sans déranger les parcours du parc. Le reste de la zone du projet est préservée en espace vert de pleine terre. La présence des deux généreux porches du bâtiment permet d'éviter la construction de porches ou pavillons extérieurs supplémentaires, et donc de préserver encore davantage l'image historique du parc.

Organisation

Un volume unique et compact accueille les trois fonctions du programme. Chaque fonction est dotée de son propre accès depuis l'extérieur de plain-pied, et les différents niveaux rendent la répartition des espaces claire et efficace. Le bâtiment s'insère ainsi précisément dans la dénivelation existante. Un discret porte-à-faux (1.3m) assure la compacité de l'ensemble tout en préservant le passage des véhicules d'intervention et de service le long de la façade sud-ouest. L'accès à la salle de rythmique polyvalente se fait depuis le niveau des terrains de sport, profitant du même passage existant. Les entrées des programmes scolaires et parascolaires se font par des préaux couverts ouvrant les angles du volume vers le parc, de part et d'autre du Grand Cadre. Ainsi, l'accès à la nouvelle école est clairement visible depuis le préau principal du campus, grâce à un porche à double hauteur qui lui confère une orientation claire au sein du parc. L'entrée de l'accueil extrascolaire se trouve dans le coin opposé du bâtiment, et est ainsi plus facilement accessible depuis l'avenue de La Sallaz. Le hall d'entrée avec le vestiaire donne directement accès aux principaux espaces du bâtiment, qui sont organisés le long de la façade sud du bâtiment.

L'école occupe les deux étages supérieurs du bâtiment et est articulée selon un schéma planimétrique extrêmement clair : une salle de distribution avec un escalier linéaire donne accès à trois classes disposées le long de la façade sud du bâtiment. Les classes bénéficient non seulement



Les préaux couverts ouvrant sur le parc marquant les entrées des différents bâtiments scolaires

d'une exposition privilégiée, mais ont également des proportions idéales pour une large variété de méthodes d'enseignement. Deux blocs de services d'entretien délimitent les espaces de dégagement et les halls de distribution avec escaliers et vestiaires. Ces derniers prennent la forme de pièces centrées et généreuses, orientées vers le grand cadre. Ces salles sont les véritables lieux de socialisation de l'école, des espaces agréables et baignés de lumière filtrée par la végétation. Au premier étage et dans la continuité des classes se trouve la salle multifonction, qui est également dotée d'un accès direct depuis l'extérieur grâce à un escalier.

Au niveau inférieur, à la hauteur du terrain de sport, se trouve la salle de rythmique polyvalente, dont l'entrée est située dans le coin est, à proximité de l'entrée du gymnase existant. L'accès se fait directement à la hauteur extérieure, et se fait l'espace de la salle de rythmique est légèrement enterré. Le bâtiment repose avec un léger porte-à-faux sur le niveau du sous-sol et de la salle de gymnastique et forme ainsi un porche qui non seulement articule mieux l'entrée du bâtiment, mais constitue également un espace protégé à partir duquel on peut observer à la fois les terrains de sport et les activités de la salle de rythmique.

Construction, matériaux, phasage

Les structures sont prévues majoritairement en bois de filaire locale et les matériaux sont largement laissés bruts et apparents : seule la façade est revêtue de bois lamellé-croisé de manière harmonieuse dans la verdure du parc, et liser des lers avec les touches de couleurs du bâtiment principal. Les parois intérieures sont également revêtues de panneaux de bois local qui se distinguent non seulement par leur potentiel thermique, acoustique et visuel, mais aussi par leur simplicité de mise en œuvre. Les fondations et le niveau inférieur semi-enterré nécessitent un volume minime de béton armé, qui pourra faire usage de gravats très de la démolition des vestiaires à démolir sur le site.

Phasage de chantier

L'emprise réduite du nouveau bâtiment limite les nuisances du chantier. Dans un premier temps, la démolition des vestiaires et la création du nouvel accès piéton entre le parc scolaire et les terrains de sports pourront être effectués tout en préservant le chemin en pente menant vers l'ancien site sportif. Le nouvel accès piéton, reliant directement le centre du parc à l'entrée de la salle de gymnastique, pourra ensuite être utilisé dès la construction du nouveau bâtiment. Cet accès sera ensuite complété par un escalier et une nouvelle rampe longeant la façade nord-ouest des deux édifices. Le passage pour véhicules d'intervention et de service le long de la façade sud-ouest restera ouvert lors de l'intégralité du chantier, notamment par un mode constructif faisant un emploi extensif d'éléments légers. Grâce à la structure simple et largement préfabriquée du nouveau bâtiment, ainsi qu'à son empreinte compacte, le chantier peut être mené sereinement, sans perturber le fonctionnement du campus, qui n'est pas physiquement affecté par les travaux, et n'est dérangé par les émissions sonores uniquement de manière ponctuelle, et sur des périodes de temps très concentrées.

Structure

La grille structurelle du bâtiment accueille parfaitement les espaces prévus, malgré leur hétérogénéité. Le bâtiment est divisé longitudinalement en deux moitiés : la moitié sud accueille sur les trois niveaux hors les classes en séquence, et offre une grande flexibilité et une capacité à accueillir des divisions différentes à l'avenir. Les matériaux choisis sont durables et performants, conformément aux objectifs environnementaux du projet et aux normes du Canton de Vaud. Le bois est privilégié pour limiter l'empreinte carbone. La structure principale utilise un système post-tensionné et doublement soignée en bois, assurant une descente de charge efficace et une flexibilité architecturale. Les planchers en dalles à casson en bois, renforcées et alourdis, garantissent l'inertie thermique, l'isolation acoustique et la légèreté. La stabilité est assurée par des contreventements métalliques en façade. Les nouaux en CLT (cross-laminated timber) apportent rigidité et cohésion. Le rez-de-chaussée en béton semi-enterré supporte la structure bois des étages et est dimensionné pour minimiser la quantité de matériaux employés.


Confort thermique estival et hivernal

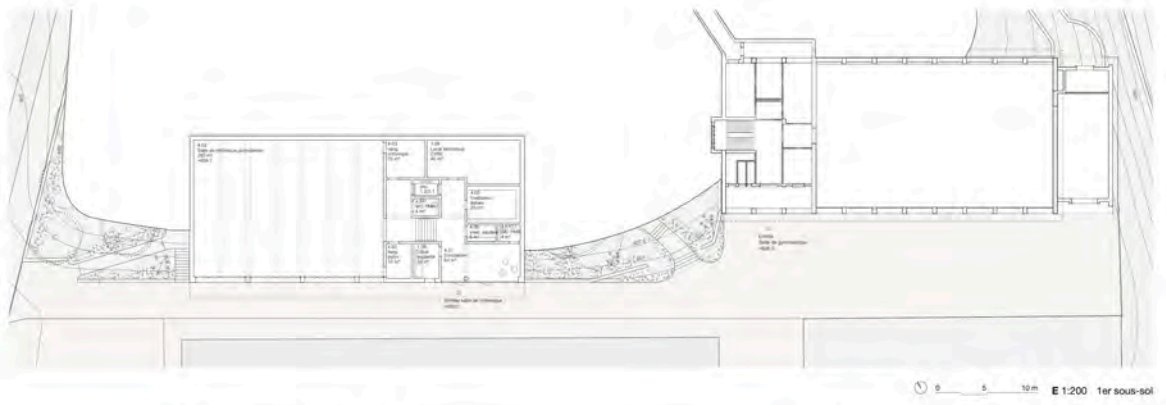
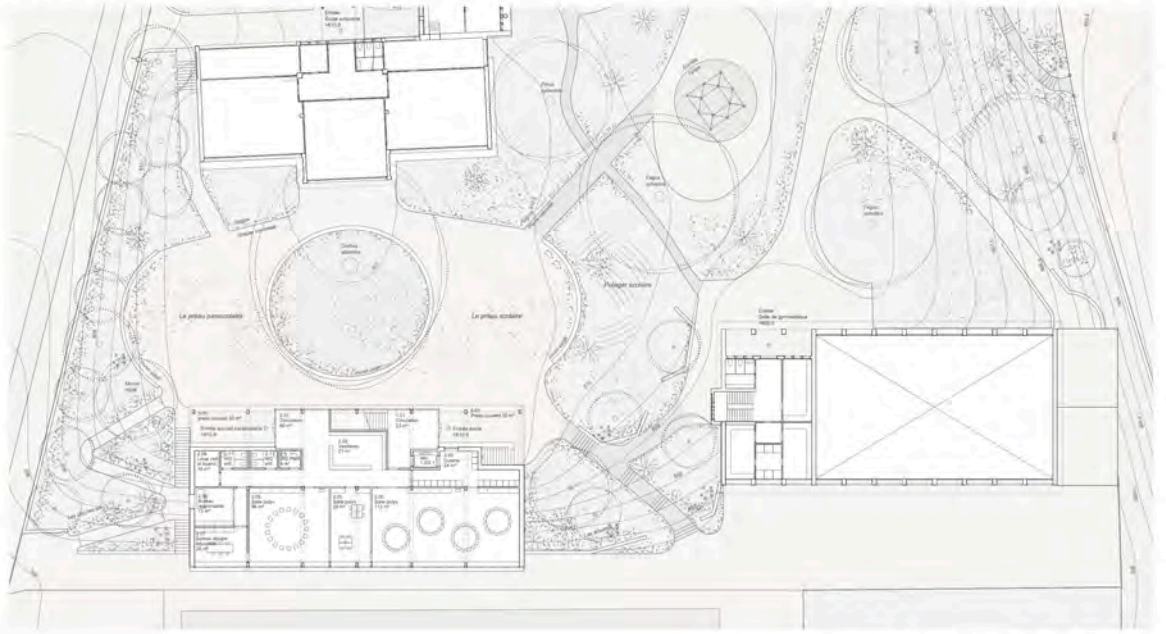
Le projet favorise et permet la ventilation naturelle de tous les locaux par la mise en place de vestiaires entre les classes et l'espace de distribution principal. Le projet profite donc de l'air salubre côté parc, et du solaire passif en hiver. La façade nord qui donne sur le parc est donc largement vitrée, et est dotée d'ouvrages mécaniques qui permettent de ventiler le bâtiment en continu et de la rafraîchir en été en apportant à l'intérieur l'air à une température inférieure côté nord. Le projet bénéficie également de sa généreuse toiture plate pour l'installation d'une grande surface de panneaux solaires. Une pompe à chaleur complète le dispositif pour permettre un fonctionnement énergétique autonome au-delà des normes énergétiques les plus récentes.

Economie et développement durable

Le projet vise à satisfaire à une construction durable capable d'atteindre le label Minergie P Eco. L'utilisation du bois favorise une empreinte carbone maîtrisée et une flexibilité d'usage à long terme, qui concourent à une gestion rationnelle du parc scolaire communal. Ces choix de matériaux s'appuient à l'efficacité des plans pour assurer une réalisation et un contrôle des coûts aisés. L'ensemble soutient une architecture allant au-delà des critères énergétiques avec la perspective d'une vie sociale enjouée sur le long terme, à l'ombre du grand cadre.

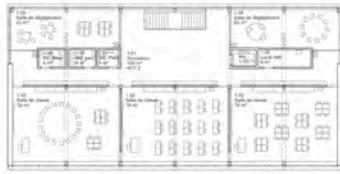
CONCOURS – EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ
CIEL

Planche 2 



CONCOURS – EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ
CIEL

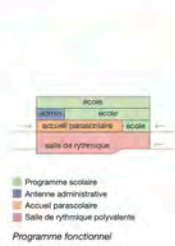
Planche 3



E 1:200 2ème étage



E 1:200 1er étage



Le hall de l'école existante s'ouvrant sur le parc. (Source: Loue, R., Abou, L. "Collège de la Sallaz, Lausanne", in Bulletin technique de la Suisse Romande, 21-22, 1955)



E 1:50 coupe constructive

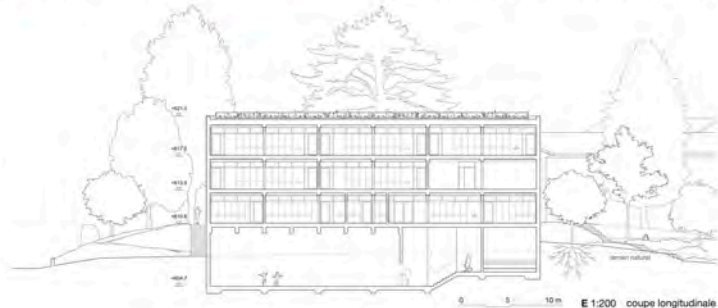
- Dalle de toiture :**
- Panneaux solaires photovoltaïques
 - Végétalisation extensive
 - Estranche bitumineuse
 - Isolation 200mm
 - Pare-vapeur
 - Panneau OSB 22 mm
 - Double poutre en bois 440 mm, esp. 120mm pour chaque élément
 - Solivage C24 240mm
 - Panneau 3 plots 60 mm

- Dalle d'étage :**
- Linteaux 10mm
 - Chape en mortier de ciment 75 mm
 - Isolation phonique 40 mm
 - Panneau OSB 22 mm
 - Double poutre en bois 440 mm, esp. 120mm pour chaque élément
 - Solivage C24 240mm
 - Gravier calcaire (sans solive) 140mm
 - Panneau 3 plots 60 mm

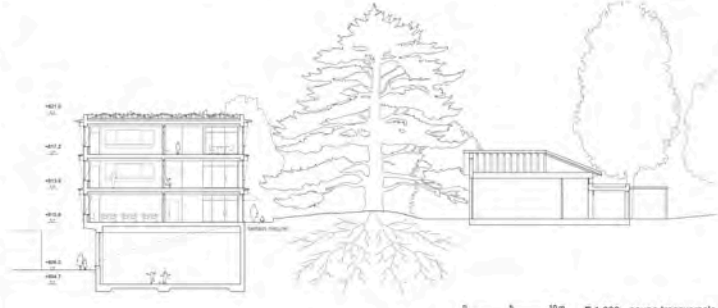
- Paroi extérieure :**
- Faciès bois horizontale 21mm
 - Luffage de ventilation 25 mm
 - L'air de l'après
 - Panneau OSB 15mm
 - Piler en bois 360 mm, largeur 18 cm
 - Moutons d'isolant C24 140x 120mm
 - Isolation laine minérale entre montants
 - Panneau OSB 15mm
 - Panneau de revêtement en bois 15mm

- Fenêtres :**
- Cadres bois
 - Triple vitrage 4/12/4/12/4
 - Transmission lumineuse TL = 82%
 - Valeur G = 41%
 - Valeur U global = 0,8 w/m²K
 - Store extensible extérieur

- Dalle d'étage net de chaussée :**
- Linteaux 10mm
 - Chape en mortier de ciment 75 mm
 - Isolation phonique 40mm
 - Dalle en béton armé ép.25cm
 - enterrée en béton armé de 100 mm de haut, largeur 360 mm



E 1:200 coupe longitudinale



E 1:200 coupe transversale



E 1:200 élévation sud-est

5^{ème} rang – 5^{ème} prix

projet n°14

E Pluribus Unum

Architecte pilote

Marzano Polikar architectes

Adresse

Chemin des Ramiers 22, 1009 Pully

Responsable(s) du projet

Grégoire Polikar, Lorenzo Marzano

Collaborateur·trice(s)

Mathilde Thiriot, Nicolas Olivier

Consultant·e(s)

Perenzia Ingénieurs en physique du bâtiment :
Romain Kilchherr

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

co-struct AG

Adresse

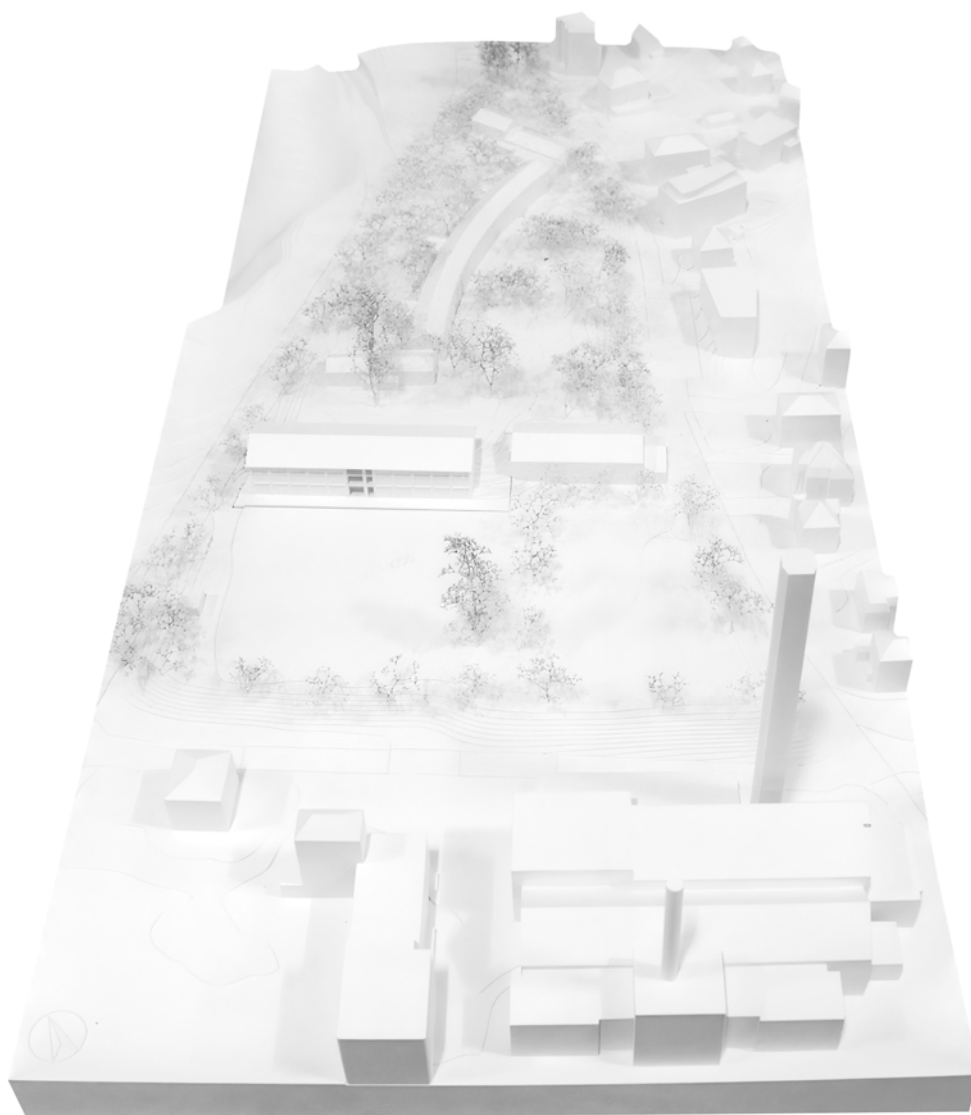
Förllibuckstrasse 225, 8005 Zürich

Responsable(s) du projet

Fabrice Meylan

Collaborateur·trice(s)

-



Intégration urbaine et paysagère dans le site

Le projet présente un volume unique regroupant l'ensemble du programme sous un même toit qui s'organise tout en longueur et cherche à tirer parti des qualités paysagères et organisationnelles présentées sur le site. Respectant le gabarit des constructions existantes, le nouveau volume est conçu avec deux niveaux du côté du préau et trois niveaux du côté de la zone sportive, le volume complète harmonieusement l'ensemble architectural.

L'intégration du nouveau volume dans son contexte est renforcée non seulement par sa hauteur réduite, mais aussi par l'utilisation subtile d'un langage architectural commun.

Venant se poser sur les limites d'implantation du côté de l'avenue de la Sallaz, le volume reste en retrait du côté de la salle de gymnastique existante et offre une transition paysagère piétonne entre les deux plateaux de référence. Cette perméabilité paysagère généreuse est appréciée mais la proximité très importante à l'Avenue de la Sallaz et au bruit émanant de la route interpelle le jury.

Le jury apprécie la volonté de minimiser les surfaces imperméables avec un nouveau dessin du préau. Toutefois, cette volonté a des conséquences significatives sur les éléments patrimoniaux existants, en particulier les murets historiques, qui se retrouvent affectés par des opérations de déconstruction, de repositionnement ou de prolongement.

Pour renforcer le lien avec l'environnement bâti existant, le volume intègre une circulation verticale froide qui relie les trois niveaux. Cette distribution assure une perméabilité à la fois fonctionnelle et visuelle, rappelant celle présente dans le bâtiment d'origine.

Le programme exploite la topographie du site en disposant l'entrée du programme scolaire au nord en lien avec le complexe scolaire existant et le parascolaire en contrebas au niveau des courts de tennis.

Organisation fonctionnelle et spatiale

Le programme scolaire occupe deux niveaux, le rez-de-chaussée et le premier étage, tandis que l'accueil parascolaire et la salle de rythmique sont localisés au rez inférieur.

Les auteurs du projet proposent une réinterprétation sensible du plan existant. Depuis l'espace de distribution verticale centrale, un généreux espace de vestiaires, orienté au sud, permet de desservir deux salles de classe. Cet espace, distributif, propose un usage informel sous forme de prolongement des activités scolaires.

Le projet propose par le décrochement de deux salles de classes de libérer un espace pour les salles de dégagements. Ces dernières se retrouvent accessibles seulement depuis les salles de classe, ce qui en limite l'usage externe. La position de la 5^{ème} salle de classe au rez-de-chaussée, détachée de l'unité scolaire du 1^{er} étage, n'est pas idéale.

Située au rez-de-chaussée supérieur, la salle multi-usages profite d'un accès direct depuis l'extérieur mais ce dernier est très périphérique.

La disposition du programme parascolaire au rez inférieur, peine à convaincre. Certains espaces mériteraient d'être mieux proportionnés. La salle à manger, profonde et à la surface insuffisante ne permet pas son exploitation. Le jury regrette que la cuisine ne jouisse pratiquement pas de lumière naturelle.

La position de la salle de rythmique, de plain-pied au rez inférieur, évitant ainsi un terrassement important, est appréciée.

En conclusion, le projet se distingue par une relation directe entre les salles de classe et les salles de dégagement. Ce rapport de proximité permet un usage fluide et favorable comme prolongement de l'espace d'enseignement mais limite leur utilisation externe. La position d'une seule salle de classe, exilée au rez-de-chaussée, rend son accès moins intuitif. La position de la salle polyvalente en périphérie pèjore sa visibilité et son accessibilité. L'accueil parascolaire souffre d'un manque d'espace et les surfaces extérieures sont jugées peu utilisables pour la récréation, ce qui affaiblit l'ergonomie globale du projet.

Qualité et cohérence architecturale en relation avec le concept structurel et constructif

Le projet comprend un total de trois niveaux et est habillé d'une toiture à deux pans, reprenant les matériaux caractéristiques de l'école d'origine. Il propose une trame porteuse unique allant de façade à façade. Les murs porteurs ainsi que les colonnes sont réalisés en blocs de pierre. Cette approche structurelle, basée sur des éléments préfabriqués, permet une utilisation modulaire de l'école tout au long de son cycle de vie.

Ce principe structurel permet une économie du volume de matériaux, ainsi qu'une mise en œuvre plus rapide. Il est à la fois novateur et inspiré de techniques ancestrales mais présente cependant des raccords qui pourrait être coûteux au niveau de l'enveloppe ainsi qu'un dimensionnement et une faisabilité qui nécessiteraient une vérification. En particulier, le sommier en béton coulé sur place en façade et la liaison entre la voûte et le sommier.

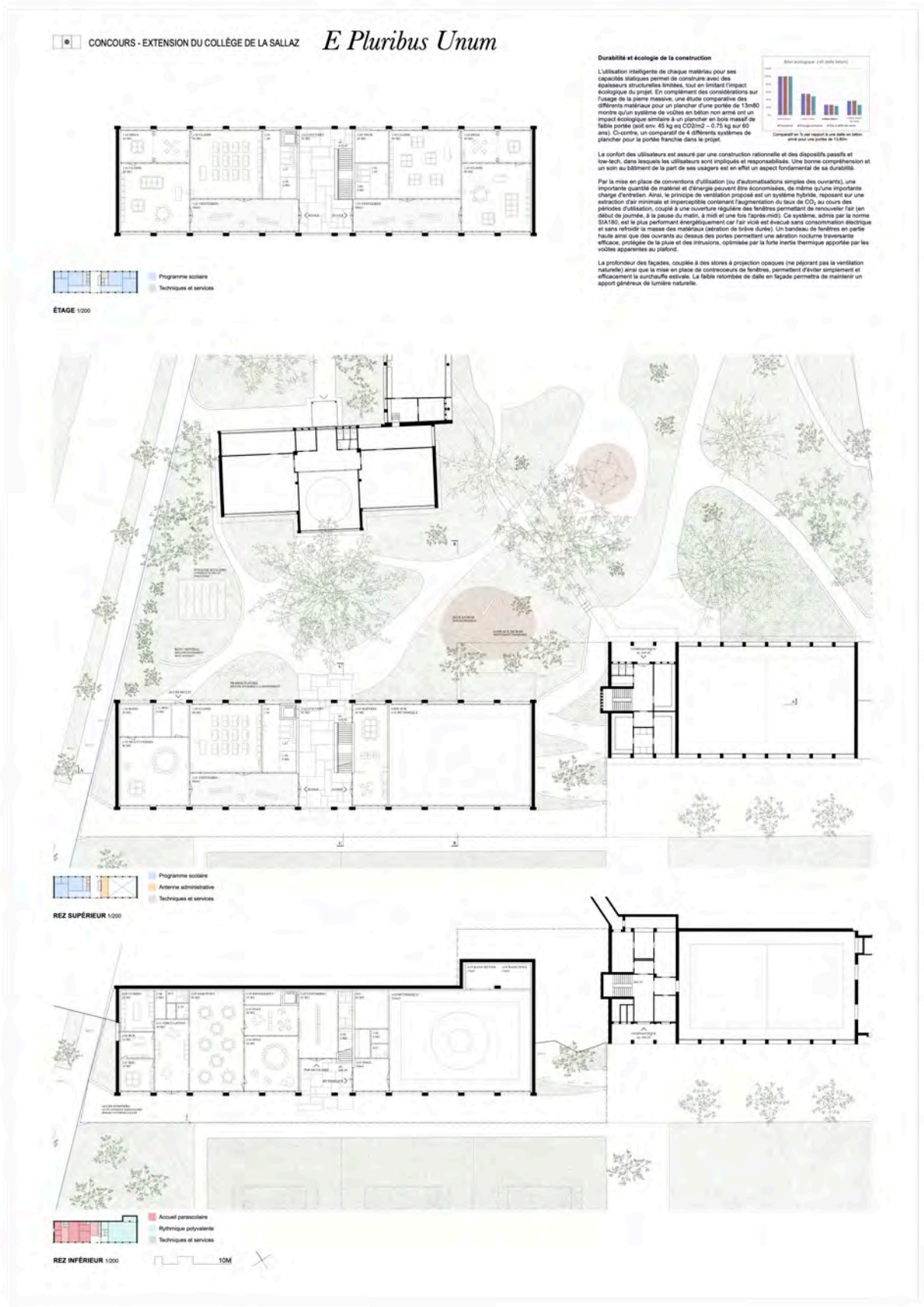
La façade, en pierre naturelle, n'est pas pleinement exploitée pour ses qualités structurelles. Elle pourrait contribuer de manière significative à la simplification des détails constructifs, tout en optimisant les raccords avec l'enveloppe thermique.

Durabilité

Le projet E Pluribus Unum présente plusieurs intentions intéressantes dans un souci de concept durable. Les dalles voutées à faible épaisseur proposées sont intéressantes pour l'énergie grise tout en proposant une inertie thermique utile au plafond. La lumière naturelle avec des seconds jours pour les salles de classe est bien pensée.

L'enveloppe thermique proposée, basée sur une structure porteuse extérieure, a un impact important sur les ponts thermiques et soulève des questions quant à sa performance.

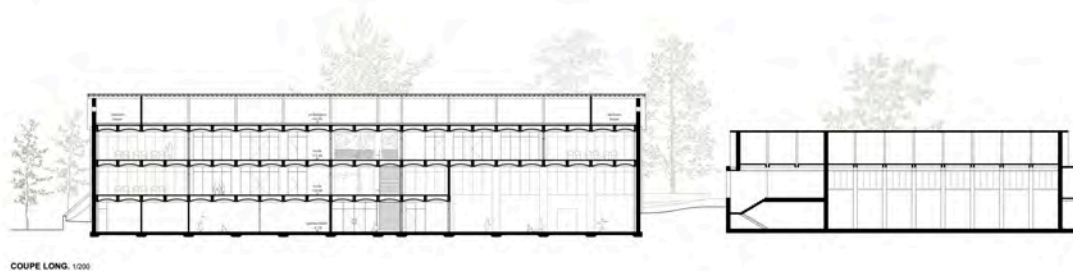




CONCOURS - EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ *E Pluribus Unum*



Le préau du cèdre, une cour végétale et perméable composée de différents sous-espaces favorables à une appropriation multiple et non-gérée, premiers terrains de l'éducation en plein air par le jeu et la découverte



6^{ème} rang – 6^{ème} prix**projet n°21****Résine****Architecte pilote****STUDIO4 Sàrl**

Adresse

Chemin des Mouettes 4, 1007, Lausanne

Responsable(s) du projet

Elena Blanchaert, Gian Marco Maddalena,
Sebastiano Mignosa, Orlando Hartmann

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

In Situ SA, architecte paysagiste : Benjamin Stierlin

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**MFIC Ingénieurs civils SA**

Adresse

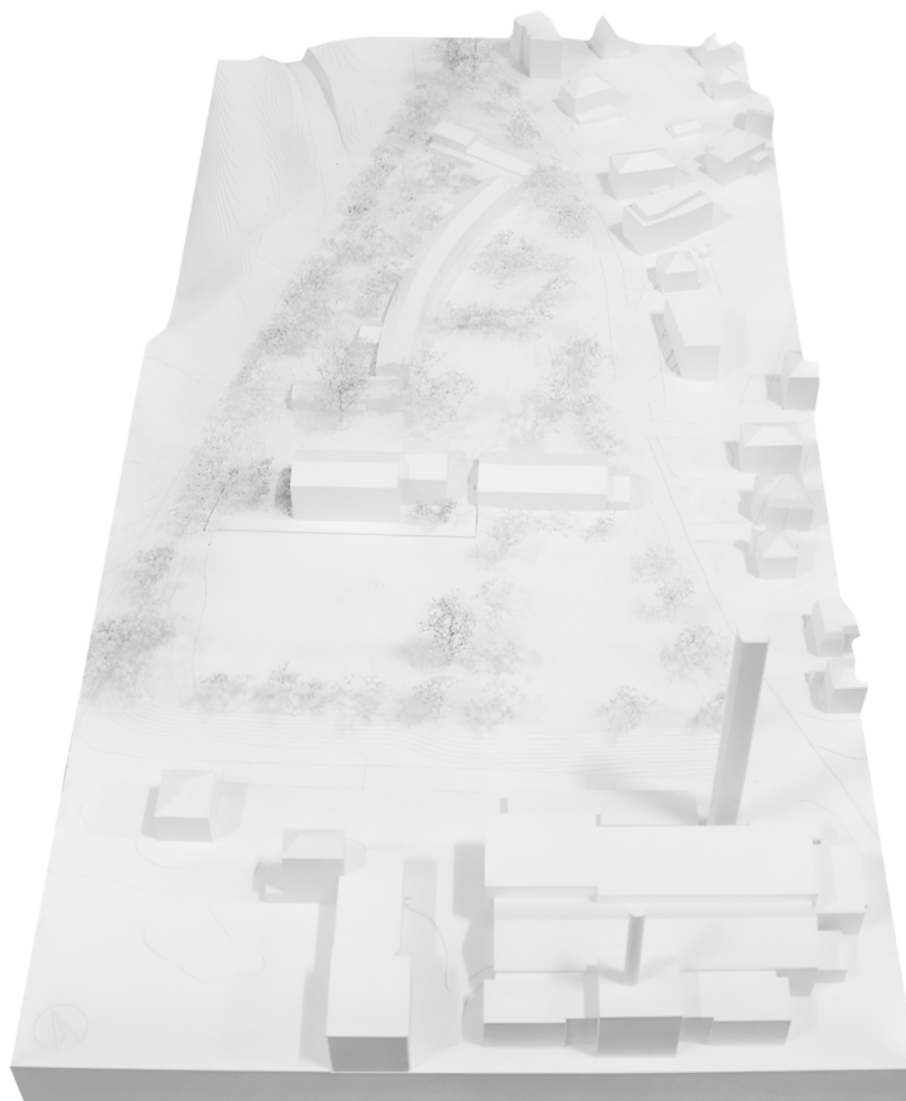
Route du Bois 17, 1024, Ecublens

Responsable(s) du projet

Miguel Fernandez, Antonio Garcia

Collaborateur·trice(s)

-



Intégration urbaine et paysagère dans le site

Le projet Résine propose une organisation en deux volumes décalés : l'un implanté dans l'alignement de la salle de gymnastique existante, l'autre plus allongé constituant le front du nouveau bâtiment scolaire. Cette implantation favorise la perméabilité entre le préau scolaire et la zone sportive et prolonge le paysage arboré.

Une double liaison est proposée entre ces deux niveaux : l'une, plus minérale, offre une percée visuelle vers la zone sportive entre la salle de gymnastique et le nouveau bâtiment ; l'autre, plus paysagère, intègre une rampe PMR et reprend la logique des cheminements piétons du site.

Le jury salue la volumétrie relativement compacte du bâtiment qui favorise une optimisation de l'emprise au sol et permet la création d'une zone arborisée qui protège vis-à-vis des nuisances le long de l'Avenue de La Sallaz.

Les volumes proposés sont de hauteurs différentes et s'intègrent sensiblement au contexte environnant : le volume sur deux niveaux établit un dialogue avec les bâtiments historiques, tandis que le volume sur trois niveaux se démarque de l'existant tout en instaurant un équilibre d'échelle avec le grand cèdre. Le jeu de décalage entre les deux volumes permet une caractérisation et une hiérarchisation des espaces extérieurs : au niveau du préau, un avancement du volume marque l'entrée principale de l'école tandis que son retrait génère, au rez-de-chaussée inférieur, une placette arborée d'entrée à l'APEMS.

La gestion de la microtopographie a été réalisée en intégrant de nouveaux murets-sièges, qui offrent des espaces de repos et de socialisation tout en structurant les dénivelés du site. Cependant, cette intervention se fait au détriment des anciens murets patrimoniaux qui ont été supprimés.

Le préau a été redessiné et unifié avec le jardin du cèdre, ce processus d'unification entraîne malheureusement une perte significative de la substance patrimoniale des murets existants.

La surface de préau couvert dédiée au programme scolaire ne permet pas de répondre aux besoins des classes nouvellement créées.

Organisation fonctionnelle et spatiale

Le programme est réparti de manière claire, avec des accès dédiés et indépendants.

Le rez-de-chaussée inférieur est entièrement dédié aux activités de l'APEMS. Les salles d'activité sont desservies par un hall bien proportionné faisant office de vestiaires mais qui semble manquer de lumière. La salle à manger bénéficie de grandes ouvertures donnant sur le sud. Cependant, les deux salles polyvalentes s'ouvrant sous le couvert d'entrée profitent d'un éclairage plus limité.

Le rez-de-chaussée supérieur et le premier étage sont dédiés au programme scolaire. Toutes les salles de classe bénéficient d'un très bon éclairage naturel venant du sud. La répartition des classes sur deux niveaux ne facilite pas les échanges au sein de l'unité scolaire et peut présenter des contraintes organisationnelles.

La liaison entre les différents programmes s'effectue par un noyau de circulation verticale qui ne réussit pas à convaincre. Son positionnement en bout de volume allonge les parcours.

Le jury apprécie la largeur généreuse de l'espace de distribution qui permet une grande flexibilité d'utilisation et des échappées visuelles vers le parc arboré.

La possibilité d'utiliser les salles de dégagement de manière indépendante de l'école est appréciée mais l'apport de lumière naturelle en second jour pose question.

Depuis le parc arboré, un accès indépendant mène à la salle multi-usages permettant des utilisations en dehors du cadre scolaire. Son orientation aurait toutefois mérité une plus grande ouverture vers le sud.

Le dernier étage est entièrement dédié à la salle de rythmique polyvalente. Bien que bénéficiant du grand volume généré par la toiture à deux pans, la hauteur libre requise est atteinte uniquement dans la partie centrale de la salle.

En conclusion, Résine propose des couloirs spacieux qui peuvent servir d'espaces polyvalents, mais leur qualité d'aménagement est critiquée. La disposition des salles de classe sur deux niveaux n'est pas optimale pour favoriser les échanges au sein de l'unité scolaire. L'éclairage naturel dans certaines des salles de dégagement est limité, ce qui diminue leur fonctionnalité. L'espace parascolaire est également problématique avec un vestiaire sombre et une salle à manger trop petite. Sur le plan extérieur, le préau couvert semble peu exploitable pour un usage scolaire et les escaliers surdimensionnés à l'échelle du site, bien que le traitement de la promenade côté avenue soit intéressant.

Qualité et cohérence architecturale en relation avec le concept structurel et constructif

Le projet propose une structure en béton armé pour les niveaux souterrains et une structure mixte bois béton pour les étages supérieurs.

La façade modulaire reprend le langage architectural du Collège existant. Le nouveau bâtiment se démarque toutefois de l'existant par les matériaux employés et les bandeaux horizontaux qui structurent les façades.

Le jury salue le dialogue avec le contexte bâti et naturel par les proportions et les ouvertures des nouveaux volumes, ainsi que l'articulation simple et efficace des éléments programmatiques dans un plan structuré et logique.

Durabilité

Le projet se compose d'une enveloppe thermique performante, une ossature bois isolée en deux couches ventilées en façade. La matérialité des cloisons intérieures aurait mérité d'être précisée.

L'approche technique proposée pour la production de chaleur a un impact important et soulève des doutes quant à son efficacité.

RÉSINE • CONCOURS - EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ



Plan de situation, 1:500



Analyses du site et accès

L'implantation du site est choisie avec l'intention de préserver autant que possible les arbres et les verdure existants, en accord avec l'approche des projets précédents, à savoir le collège et le gymnase, répartis en trois zones à l'échelle régionale. La zone du projet est en relation avec le collège et le stade protégé au nord, le gymnase à l'est, et une zone d'équipements sportifs au sud.
 Au sud, un bâtiment abritant les vestiaires du Tennis Club, construit dans les années 90, sera démolie car il ne répond plus aux exigences du programme demandé. Le site est accessible à pied depuis le cour principal du complexe scolaire au nord et à un autre depuis le parking situé au nord de la parcelle. Il y a un accès pour les piétons et les bricoleurs via l'avenue de La Sallaz au sud-ouest. Le débordé du terrain permet de prévoir un accès direct au sud au rez-de-sous et au nord au rez-de-sus.

Implémentation du projet

Le volume du projet, composé de deux volumes distincts, crée une distance générique avec les courtes de terrain au sud, permettant ainsi de positionner l'axe de l'APREMS, lequel se voit être défini clairement l'entrée de l'édifice, orientée vers le pôle principal du complexe scolaire. L'implémentation du volume souligne que le projet fait partie intégrante du complexe scolaire, et le différencie de l'édifice par les volumes, ainsi que l'orientation, avec le gymnase. Le déplacement du volume le plus bas vers le nord rend l'entrée de l'édifice plus visible et en relation avec le cour de récréation. La connexion entre le pôle du collège et la partie sud du site est maintenue et renforcée par l'escalier abrité entre le projet et le gymnase ainsi que le chemin à l'ouest du projet. Pendant la phase de chantier, un escalier provisoire pourrait être mis en place pour relier le pôle aux salles de classe provisoires actuellement situées dans la zone d'équipements sportifs.

Architecture et programme

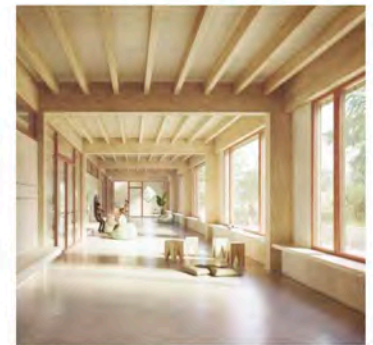
Le rez-de-chaussée inférieur est entièrement occupé par l'APREMS avec un accès au sud, incluant un pôle couvert et une plate-forme arborée (ouverture partielle). La courne est conçue de manière à permettre un accès facile pour les visiteurs. La distance entre le bâtiment du projet et les bricoleurs de sport assure le passage des piétons.
 Le rez-de-chaussée supérieur et le premier étage sont dédiés à l'école. La structure modulaire du bâtiment facilite la mise en œuvre d'approches pédagogiques variées et flexibles et permet de réaliser des ouvertures génériques qui confèrent au bâtiment scolaire sa légèreté et sa transparence intérieure.
 Sous le couvert d'entrée, à côté de l'entrée principale, un accès indépendant mène à la salle multi-usage. Toutes les salles de classe bénéficient d'une orientation optimale au sud-ouest. Le large des couloirs permet de les utiliser comme extensions des salles de classe, offrant des espaces génériques pour les vestiaires et divers autres activités pédaogogiques.
 Le dernier étage est entièrement consacré à la salle de rythmique, bénéficiant d'une position privilégiée avec des vues au nord et au sud du site. Cette salle peut être utilisée en tant que nouvelle salle de gym à un accès indépendant via le toit ou l'escalier extérieur à l'ouest. Le logo moderne reprend le thème architectural du gymnase, tout comme les volumes qui augmentent en hauteur d'est en ouest.

Général des accès et entrées indépendantes à la salle de rythmique

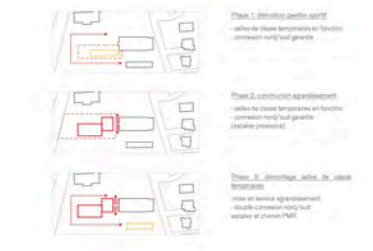


Concept paysager et aménagements extérieurs

Le projet paysager vise à conserver la simplicité du site tout en mettant en valeur ses contours et sa qualité. L'APREMS bénéficie d'une petite cour arborée dédiée, grâce à la disposition volumétrique du projet. Les connexions entre le nord et le sud du site sont assurées par un large escalier à l'est et un sentier à l'ouest, où de nouveaux arbres seront plantés. Au nord, la stratégie vise à se connecter de manière harmonieuse aux éléments existants, caractérisés par des formes souples et courbées. Cet agencement inclut également la création de noues/bancs en arc de cercle, respectant l'apud du lieu et jouant de manière sensible les différences de microtopographie.
 Une place de jeu est proposée en face ouest de la salle de rythmique en l'inspirant aux des arbres existants, du revêtement défini par son mur et la végétation conservée.
 Le concept végétal est de privilégier la plantation de nouveaux arbres à caractère urbain (Cypripedium japonais) en lien avec la structure de l'APREMS au sud et de reconnaître un certain local arboré en limite sud-est accompagnant le temps et délimitant la place de jeu. Les nouvelles plantations à l'ouest de l'agencement agissent comme un filtre végétal entre l'avenue de La Sallaz et le site du projet comme protection contre le bruit.
 L'ensemble des revêtements au nord sont déperimétrables et remplacés par du granit stabilisé local (Limagat). Au sud, l'ensemble des revêtements est séparables avec un revêtement en béton de 100 x 100 cm et 20 mm. De cette manière, les revêtements sont séparables des espaces de circulation. Un dernier élément de l'APREMS et l'axe de l'édifice général, réalisé également en granit stabilisé dans le but de favoriser l'intégration des eaux favorables à la croissance des végétaux.



Vue intérieure, le couloir comme extension des salles de classe

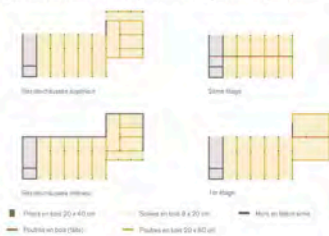


RÉSINE • CONCOURS - EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ



Concept Structure

Le projet propose un concept structurel rationnel et simple avec un emploi intensif de la préfabriqué et une sélection rigoureuse des matériaux structurels. Les masses extérieures sont conçues en béton armé recyclé. Ce choix permet d'assurer l'habitabilité et durabilité de l'ouvrage, tout en permettant une fondation des charges par le biais d'un réseau généralisé. L'emploi de béton recyclé permet en outre de réduire le processus sur les ressources naturelles, tout en favorisant l'engagement du projet vis-à-vis d'une construction respectueuse avec l'environnement. Ce même matériau est également envisagé pour les cages d'escaliers et ascenseurs. En effet, cette matière assure une recyclabilité des résidus de fût, de même qu'elle permet l'emploi de ces éléments, courants en fait, ce qui a des effets positifs sur le confinement de la structure. Les masses hors terre sont conçues en béton recyclé. Il s'agit ainsi des parois avec solives en bois et une dalle en béton recyclé. La dalle en béton recyclé est un composant important du système car elle permet de satisfaire plusieurs besoins : augmentation de la surface et résistance mécanique. Elle offre de plus un effet de diaphragme pour des actions horizontales et horizontales, et apporte une inertie thermique suffisante afin d'accroître le confort du bâtiment et minimiser les dépenses énergétiques. Quant aux solives, elles sont obtenues en bois massif, mais elles peuvent être conçues en RLC si le bois massif ne peut pas être approvisionné en quantité suffisante. Ces solives ont en général des profils modulaires et reposent sur des longrines en bois ou en acier. Elles permettent en outre d'intégrer des éléments d'isolation acoustique pour garantir le confort des futurs utilisateurs. L'emploi de bois à l'extérieur du bâtiment ne nécessite pas d'entretien de la sapiniculture, avec le but de maximiser le temps de construction et de garantir une haute qualité d'exécution.



Efficacité énergétique

Comme moyen de production de chaleur, le projet propose une solution hybride très avantageuse : le réchauffement au gaz et l'appoint d'une pompe à chaleur (PAC) sur système géothermique (solaires à basse température). La puissance importante du CAD peut être exploitée pour la production d'eau chaude sanitaire (lavabo, cuisine, douche, etc.). La PAC, associée aux panneaux photovoltaïques en toiture, alimente les ventilateurs intégrés dans l'ouvrage des halliers. Les ventilateurs (VC) chauffent à basse température (entre 22 et 26 °C) et sont alimentés par le soleil, ce qui permet d'obtenir beaucoup d'énergie. Ces dispositifs peuvent aussi être utilisés pendant l'été pour refroidir les bâtiments au cas où le réchauffement nocturne ne suffirait pas (freecooling par les sondes géothermiques dans PAC). Pour améliorer ultérieurement l'efficacité énergétique des bâtiments, la masse thermique des dalles en bois-béton est utilisée au maximum (inertance d'énergie accumulée au plafond). En hiver, la masse des dalles peut absorber les sources de chaleur passives (personnes, appareils, rayonnement solaire) pendant la journée et les restituer à la pièce pendant la nuit. En été, ce système fonctionne inversement : l'inertance, les dalles se refroidissent naturellement durant la nuit, puis restituent leur chaleur en fonction de la demande pendant la journée.



6. Autres projets rendus

projet n°2	D143
Architecte pilote	EXTUDIO
Adresse	Plaza de los Mostenses, 1, Oficina B, Centro, 28015, Madrid, Espagne
Responsable(s) du projet	Javier Mosquera González
Collaborateur·trice(s)	Néstor Montenegro Mateos, Alejandro Aguilar Carrillo
Consultant·e(s)	-
Ingénieur·e(s) civil·e(s)	LMP Ingeniería Estructuras & Fachadas, S.L
Adresse	Calle Sor Ángela de la Cruz 26, 1-111, 28020, Madrid, Espagne
Responsable(s) du projet	Borja Herraiz
Collaborateur·trice(s)	-



projet n°3**diaphragme****Architecte pilote****Blum Sieber architectes sàrl**

Adresse

Rue de Gruyères 18, 1630 Bulle

Responsable(s) du projet

Romain Blum

Collaborateur·trice(s)

Colin Sugnaux, Noémie Bory, Déborah Monnier,
Bertrand Pittet

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**Willi Ingénieurs SA**

Adresse

Avenue des Alpes 43, Case postale 1643, 1820
Montreux

Responsable(s) du projet

Marco Molteni

Collaborateur·trice(s)

-

Diaphragme

Concours - Extension du Collège de La Sallaz



projet n°4

MIKADO

Architecte pilote

sermet gross architectes sàrl

Adresse

Rue du Simplon 25, 1006 Lausanne

Responsable(s) du projet

Thierry Sermet

Collaborateur·trice(s)

Margaux Clivaz, Rafaël Schneiter, Nicolas Gross

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

DMA Ingénieurs SA

Adresse

Boulevard de Pérolles 55, 1700 Fribourg

Responsable(s) du projet

Raymond Devaud

Collaborateur·trice(s)

-



projet n°5

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Consultant·e(s)

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

EXTRA MUROS

dSA Daniele Stendardo Architectes sàrl

Route des Acacias 43, 1227 Les Acacias

Daniele Stendardo

Sylvère Menningen, Jose Pérez, Blanca Perez,

-

VERSO INGENIERIE sàrl

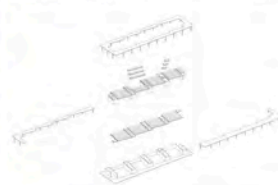
Rue Eugène-Marziano 17-21, 1227 Les Acacias

Silvio Scaramuzzino

-



Présentation du projet
Le projet consiste en l'extension du Collège de La Sallaz, un établissement scolaire de 12 classes. L'extension est conçue pour répondre aux besoins de l'école en matière de salles de classe, de bureaux et de locaux communs. Le projet est situé dans un quartier résidentiel et scolaire, et doit s'intégrer harmonieusement à l'existant.



Présentation de l'équipe
Le projet a été réalisé par l'agence d'architecture dSA Daniele Stendardo Architectes sàrl, en collaboration avec l'agence d'ingénierie Verso Ingegnerie sàrl. L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage pour concevoir une solution architecturale et technique de qualité.

Présentation des réalisations
L'équipe a réalisé plusieurs autres projets d'architecture et d'ingénierie, notamment des extensions de bâtiments scolaires, des bureaux et des logements. Ces réalisations témoignent de l'expertise de l'équipe dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.



projet n°6

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Consultant·e(s)

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

TETRIS (2)

Atelier d'architecture Perret

Avenue Louis-Ruchonnet 18, 1003 Lausanne

Jacques Perret, Andrea Yonna

-

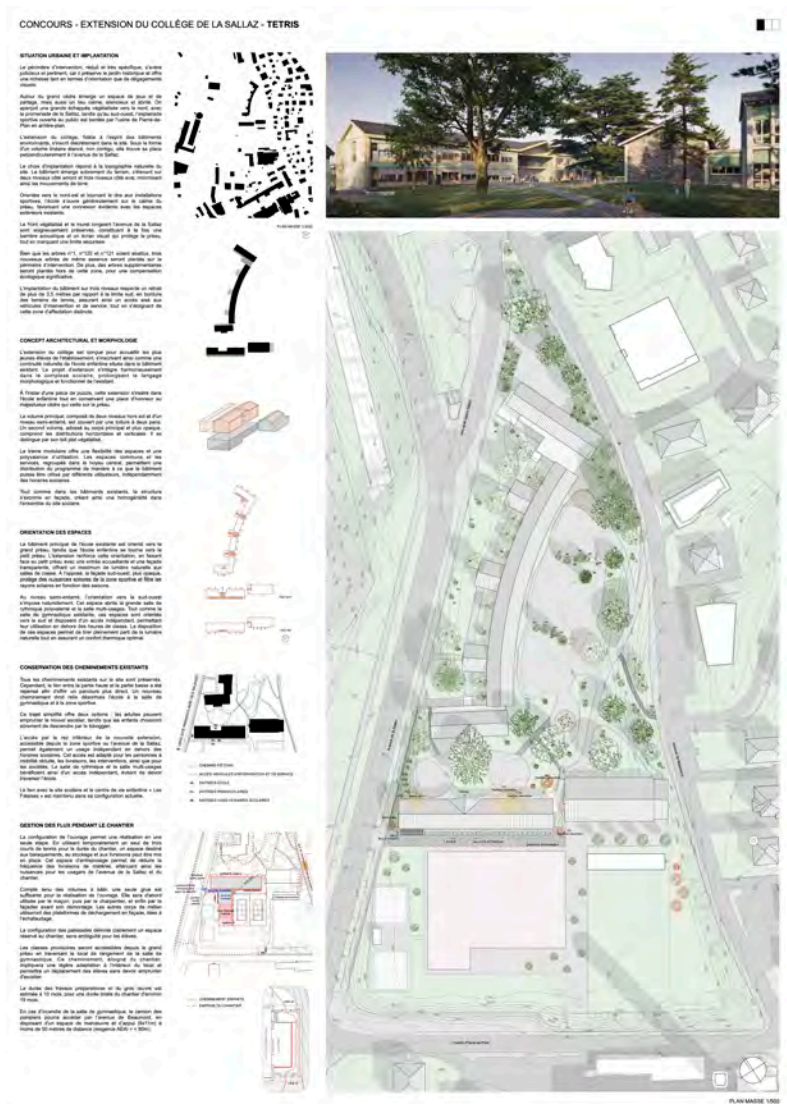
-

MP Ingénieurs Conseils SA

Rue du Centre 16, 1023 Crissier

Sébastien Di Federico

Alexandre Angéloz



projet n°8

BOIS PIERRE SABOT

Architecte pilote

DISERENS MAUREL ARCHITECTES

Adresse

Rue Pépinet 3, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Ludovic Maurel

Collaborateur·trice(s)

Agathe Pénicaud, Rodrigo Del Canto

Consultant·e(s)

Ingénieur feu : MP Ingénieurs Conseils, Patrick Ebner

Physique du bâtiment : Gartenmann Engineering,
Nolwenn Barbé

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Dr Lüchinger + Meyer Ingénieurs civils SA

Adresse

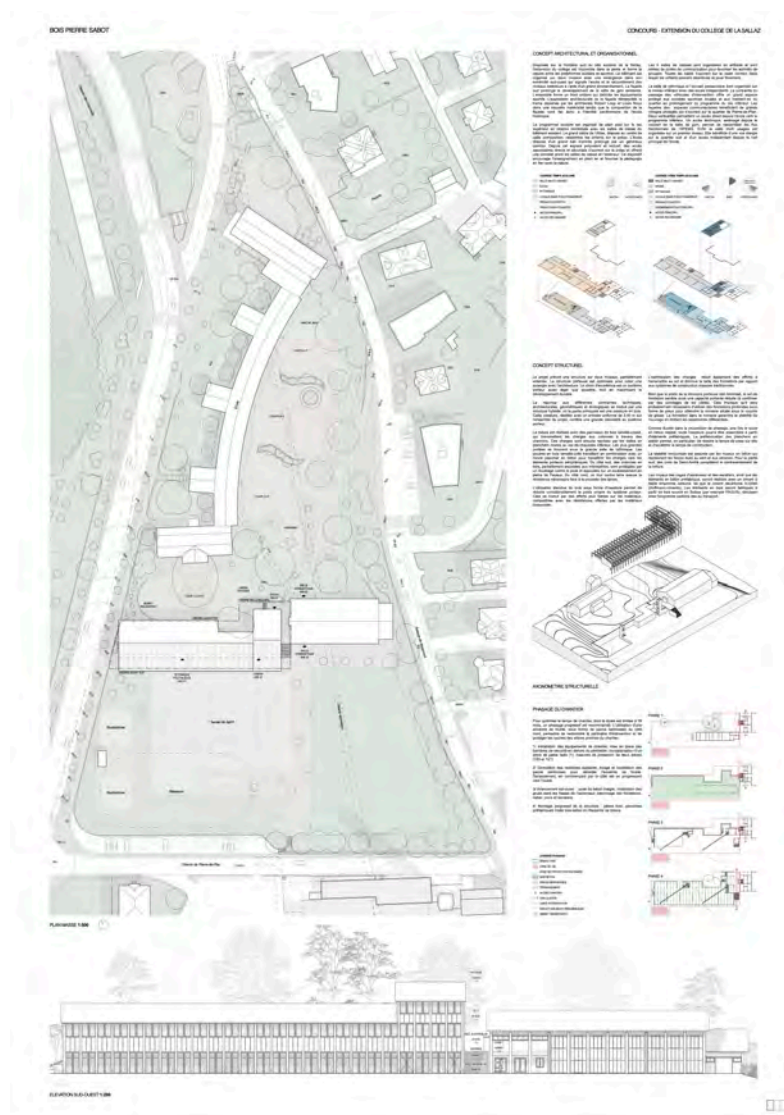
Avenue de la Gare 10, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Andrea Bassetti, Etienne Bouleau

Collaborateur·trice(s)

Patrick Valeri, David Pelichet



projet n°9

Un air de famille

Architecte pilote

FAZ architectes

Adresse

Rue du Jura 32, 1201 Genève

Responsable(s) du projet

Véronique Favre, Tanya Zein

Collaborateur·trice(s)

Thileli Adaoudi, Nicolas Alfaro, Emma Bregnard, Simon Durand, Vincent Gautier, Emma Leroy, Léna René Worms

Consultant·e(s)

Fire safety

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

KLX engineering Sàrl

Adresse

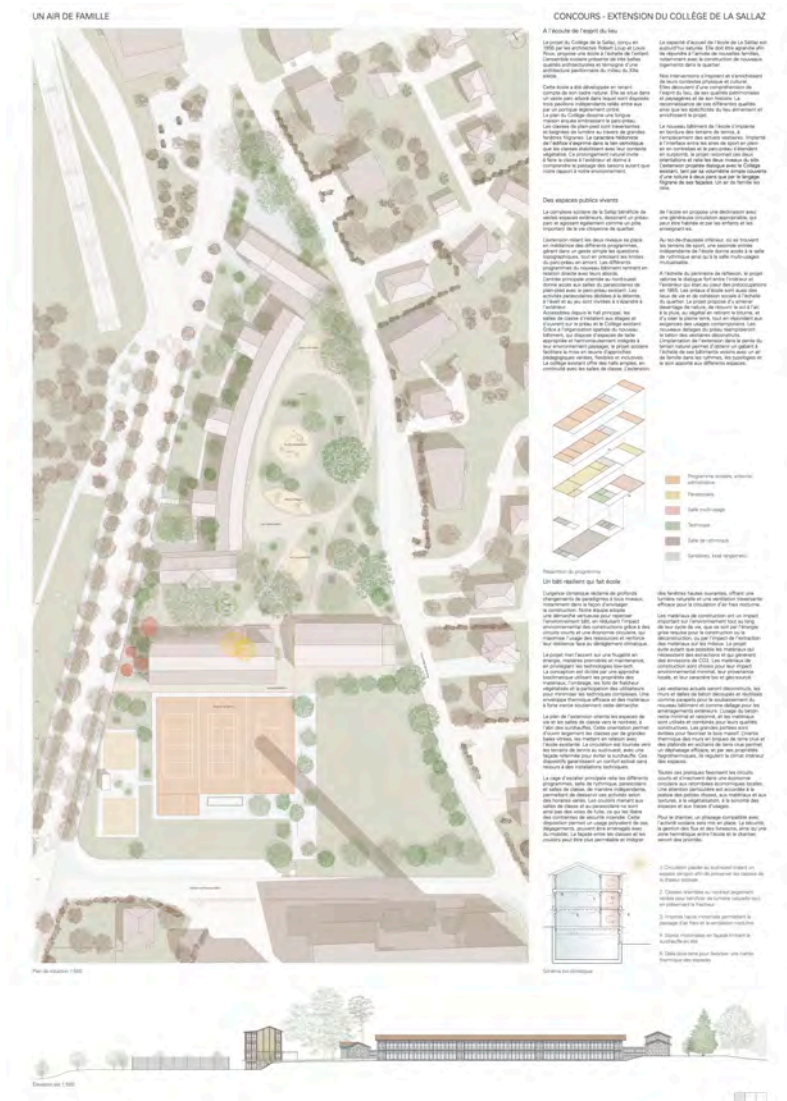
Rue du 31 décembre 69, 1207 Genève

Responsable(s) du projet

Friedrich Kalix

Collaborateur·trice(s)

-



projet n°10

APFELSCHORLE

Architecte pilote

Groupe Grothmann, Kürkcü, Dorn, Wilhelm

Adresse

Singapurstrasse 5, 20457 Hamburg, Allemagne

Responsable(s) du projet

Can Grothmann, Johanna Dorn, Sarah Wilhelm, Ahmet Kürkcü

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

Strawberry Studio : Finn Martens

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

ifb frohloff staffa kühl ecker - Beratende Ingenieure PartG b B

Adresse

Rheinstraße 45 – 46, 12161 Berlin. Allemagne

Responsable(s) du projet

Prof. Dr.-Ing. Michael Staffa

Collaborateur·trice(s)

-



projet n°11

CASIMIR

Architecte pilote

MPH architectes

Adresse

Rue Saint-Martin 9, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Olaf Hunger

Collaborateur·trice(s)

Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Kawtar Mokssit, Briana Prelicz, Manon Richir

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

ab ingénieurs sa

Adresse

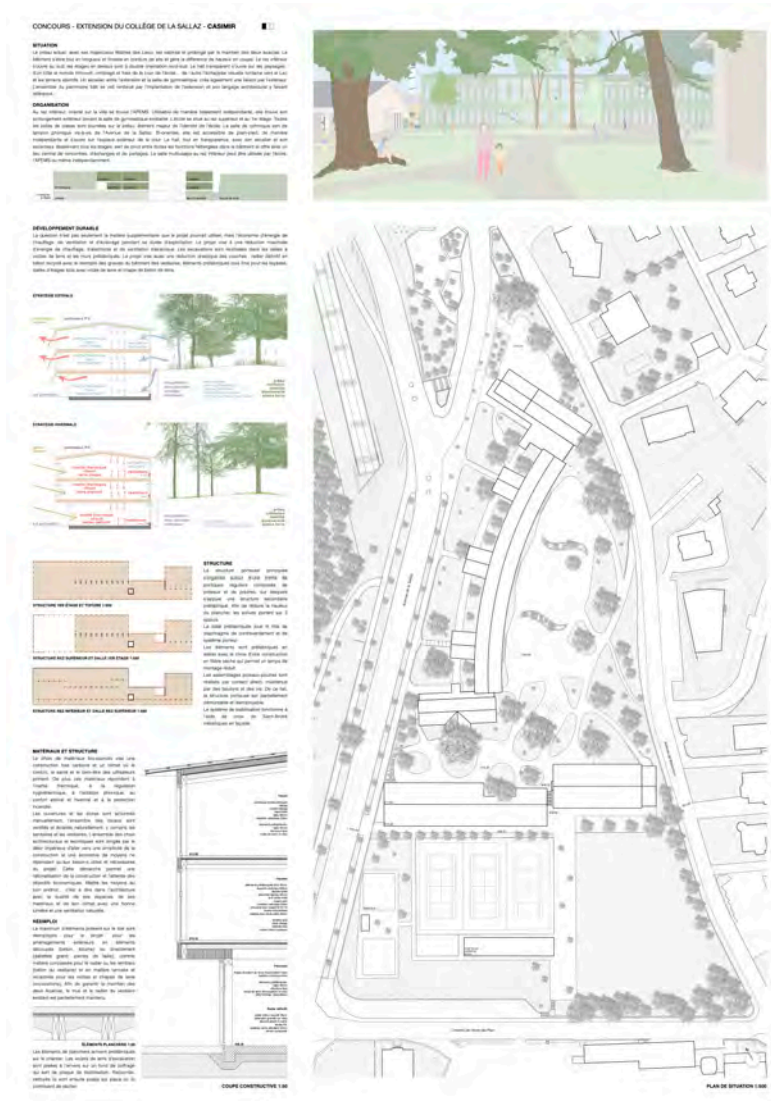
Place de la Bourse aux Fleurs 3, 1022 Chavannes-près-Renens

Responsable(s) du projet

Yves Giampietro

Collaborateur·trice(s)

Martin Parisi, Jason Langenegger



projet n°15

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Consultant·e(s)

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

LA RUCHE

NUNES MICHEL

Route de Valleiry 48, 1284 Chancy

Michel Nunes

Emma Nunes, Florian Jornod

-

B+S

Chemin Rieu 8, 1208 Genève

Marcio Bichsel

-

LA RUCHE

Le site
 Situé dans un quartier résidentiel, au Nord-Est de la ville de Lausanne, à l'altitude de 517 m, la parcelle se trouve sur un plateau légèrement vallonné qui s'élève à son extrémité. L'unité qui nous intéresse est comprise, au Nord-Est, par la route de Valleiry, au Sud-Est par la route de la Sallaz, au Nord-Ouest par la route de la Sallaz et au Sud-Ouest par la route de la Sallaz. Le terrain est plat et son altitude est de 517 m au nord-est. Le terrain est plat et son altitude est de 517 m au nord-est. Le terrain est plat et son altitude est de 517 m au nord-est.

Le programme
 Au-delà du programme de base, il s'agit de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Le programme de base est de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Le programme de base est de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

Le contexte
 Le site est situé dans un quartier résidentiel, au Nord-Est de la ville de Lausanne, à l'altitude de 517 m. Le site est situé dans un quartier résidentiel, au Nord-Est de la ville de Lausanne, à l'altitude de 517 m.

Le contexte
 Le site est situé dans un quartier résidentiel, au Nord-Est de la ville de Lausanne, à l'altitude de 517 m. Le site est situé dans un quartier résidentiel, au Nord-Est de la ville de Lausanne, à l'altitude de 517 m.

Les aménagements extérieurs
 Dans le cadre de la rénovation de la parcelle, il est prévu de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. Dans le cadre de la rénovation de la parcelle, il est prévu de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.

L'architecture, la matérialité et la structure
 L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire. L'architecture de la Ruche est conçue pour répondre à un programme de base, tout en créant un espace de rencontre et de dialogue entre les différents acteurs du territoire.



projet n°16

ROBIN HOOD

Architecte pilote

Costea Missonnier Architectes Sàrl

Adresse

Chemin du Grand-Champ 5, 1008 Prilly

Responsable(s) du projet

Cristina Costea

Collaborateur·trice(s)

Jean-Noël Missonnier

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Timbatec ingénieurs bois SA

Adresse

Avenue de la Gare 49, 2800 Delémont

Responsable(s) du projet

Johann Maître

Collaborateur·trice(s)

François Gross

CONCOURS - EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ
ROBIN HOOD



projet n°17

PORTALCHAZ

Architecte pilote

Tommaso Facchini studio di architettura

Adresse

Via Lavizzari 3, 6900 Lugano

Responsable(s) du projet

Tommaso Facchini

Collaborateur·trice(s)

Simon Cattaneo

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Passera & Associati Studio d'Ingegneria civile SA

Adresse

Via alla Sguancia 5, 6912 Lugano - Pazzallo

Responsable(s) du projet

Dr Ing. Stefano Campana

Collaborateur·trice(s)

Stefano Campana, Riccardo Maestrani



projet n°18

SOUS LE CEDRE

Architecte pilote

LOCALARCHITECTURE SARL

Adresse

Côtes-de-Montbenon 6, 1003 Lausanne

Responsable(s) du projet

Laurent Saurer

Collaborateur·trice(s)

Andrew Hugonnet, Magda Teglia, Ibraim Imeri, Jivan Baer

Consultant·e(s)

Paysagestion : Julie Imholz

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Cambium

Adresse

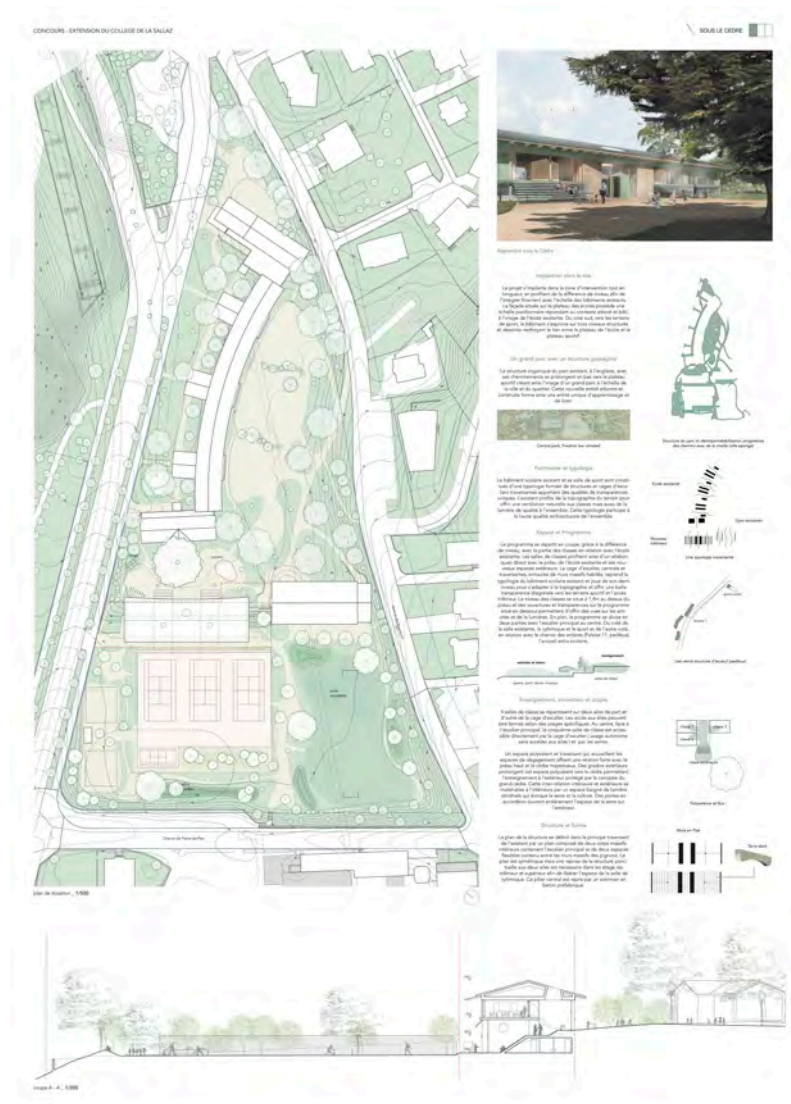
Rue des Prés-du-Lac 30B, 1400 Yverdon-les-Bains

Responsable(s) du projet

Nils Baertschi

Collaborateur·trice(s)

Vivian Louvel



projet n°19**Pierre et le loup****Architecte pilote****Kimio Fukami Architecte Sàrl**

Adresse

Chemin des Fleurettes 28, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Kimio Fukami

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)**AIC Ingénieurs Conseils SA**

Adresse

Avenue Tissot 2bis, 1006 Lausanne

Responsable(s) du projet

André Alves, Andrea Lavelli

Collaborateur·trice(s)

Saskya Zarate, Ricardo Boquete, Daniel Ladrière,
Alice Wietlisbach, Nicolas Ré, Marc Belet

projet n°22

LES TRIPLES

Architecte pilote

Atelier Simplon Architectes Sàrl

A-roh

Adresse

Rue du simplon 25, 1006 Lausanne

Responsable(s) du projet

Samuel Odic, Agathe Sautet

Collaborateur·trice(s)

Maylis Pillet, Matthieu Friedli

Consultant·e(s)

Marco Sonderegger

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

MONOD-PIGUET + ASSOCIES
Ingénieurs Conseils SA

Adresse

Avenue de Cour 32, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Benjamin Moroni

Collaborateur·trice(s)

Morgane Lang



projet n°23

Chope la banane

Architecte pilote

Bureau d'architecture Bertola & Cie

Adresse

Chemin de la Colice 2, 1023 Crissier

Responsable(s) du projet

Davide Di Capua

Collaborateur·trice(s)

Morgane Houlmann, Fereshteh Reyvandi, Fabien Buccino

Consultant·e(s)

BGAP architecte paysagiste : Isaline Cherubin
Groupe H2 : Laurent Blanc

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

Adresse

Place du Casino 4- CP, 1110 Morges

Responsable(s) du projet

Giuseppe Donia

Collaborateur·trice(s)

Arlinde Hasani, Romain Rütli



projet n°24

ABBA

Architecte pilote

MAD-Architectes Sàrl

Adresse

Avenue de Béthusy 19, 1005 Lausanne

Responsable(s) du projet

Andrea Fioroni

Collaborateur·trice(s)

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Didier Callot, Suzon Remoissenet

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Sten Rettby

Adresse

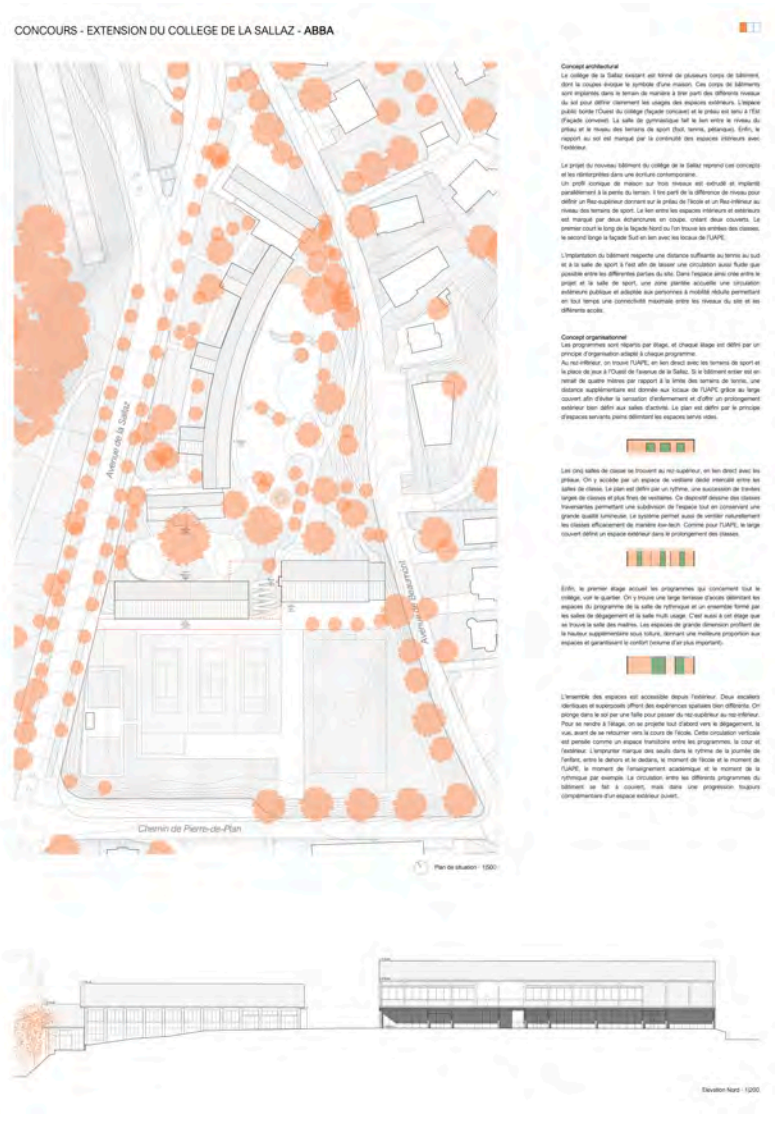
En Meguetz 11, 1073 Savigny

Responsable(s) du projet

Sten Rettby

Collaborateur·trice(s)

-



projet n°25

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Consultant·e(s)

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

SUBERIDAI

atelier ba.le

Klybeckstrasse 141, Gebäude K24, 4057 Bâle

Leroy Constance, Bader Robin

-

-

Bernard et Forestier Ingénieurs civils Sàrl

Chemin du Canal 3, 1305 Penthelaz

Kevin Forestier

Bertrand Favre

Concours - Extension du Collège de La Sallaz | 111
SUBERIDAI

La périmètre d'intervention restreint et le programme conséquent ne laissent pas la possibilité de poursuivre la logique d'implantation du collège de La Sallaz et à l'ouest vers la périmètre d'implantation périmétrique qui nécessite de longs bâtiments bas et réguliers. Cependant le site est riche d'éléments qui permettent la réorganisation et la réappropriation du site. Le projet d'extension se situe dans un cadre qui permet d'explorer par les arbres les deux architectures associées leur propre langage mais se réapproprient dans leur rapport au paysage.



Depuis le projet, l'extension apparaît comme une 800m sculpture à escalader

Contexte
 L'extension d'un collège construit dans le milieu universitaire, le collège de La Sallaz est construit en 1965 sur un terrain d'origine agricole. Au cours des années, le terrain a été divisé en parcelles de différentes tailles. Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments de différentes hauteurs et des espaces verts. Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments de différentes hauteurs et des espaces verts. Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments de différentes hauteurs et des espaces verts.

Implantation et organisation programmatique
 Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments de différentes hauteurs et des espaces verts. Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments de différentes hauteurs et des espaces verts. Le terrain est aujourd'hui occupé par des bâtiments de différentes hauteurs et des espaces verts.



Elevation sud-ouest 1:200

projet n°27

Chéri.e, j'ai surélevé l'école

Architecte pilote

Deschenaux Architectes Sàrl + Madeleine architectes Sàrl

Adresse

Rue de Zaehringen 7, CH-1700 Fribourg

Responsable(s) du projet

Valenti Deschenaux, Antoine Béguin

Collaborateur·trice(s)

Sara Mendes Da Cunha, Thibaut Servier, Ruben Mahler, Loïs Andrey, Maxence Derlet, Anouk Chastonay, Christophe Aebi

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Société Coopérative 2401

Adresse

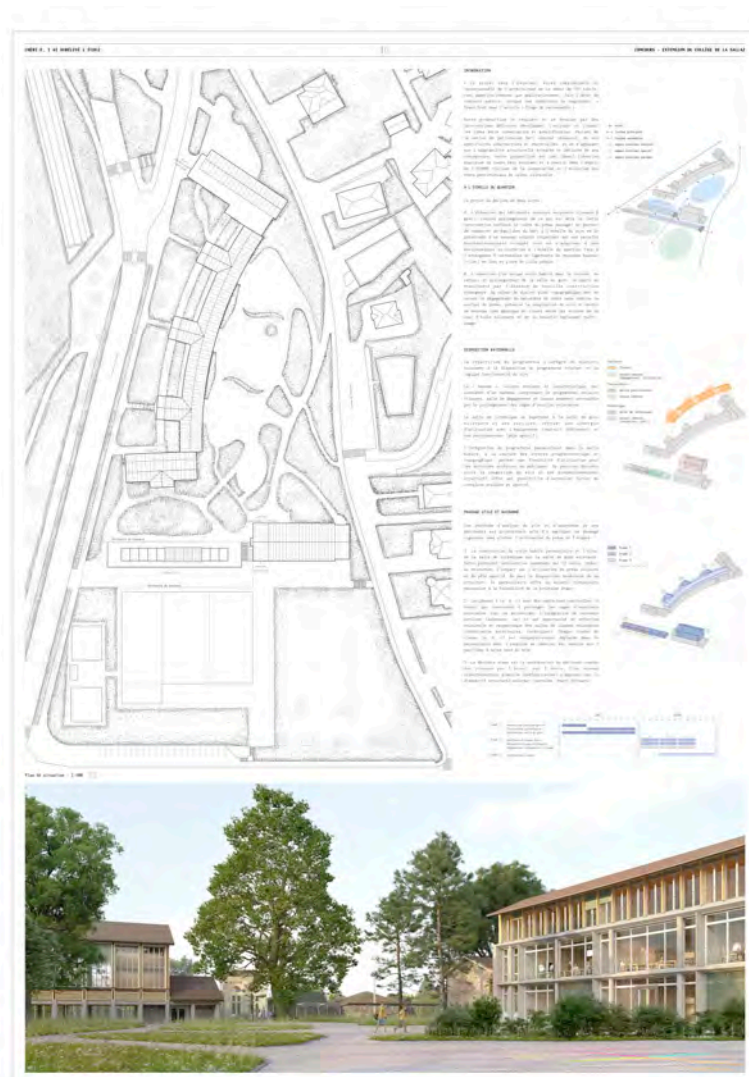
Avenue des Alpes 50, CH-1820 Montreux

Responsable(s) du projet

Julien Pathé

Collaborateur·trice(s)

Luca Varini, Elodie Vautrin



projet n°28

Architecte pilote

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

Consultant·e(s)

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Adresse

Responsable(s) du projet

Collaborateur·trice(s)

TCHOU TCHOU

Le Roy architectes Sàrl

Route de l'Etraz 20a, 1260 Nyon

Philippe Le Roy

Valentin Rey, Kevin Pilet, Oliver Lütjens

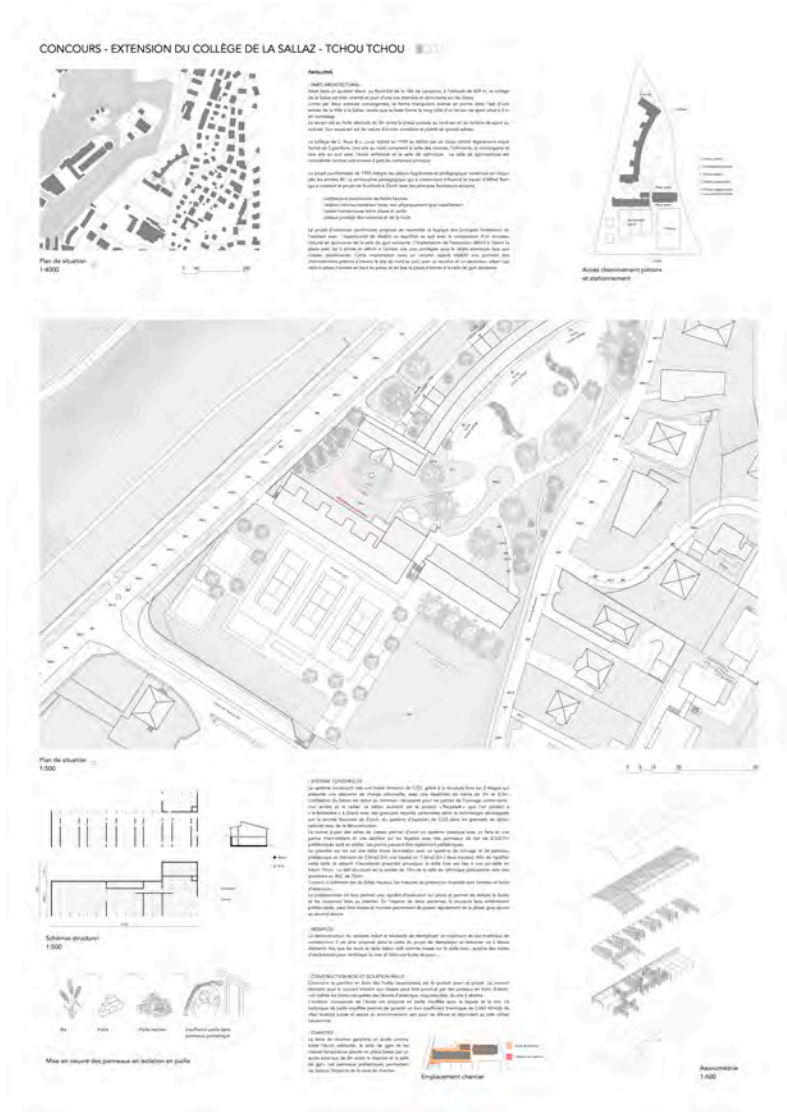
-

INGEWOOD

Rue du Chanoine Broquet 2, 1890, St-Maurice

Léonard Dorsaz

Cahu Adrien, Jörg Bétrisey, Nathan Francey



projet n°30

Sous le Cèdre (2)

Architecte pilote

Thévenaz Architectes

Adresse

Avenue de Chailly 44, 1012 Lausanne

Responsable(s) du projet

Eric Thévenaz, Manon Thévenaz

Collaborateur·trice(s)

-

Consultant·e(s)

-

Ingénieur·e(s) civil·e(s)

Kälin & associés

Adresse

Rue des Fontenailles 21, 1007 Lausanne

Responsable(s) du projet

Jean-François Kälin

Collaborateur·trice(s)

Nikolaï Rossier

**CONCOURS –
 EXTENSION DU COLLÈGE DE LA SALLAZ –
 SOUS LE CÈDRE**



PLAN MASSE DU SITE DU COLLÈGE DE LA SALLAZ - 1/500



PROJECTION

SOUS LE CÈDRE

Voici une version corrigée de son texte.

Le concours d'architecture du Collège de La Sallaz s'inscrit dans un site qui a été profondément marqué par la présence de l'ancien collège, de son école et de son jardin. Le projet propose une extension qui s'inscrit dans un environnement d'apprentissage stimulant et ancré.

C'est dans ce contexte que la nouvelle construction – "Sous le Cèdre" – s'insère discrètement dans le site. Elle cherche à respecter les proportions et l'architecture des bâtiments existants, à ne pas perturber le paysage existant et à créer un lien, positif et durable, entre les différents bâtiments existants.

"Sous le Cèdre" reprend les qualités de l'ancien collège. De multiples entrées offrent la possibilité et l'adaptabilité au site. Le bâtiment de fonctionner sous deux modes, programmés et flexibles. Le bâtiment permet également un point stratégique sur les bâtiments et les espaces existants, contribuant ainsi à la vie du quartier de La Sallaz, en pleine expansion.

Une inspiration se lit à travers le site de l'ancien collège, qui offre un premier aperçu architectural. L'alignement est relevé, afin de respecter le paysage. À l'intérieur, les salles de classe sont conçues avec la flexibilité pour offrir de nouvelles possibilités d'apprentissage, avec une flexibilité accrue permettant de régler l'appartenance. Au total, les locaux de service et de circulation sont conçus de façon à offrir une flexibilité accrue, offrant une flexibilité accrue avec le site. Le programme est conçu de manière à offrir une flexibilité accrue, offrant une flexibilité accrue dans l'usage du site.

Au-delà de l'aspect extérieur, le bâtiment est conçu pour offrir une flexibilité accrue, grâce à une flexibilité accrue et une flexibilité accrue. Les volumes sont conçus et conçus pour offrir une flexibilité accrue. Cette offre, située au nord du bâtiment, est également en contact avec l'alignement du site.

Le bâtiment en "bande" du bâtiment est conçu par la répétition des espaces et des formes intérieures. L'axe de circulation longitudinal offre des zones de découpage, permettant à chaque volume de répondre à l'usage et de répondre à l'usage. Les volumes sont conçus et conçus pour offrir une flexibilité accrue. Cette offre, située au nord du bâtiment, est également en contact avec l'alignement du site.

Le bâtiment est conçu d'une façon à offrir une flexibilité accrue, respectant les caractéristiques architecturales et à répondre à l'usage. Le bâtiment est conçu d'une façon à offrir une flexibilité accrue, respectant les caractéristiques architecturales et à répondre à l'usage. Le bâtiment est conçu d'une façon à offrir une flexibilité accrue, respectant les caractéristiques architecturales et à répondre à l'usage.

Pour garantir la durabilité du bâtiment et son respect environnemental, une mesure bien plus que celle de l'alignement est prise. Le bâtiment est conçu d'une façon à offrir une flexibilité accrue, respectant les caractéristiques architecturales et à répondre à l'usage. Le bâtiment est conçu d'une façon à offrir une flexibilité accrue, respectant les caractéristiques architecturales et à répondre à l'usage.

"Sous le Cèdre" est un projet de bâtiment existant, construit dans un contexte de quartier dynamique, flexible et évolutif. Ces valeurs se reflètent dans son approche architecturale et spatiale, offrant une flexibilité accrue et un respect de l'alignement existant.

